

développement et politiques agro-alimentaires dans la région Méditerranéenne

rapport annuel
1998

CIHEAM

Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes
International Centre for Advanced Mediterranean Agronomic Studies

Président/Chairman : José Jérónimo GODINHO AVO*
Secrétaire Général/Secretary General : Enzo CHIOCCIOLI

11, rue Newton - 75116 PARIS (FRANCE)
Tel. : +33 (01) 53 23 91 00 - Fax : +33 (01) 53 23 91 01 et 02
e-mail: secretariat@ciheam.org

IAM

Instituts Agronomiques Méditerranéens
Mediterranean Agronomic Institutes

Bari - Chania - Montpellier - Zaragoza

IAM-Bari

Directeur : Cosimo LACIRIGNOLA
Via Ceglie 9
70010 Valenzano, Bari, Italy
Tel. : +39 080 4606 111
Fax : +39 080 4606 206
e-mail: iamdir@iamb.it

IAM-Chania

Directeur : Alkinoos NIKOLAIDIS
P.O. Box 85
73100 Chania, Crete, Greece
Tel. : +30 (821) 81 151
Fax : +30 (821) 81 154
e-mail: alkinoos@maich.gr

IAM-Montpellier

Directeur : Gérard GHERSI
3191, route de Mende - BP 5056
34033 Montpellier Cedex 1, France
Tel. : +33 (04) 67 04 60 10
Fax : +33 (04) 67 54 25 27
e-mail: gaforg@iamm.fr

IAM-Zaragoza

Directeur : Miguel VALLS ORTIZ
Apartado 202
50080 Zaragoza, Spain
Tel. : +34 (976) 57 60 13
Fax : +34 (976) 57 63 77
e-mail: iamz@iamz.ciheam.org

* *Son Excellence le Professeur Salvino BUSUTTIL a été élu Président à dater du 1er avril 1999 pour une période de quatre ans.*

TABLE OF CONTENTS

	<i>page</i>
Preface	vii
Foreword	xvii
Chapter I: Regional Analysis: the Mediterranean region in a world economic context towards globalisation	
Introduction	3
La sécurité alimentaire	6
Les marchés	15
Quel a été l'impact des mesures de libéralisation sur la préférence des PTM vers l'Union Européenne ?	18
La question de la régionalisation de l'impact de la libéralisation des marchés	21
Les paramètres commerciaux des produits sensibles – le cas des fruits et légumes	23
Le cadre traditionnel des négociations commerciales agricoles	26
Le Cycle de l'Uruguay et les négociations multilatérales de libéralisation du commerce agricole	28
Régionalisme et agriculture	36
Les négociations à venir	47
L'argument du "dumping social"	47
Le rôle des investissements privés	49
La question européenne ou le "dilemme du prisonnier"	52
Les biens communs et les politiques de coopération	58

CHAPITRE II : Analyses sectorielles et nationales

L'agriculture et l'économie	63
Développements macro-économiques récents de certains pays Méditerranéens	64
Situation agricole de certains pays Méditerranéens	78
Les tendances de la production agricole, de la consommation alimentaire et du commerce	85
La production agricole et la transformation alimentaire	85
La production agro-alimentaire	101
Evolution des consommations	109
Politiques agricoles et alimentaires	122
Vue d'ensemble et évolution	122
Politiques de prix et de subventions	123
Les politiques d'investissement et les politiques structurelles	131
Les politiques de développement rural	135
L'organisation rurale et les politiques de développement dans certains pays méditerranéens	137
Les politiques pour l'agriculture et l'environnement	142

CHAPITRE III: Outils et programmes de formation pour les futurs cadres de l'agriculture et de l'alimentation dans les pays Méditerranéens: la contribution du CIHEAM

Introduction	149
Paradigmes conventionnels	151
Biens publics non commercialisables	152
L'enseignement supérieur est-il en crise ?	153
Paradigmes non conventionnels	155

Capital social et d'information	156
Etude de cas: le Programme d'Action Régionale (PAR) du CIHEAM	159
Adapter les programmes de formation aux besoins de demain	163
Formation supérieure des cadres de l'agriculture et de l'alimentation	165
Perspectives futures	169
ANNEXES	
Principaux indicateurs du développement agricole et alimentaire dans les pays Méditerranéens et arabes	173
Annexes statistiques au Chapitre II	203
Bibliographie	213
Liste des encadrés	219
Liste des cartes, figures et graphiques	219
Liste des tableaux	220

Préface

- I. La publication de ce rapport – qui interviendra par la suite à une cadence annuelle – constitue l’issue naturelle d’un long processus qui trouve ses origines dans les missions confiées au CIHEAM par son acte constitutif établi en 1962, à l’initiative d’un groupe de pays du Sud de l’Europe, (Espagne, France, Grèce, Italie, Portugal, Turquie et Yougoslavie) membres de l’ancienne OECE, qui dès 1960, ayant constaté un retard de leurs agricultures par rapport à celles des autres pays membres de cette Organisation, avaient pensé en accélérer le développement pour les rapprocher aux standards des pays du Nord plus évolués, par un renforcement des dispositifs de la formation et de la recherche agronomique.

Le Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (CIHEAM) a été la concrétisation de cette initiative : initialement composé des sept Etats fondateurs, il s’est progressivement ouvert à partir des années 80 à d’autres pays du Bassin méditerranéen, conformément aux dispositions qui ont régi sa constitution.

Treize Etats font partie à l’heure actuelle du CIHEAM, dont cinq appartenant à l’Union Européenne (Espagne, France, Grèce, Italie et Portugal) et huit aux rives Sud et Est de la Méditerranée (Albanie, Algérie, Egypte, Liban, Malte, Maroc, Tunisie et Turquie).

La Yougoslavie qui a été, comme déjà signalé, un des pays membres fondateurs du CIHEAM, ne fait plus partie de cette Organisation. Les pays issus de l’ancienne Yougoslavie, malgré les signaux d’ouverture que le CIHEAM a officiellement manifestés à leur égard, n’ont pas encore entrepris des démarches pour y adhérer.

La mission permanente du CIHEAM est celle de développer la coopération entre les pays de la Méditerranée dans les domaines qui relèvent de sa compétence, à savoir : la formation agronomique post-universitaire et la promotion de la recherche agronomique coopérative.

Le CIHEAM a ainsi la nature d'une Organisation régionale, projetée dans un secteur - l'agriculture - auquel se rattachent de nombreuses activités économiques, parmi lesquelles en premier lieu l'industrie agro-alimentaire mais aussi des problématiques, particulièrement sensibles dans la région, comme celles relatives à l'utilisation des ressources naturelles telles que l'eau et la terre cultivable, à la protection de l'environnement et à la politique du développement du monde rural.

Doté de quatre Instituts Agronomiques Méditerranéens qui sont situés en Espagne (Saragosse), en France (Montpellier), en Grèce (Chania - Ile de Crète), et en Italie (Bari), et qui sont intégralement financés par les pays hôtes de ces Instituts, le CIHEAM dispense dans ces Instituts et suivant leurs spécialisations propres, des formations post-universitaires de longue durée qui aboutissent à un diplôme d'études agronomiques post-universitaires (durée du cours : une année) ou à un Master of Science (durée des cours ou recherches : deux ans). Pour l'année académique 1998-1999, dans l'ensemble des quatre Instituts du CIHEAM, le nombre de stagiaires qui suivent les cours ou les programmes de recherche est de 224 inscrits aux cours de la première année et de 159 spécialistes qui poursuivent leurs études et recherches pour l'obtention du Master of Science, pour un total de 383 stagiaires en formation.

Le CIHEAM organise également des cours de brève durée (quelques semaines), destinés à la mise à jour des connaissances des cadres de l'agriculture issus des administrations publiques, des milieux professionnels, académiques, etc, sur des sujets particuliers identifiés

notamment dans le cadre des travaux des réseaux coopératifs opérant sous l'égide du CIHEAM.

Tout cet effort de formation et d'impulsion à la recherche est réalisé par les Instituts Agronomiques Méditerranéens en coopération étroite avec les Institutions des pays partenaires du Sud et de l'Est de la Méditerranée : un tel effort vise à produire une offre conjointe de formation, centrée sur la spécificité des besoins des pays appartenant à la région méditerranéenne.

Pour la période quadriennale de 1998-2002, le CIHEAM est particulièrement engagé dans la mise en œuvre d'un programme de coopération établi avec la Commission de l'Union Européenne et qui vise à transférer progressivement la gestion et la responsabilité des activités de formation et de recherche dans les pays partenaires du Sud et de l'Est de la Méditerranée, autour de quatre programmes d'action régionale auxquels participent activement, en liaison avec les Institutions de référence des pays partenaires, les Instituts Agronomiques Méditerranéens.

Ces programmes d'action régionale se déroulent :

- en Egypte, sur le thème de l'eau (IAM de Bari),
- au Maroc, sur le thème de l'agriculture pluviale (IAM de Saragosse),
- en Tunisie, sur le thème de l'évolution des politiques agricoles (IAM de Montpellier).
- en Turquie, sur le thème des ressources renouvelables (IAM de Chania),

II. Le bref rappel de la mission et des activités déployées par le CIHEAM permet de prendre conscience du fort enracinement de cette mission et de ces activités dans l'agriculture et l'économie agro-alimentaire. Il suffit d'ailleurs de passer en revue les programmes de formation et de

recherche affichés par les Instituts Agronomiques Méditerranéens et ceux prévus dans le cadre du nouveau programme de coopération conclu avec la Commission de l'Union Européenne pour relever, avec clarté, la matrice agricole de l'essentiel des activités du CIHEAM.

Et bien, nonobstant cette évidence, et en dépit du fait que le CIHEAM ait consacré depuis plusieurs années déjà des études, publiées dans la série « Options Méditerranéennes » qu'il édite, sur l'agriculture de certains de ses pays membres – les pays du Maghreb, l'Albanie – il y a eu une lacune qui n'a pu être comblée jusqu'à l'heure actuelle : l'absence d'un document périodique de référence qui reflète l'évolution d'ensemble des agricultures des pays appartenant au Bassin méditerranéen, et qui offre une base de réflexion, de discussion et éventuellement de décision aux responsables politiques des pays appartenant à la région méditerranéenne. Cette absence est d'autant plus ressentie dans les présentes circonstances où les économies agricoles des pays méditerranéens – quels que soient leurs niveaux de développement – sont affectées par les conséquences de la mondialisation des échanges et, qui plus est, sont amenées à concourir, par un choix politique délibéré qui doit désormais guider toute l'orientation de la politique méditerranéenne, à réaliser le partenariat euro-méditerranéen lancé à Barcelone par les Etats membres de l'Union Européenne et par tous les Etats appartenant à la région méditerranéenne. Cette nécessité d'appréhender l'évolution d'ensemble de l'agriculture des pays appartenant à la région méditerranéenne n'empêche bien évidemment pas de reconnaître les particularités du monde méditerranéen : « la Méditerranée, c'est d'abord une mer et ce que l'on appelle « région méditerranéenne » implique en fait des pays appartenant à trois sous-ensembles continentaux : le Sud de l'Europe, le Nord de l'Afrique, l'Ouest de l'Asie. Chacun de ces sous-ensembles est actuellement concerné par des enjeux géopolitiques et des dynamiques économiques et sociales

fort différentes, qui les éloignent les uns des autres »¹ . Mais en citant encore Jean Claude Flamant, une « région » ne se définit pas seulement par référence à un territoire homogène, mais surtout en fonction « de l'existence d'un réseau actif de relations ».

Or, le CIHEAM expérimente de par sa composition originale, de par sa vocation régionale centrée sur l'agriculture et l'alimentation et ses aspects connexes, ce « réseau actif de relations » qui mérite d'être exploité à sa juste mesure, dans la perspective de la réalisation de cette zone de prospérité partagée qui est l'objectif ultime du partenariat euro-méditerranéen.

Et nous voici donc à notre rapport sur l'agriculture et l'alimentation dans la Méditerranée qui, à juste titre, se propose de combler cette lacune que nous venons de constater.

- III. Le CIHEAM est ainsi heureux d'être finalement parvenu, à la suite d'un travail préparatoire très engagé et grâce à l'impulsion politique donnée par son Conseil d'Administration, à élaborer un instrument de connaissances, d'analyses, de réflexions, sur les principaux problèmes et événements qui marquent l'évolution des systèmes agricoles et alimentaires dans la région ; cet outil de travail – dont il est prématuré, à ce stade, d'évaluer l'impact qu'il pourra exercer sur la dynamique des phénomènes examinés – est offert par le présent rapport qui est financé, au moins quant à cette première édition, exclusivement sur les finances du CIHEAM. Tout en escomptant les améliorations et enrichissements possibles dus à l'expérience entre-temps acquise et aux commentaires critiques de nos lecteurs, la présente édition reste, de par la méthode de travail suivie pour son élaboration et de par sa structure, le point de référence pour les futures éditions.

¹ Jean-Claude Flamant, Président du Comité Scientifique du CIHEAM, cf. « *Les nouveaux enjeux pour le CIHEAM...* » Communication présentée au séminaire d'Istanbul du 9-11 novembre 1998 organisé par le CIHEAM et dont les Actes seront prochainement publiés dans la série « Options Méditerranéennes ».

La méthode de travail s'appuie sur la collaboration active entre, d'une part un réseau de correspondants appartenant aux pays membres du CIHEAM et travaillant sur place, et d'autre part un comité de rédaction animé par des chercheurs des Instituts et coordonné par le Secrétariat Général.

La structure que le rapport entend préserver comporte, pour l'essentiel, trois parties.

Dans la première, établie par le comité de rédaction, on peut distinguer deux chapitres: le premier consacré aux événements - d'origine internationale ou régionale - marquant l'agriculture méditerranéenne, le deuxième aux développements macro-économiques récents, en particulier aux évolutions des agricultures des pays appartenant au Bassin méditerranéen. Ce deuxième chapitre utilise tout spécialement les contributions qui sont fournies par le réseau des correspondants locaux du CIHEAM, complétées si nécessaire par des informations disponibles dans les publications des organisations internationales.

La deuxième partie du rapport est consacrée à un thème d'intérêt majeur pour la région méditerranéenne qui est choisi chaque année en fonction des circonstances. Dans cette première édition, le thème développé est celui de la formation des cadres de l'agriculture et de l'alimentation en région méditerranéenne: le choix du thème s'explique en raison de l'effort particulier engagé en 1998 par le CIHEAM sur ce sujet, qui a été couronné avec un succès indiscutable par le séminaire tenu à Istanbul au cours du mois de novembre 1998.

La troisième partie du rapport comporte des données statistiques et des notes de bibliographie qui seront à l'avenir mises à jour régulièrement, de façon à fournir des données de référence sur les indicateurs pertinents pour mesurer les évolutions des économies agricoles, alimentaires et rurales.

Dans la présente édition, les événements marquants qui caractérisent les économies agricoles des pays méditerranéens et qui font l'objet du premier chapitre de la première partie du rapport, ont été identifiés dans le processus de libéralisation qui affecte les échanges de produits agricoles. Les politiques agricoles des pays méditerranéens évoluent actuellement vers la phase d'adaptation à un environnement plus ouvert, qui découle tant des accords issus du cycle de l'Uruguay que des négociations des accords de partenariat avec l'Union Européenne et qui comportent à terme la réalisation d'une zone de libre échange euro-méditerranéen.

L'analyse de l'impact de ces adaptations met en lumière les potentialités, mais aussi les fragilités des différentes économies agricoles de la région en liaison notamment avec les scénarios possibles de l'évolution des prix des produits agricoles. Les relations avec la politique européenne et la mise en œuvre de l'Agenda 2000 ; les aspects « marchés » qui font apparaître la position de l'Union Européenne comme le principal importateur des produits méditerranéens, et à l'intérieur de l'Union Européenne la position des pays du Nord de l'Europe qui à eux seuls importent 86% des agrumes, 77% des tomates, 76% de légumes originaires des pays du Sud de la Méditerranée. La position des pays du Sud de l'Union Européenne dans la production et les échanges de produits méditerranéens et les leçons qu'on peut tirer du dynamisme de leurs exportations dans un secteur névralgique pour les productions méditerranéennes comme celui des fruits et légumes ; la compétitivité des productions dans l'ensemble des pays de la région ; l'avenir de la politique de la coopération ; tous ces aspects et d'autres encore sont analysés, développés et toujours considérés dans la perspective d'une composition des divergences d'intérêts, dont la décision relève cependant des responsables de la conduite des politiques dans la région.

Toutefois, la pleine compréhension des raisonnements qui sont à la base de l'étude de ce premier chapitre, ne serait pas acquise sans la lecture du deuxième chapitre consacré à l'analyse sectorielle et par pays, vue notamment sous l'angle des développements macro-économiques, de l'agriculture, de la production agricole, de la production agro-alimentaire, l'évolution des consommations des produits agricoles et qui expose, pays par pays, les traces évidentes laissées par les évolutions en cours.

Les deux chapitres sont, en somme, complémentaires l'un de l'autre, et les conclusions que l'on peut en tirer doivent supposer un examen attentif des deux contributions reprises dans le présent rapport. Nous ne voulons pas anticiper ces conclusions ; nous voulons simplement noter que même les problématiques les plus délicates pour une Organisation comme le CIHEAM qui réunit en son sein, sur un pied d'égalité, des pays du Sud de l'Europe, membres de l'Union Européenne, et des pays de l'autre rive de la Méditerranée, non membres de l'Union Européenne, mais partenaires de celle-ci et engagés avec celle-ci , dans la réalisation d'un partenariat euro-méditerranéen, même ces problématiques ne sont pas éludées : si d'une part les difficultés des régions du Sud de l'Union Européenne en relation avec leurs productions agricoles dans la perspective d'une ouverture ultérieure des marchés pour les produits méditerranéens sont reconnues, d'autre part les impacts possibles des exportations des produits méditerranéens originaires des pays partenaires du Sud sont mesurés. La lecture d'ensemble devrait confirmer la conception d'équilibre qui anime toute la rédaction du rapport. La réponse naturelle qui est suggérée, face aux difficultés des régions du Sud de l'Union Européenne, est celle d'utiliser davantage les moyens mis à la disposition des fonds structurels et pour le développement rural qui pourraient ainsi amortir l'impact négatif de la perte de protection vis-à-

vis des exportations agricoles en provenance des pays non membres de l'Union Européenne appartenant à l'autre rive de la Méditerranée.

Mais ces derniers pays – et le rapport le met en exergue – sont aussi exposés aux effets de la création de la zone de libre échange qui, pour le secteur agricole, pourra aussi mettre en danger les perspectives de croissance de productions, actuellement déficitaires dans ces pays. Pourquoi alors ne pas envisager en leur faveur dans le cadre du programme MEDA, une section spéciale, symétrique en quelque sorte, à l'actuel FEOGA-Orientation pour les pays membres de l'Union Européenne, destinée à remédier aux handicaps spécifiques dans le secteur agricole, qui peuvent faire obstacle à une plus large ouverture des marchés, et plus en général, à la réalisation du partenariat euro-méditerranéen ?

Là aussi, nous devons laisser à d'autres instances les responsabilités de tirer, le cas échéant, des conclusions opérationnelles.

Les objectifs assignés par le Conseil d'Administration du CIHEAM au rapport que nous présentons, ont été les suivants :

- mieux faire connaître les problèmes du développement agricole, alimentaire et d'environnement des pays méditerranéens,
- réaliser des analyses économiques des principales questions d'actualité de l'agriculture, de l'alimentation et de la gestion des ressources naturelles des pays méditerranéens,
- établir des analyses rétrospectives et prospectives permettant de comprendre les évolutions des économies agricoles, alimentaires et rurales et de les situer dans le contexte des économies globales, nationales et internationales.

Il nous semble que ces objectifs sont respectés. Les principaux destinataires de notre rapport sont les responsables politiques des gouvernements, des parlements nationaux, des administrations

nationales, des organisations internationales – en particulier de l’Union Européenne – et professionnelles, des Institutions universitaires et de recherches qui sont directement impliquées dans l’élaboration des politiques qui concernent l’économie agro-alimentaire des pays appartenant à la région méditerranéenne. C’est à eux d’apprécier, de réagir.

Le CIHEAM, en décidant de publier ce rapport , a entendu rendre un service aux pays du Bassin méditerranéen et, en même temps, il a donné corps à une ambition : celle de devenir le lieu privilégié du débat, de l’analyse, du monitoring des phénomènes majeurs qui influencent l’évolution de l’agriculture méditerranéenne, mère de toutes ses activités.

Enzo Chioccioli
Secrétaire Général du CIHEAM

Avant-Propos

L'une des finalités de ce rapport est de mettre au premier plan l'importance du processus évolutif actuel concernant l'internationalisation des systèmes agro-alimentaires dans le Bassin méditerranéen.

Il analyse les résultats d'un certain nombre de rapports nationaux et d'études de cas régionaux sur le développement et les politiques agro-alimentaires dans la région méditerranéenne qui ont été élaborés par un réseau coopératif de correspondants nationaux ou, par ailleurs, préparés par les quatre Instituts Agronomiques Méditerranéens du CIHEAM.

La préparation de ce Rapport témoigne aussi de l'apport précieux des différentes consultations extérieures.

Le travail en réseau a été un moyen fondamental pour valider et décerner l'information, ainsi que pour recevoir, par retour, des informations utiles à la mise au point du Rapport.

Le réseau des correspondants nationaux a été constitué par S. Bedrani (Algérie), A. Abu-Zeid (Egypte), M. Hamzé (Liban), N. Akesbi (Maroc), M. Lasram (Tunisie) et E. Isikli (Turquie).

Ce Rapport a été préparé, sous la direction de M. Enzo Chioccioli, Secrétaire Général du CIHEAM, par une équipe coordonnée par A. Di Giulio (CIHEAM) et composée de A. Simantov (Délégué de la Grèce au Conseil d'Administration du CIHEAM), M. Allaya (CIHEAM-Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier), F. Lerin (CIHEAM-Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier), G. Mergos (Université d'Athènes, Grèce) G. Malorgio (Université de Bologne, Italie) et J. M. Alvarez-Coque (Université de Valence, Espagne).

CHAPITRE I

Analyse régionale: la Méditerranée dans une économie mondiale en phase de globalisation

Introduction

Ce chapitre traite de la signification du processus d'internationalisation des systèmes agro-alimentaires en cours dans le bassin méditerranéen. Depuis la deuxième moitié des années 1980, des progrès ont été accomplis par les pays méditerranéens pour négocier, et parfois adopter, un nouveau cadre institutionnel tendant à une plus grande libéralisation du commerce agricole. Les politiques agricoles des pays méditerranéens sont actuellement en train de s'adapter à cet environnement plus ouvert, qu'il s'agisse de négociations multilatérales comme la signature des accords du cycle de l'Uruguay du GATT, ou ceux, régionaux, établissant le projet d'une "zone de libre-échange euro-méditerranéen" (ZLEEM). Ces instances de négociations sont la conséquence pratique d'un consensus croissant sur le fait que l'internationalisation est le meilleur moyen d'engendrer le développement économique. Un des principaux acquis de la conférence euro-méditerranéenne de Barcelone a été d'entériner ce consensus et tout en visant *"un développement économique soutenable et équilibré, ayant pour objectif la création d'une zone de prospérité partagée tenant compte des différents degrés de développement"*.

Le processus de Barcelone a été engagé avec l'idée de créer des incitations à l'investissement dans les marchés méditerranéens émergents pour aboutir, non seulement à une intégration commerciale, mais aussi à un partenariat politique et humain. Dans ce contexte, la réunion ministérielle Euromed *ad hoc* qui a eu lieu à Palerme en Italie (3/4 juin 1998) a reconnu qu'un compromis équilibré sur l'agriculture était

nécessaire pour conclure des négociations sur la ZLEEM. L'agriculture est en effet un des enjeux de l'intégration régionale. Le secteur agricole des pays méditerranéens a une grande importance pour la plupart des économies de la région, notamment les économies non-européennes où elles représentent entre 10 et 15% du PNB (compte non tenu des pays exportateurs de pétrole), alors que dans les pays méditerranéens de l'Union, le produit agricole représente souvent moins de 3% de ce même PNB. Mais l'importance de l'agriculture n'est pas seulement mesurable en terme de pourcentage dans l'activité économique, elle est aussi à la base d'une importante activité agro-industrielle et de transformation dans les pays industrialisés, comme dans les pays dits "en développement". Ce secteur agricole et alimentaire remplit également divers rôles dans les sociétés rurales méditerranéennes - de la production d'autoconsommation au développement rural, en passant par des services environnementaux et des fonctions symboliques et culturelles. Or, il s'agit là de biens pour lesquels il n'existe pas de marchés mondiaux et la libéralisation ne peut donc, à elle seule, fournir un cadre de traitement global.

La globalisation économique exerce des pressions sur les systèmes agro-alimentaires en faisant entrer en compétition un nombre croissant de partenaires commerciaux qui ont des normes nationales, des mécanismes de régulation et des niveaux de développement économiques différents.

L'internationalisation des systèmes agro-alimentaires dans la région peut se mesurer par la part croissante du commerce (importations et exportations) par rapport à la production agricole. Les évolutions rapides liées aux innovations dans le domaine des biotechnologies, des infrastructures et des services, le poids croissant des distributeurs alimentaires dans les filières, la création de nouveaux produits et de nouveaux procédés et méthodes de production, la nécessité de fournir des produits alimentaires adaptés face à une demande croissante en quantité comme en qualité, sont également des défis majeurs de cette nouvelle conjoncture.

Même si le cadre général semble consensuel, il n'en reste pas moins que de nombreux observateurs sont sceptiques sur les effets positifs de cette stratégie sur les économies rurales méditerranéennes. Des évaluations nuancées sont avancées pour les différents pays, les régions, les secteurs et les filières. Les contextes économiques et sociaux pèsent également sur ces analyses de sorte que ce secteur, plus que les autres, est l'objet d'une intense négociation politique. De nombreux groupes de pression exigent des protections spécifiques qui pourraient aboutir à laisser, d'une façon ou d'une autre, le secteur agricole hors de la dynamique globale de libéralisation commerciale et d'intégration économique régionale.

La plupart des pays méditerranéens seront amenés à négocier, au cours des années à venir, des accords régionaux et multilatéraux. Inclure l'agriculture dans les négociations régionales est sans doute devenu un enjeu majeur du partenariat euro-méditerranéen. La Politique Agricole Commune (PAC), comme celle des pays de l'Est méditerranéen, du Sud et du Moyen Orient doit être ajusté en fonction de cet objectif commun. En effet, à l'heure où la négociation multilatérale à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) touche de plus en plus les politiques internes, les institutions nationales et les compromis politiques économiques et sociaux passés dans chaque économie, il serait paradoxal que la ZLEEM ne soit pas un cadre actif de dialogue et de concertation sur les politiques de développement.

Introduire l'agriculture dans le champ de la négociation méditerranéenne doit aller de pair avec la définition d'un partenariat économique établi sur une base paritaire. Ceci ne signifie pas seulement la recherche d'un équilibre global entre les rives Sud et Est de la Méditerranée, mais aussi la réforme des politiques agricoles et commerciales dans chacun des groupes économiques constituant la région. La promotion du commerce intra-régional au-delà des simples échanges bilatéraux entre l'UE et les Pays tiers méditerranéens (PTM) bénéficierait de ce processus de réformes coordonnées. De même la révision de la PAC doit

aussi avoir pour objectif de mieux intégrer le principe de solidarité entre les régions de l'Union européenne. Il faut cependant reconnaître que les réformes des politiques agricoles et la réduction des obstacles traditionnels aux échanges auront de meilleures chances de réussite si la demande alimentaire mondiale est dynamique et si la croissance économique est forte. L'instabilité des prix mondiaux influence également la capacité des systèmes agro-alimentaires à s'adapter à un environnement économique plus libéral. Les décideurs publics et les négociateurs sont attentifs à ces évolutions et les anticipations économiques et politiques des différents acteurs vont largement déterminer leurs positions dans les négociations agricoles au plan régional comme au plan multilatéral.

I. La sécurité alimentaire

En ce qui concerne les produits de base, un certain nombre d'expertises et d'organisations internationales ont fourni des projections des évolutions des marchés agricoles pour les premières décennies du XXI^{ème} siècle. Ces projections comprennent une série d'hypothèses sur l'intensité des réformes des politiques agricoles, l'augmentation de la productivité, les évolutions macro-économiques et les autres facteurs affectant la production alimentaire, le commerce et la consommation. A partir des projections disponibles (FAPRI¹, USDA, IFPRI et OCDE), on constate que l'augmentation des échanges devrait se poursuivre au cours du début du siècle prochain. Ces projections supposent aussi que les cours des matières premières agricoles devraient continuer à être soutenus jusque vers 2005. Il faut cependant noter qu'il existe des divergences sur les évolutions de prix. L'IFPRI et la Banque Mondiale font l'hypothèse d'un déclin à long terme des prix réels, tandis que l'OCDE penche plutôt pour des niveaux de prix supérieurs à ceux qui ont pu être observés au début des années 1990. Mais,

¹ Food and Agricultural Policy Research Institute (Iowa State University)

dans tout les cas, on peut penser qu'il n'y aura pas de pénurie liée à un désajustement global entre l'offre et la demande.

Un scénario de prix fort serait de bonne augure pour les processus de libéralisation du commerce agricole. Mais ces prévisions sont liées à un nombre important d'incertitudes conjoncturelles - la récente crise des pays asiatiques étant là pour prouver la difficulté de mettre en place des modèles de prévision efficaces. La croissance économique est en effet un déterminant fondamental de la croissance de la demande commerciale. Mais faute d'une croissance généralisée, les gouvernements risquent d'être tentés par des politiques d'intervention destinées à contrebalancer les effets négatifs de l'environnement international.

Le fait qu'aucune expertise ne craigne des désajustements graves entre l'offre et la demande, ne peut pas masquer que la sécurité alimentaire reste un problème et un objectif important. Nous sommes entrés depuis un certain nombre d'années dans une ère de plus grande instabilité des marchés des produits agricoles et alimentaires et un certain nombre de pays en développement risquent, au cours des années à venir, de faire appel de plus en plus régulièrement à ces marchés pour subvenir à leurs besoins.

En résumé, on doit s'attendre à une croissance notable du commerce des produits agricoles de base. Cependant, les déséquilibres régionaux continueront et la tendance à l'excédent d'un certain nombre de pays industrialisés face au déficit d'un certain nombre de pays en développement, devrait faire perdurer une relation structurelle de déficit alimentaire mondial. Selon les projections de l'IFPRI, la consommation de produits végétaux et animaux croîtra plus vite que la production dans la majorité des pays en développement au cours de la décennie prochaine. Ceux-ci importaient 90 millions de tonnes de céréales en 1990, ils devraient se porter acquéreurs d'environ 190 millions en 2020.

Les projections de la FAO indiquent des importations de l'ordre de 360 millions de tonnes en 2030, contre seulement 150 millions en 1994-1996.

Un certain nombre de pays méditerranéens à forte demande en produits alimentaires dont la production agricole est instable et qui subissent des pénuries d'eau seront dans ce cas. Certains pays de la région passent en effet pour des exemples en matière de dépendance à l'importation: l'Algérie, par exemple, au cours des trois dernières décennies est passé d'un taux d'importation de céréales de 8% (au milieu des années 1960) à 82% (au milieu des années 1990). Les Proche et Moyen Orient sont considérés comme la zone de plus forte importation à l'échelle mondiale en matière de céréales. Les importations alimentaires pèsent lourd dans le total des importations notamment pour quatre pays de la région: l'Algérie, l'Egypte, la Jordanie et la Syrie.

Certains facteurs, qui ont déterminé la croissance rapide de la consommation dans la période précédente, subsistent encore aujourd'hui: augmentation rapide de la population, manque d'eau et de terre, difficultés techniques à l'amélioration des rendements, défaut de capitalisation des exploitations agricoles, faiblesse ou inadéquation des services d'appui à l'agriculture. Cependant, ces contraintes propres à la croissance du secteur agricole semblent contrecarrées par des augmentations non négligeables de l'économie globale. Pour les ensembles Sud et Est de la Méditerranée, des taux de croissance compris entre 5 et 6% paraissent acquis. Ils devraient permettre, dans la décennie 1990, des performances économiques inégalées. Elles devraient conduire à une augmentation de la demande en céréales et en produits agro-alimentaires, ce que semblent confirmer les estimations de la FAO sur les échanges en 1997-1998.

Mais la question de la "sécurité alimentaire" ne peut pas être seulement posée en terme de balance commerciale agro-alimentaire. Elle concerne également l'accès des différentes couches sociales aux aliments, en qualité et quantité suffisante. Elle recouvre donc une question devenue centrale

dans les agendas des organisations internationales qui est celle de la pauvreté et des méthodes de lutte contre ses effets. La globalisation de l'économie mondiale et les régimes de libéralisation adoptés dans la majeure partie des pays méditerranéens ont en effet accentué les clivages sociaux en ce sens qu'une partie des populations concernées a rejoint le "premier monde" sur certains modèles et mécanismes de production et de consommation et que, de l'autre, des couches variables en intensité, comme en nombre (dans les différents pays) ont connu une précarisation de leurs situations, dont les situations alimentaires. Ainsi, au contraire des stratégies organisées au sein de chacun des ensembles nationaux, sur la base de disponibilités totales, se substitue une perspective largement dominée par les niveaux de revenus (voir le chapitre II sur les analyses nationales).

Les choix nationaux en faveur de l'autosuffisance alimentaire ont caractérisé l'évolution des politiques publiques dans les années 1970 jusqu'au début des années 1980 pour la plupart des pays de la région. En ce qui concerne les pays de l'Union Européenne, comme ensemble, ils avaient largement atteint cet objectif à la fin des années 1970.

En revanche, pour la plupart des pays de la rive Est et Sud, le problème du soutien de la production nationale et de sa mobilisation a été au premier rang des priorités des politiques. Cela s'est traduit par des politiques d'amélioration des prix à la production longtemps maintenus en dessous des prix internationaux pour les produits de base, et également par des subventions à la production et par des avantages accordés aux producteurs.

Dans le même temps les gouvernements ont dû maintenir ou renforcer des subventions à la consommation pour les produits de première nécessité. Ces subventions viennent diminuer le poids des dépenses alimentaires dans les dépenses des ménages, qui représentent souvent plus de la moitié des dépenses totales de consommation. Les bas prix des produits alimentaires sont ainsi la condition de maintien de niveaux de salaires peu élevés.

Enfin, ces subventions à la consommation sont un élément du contrôle politique de l'Etat sur des situations sociales souvent explosives. Ces subventions largement distribuées grèvent aujourd'hui encore lourdement le budget des États. Dans le nouveau contexte des ajustements économiques, elles ont tout d'abord été considérées comme incompressibles et les réductions budgétaires ont d'abord porté sur d'autres dépenses sociales (santé, éducation) ou sur les dépenses d'investissement. Elles sont aujourd'hui mises en question. D'une part, parce qu'elles restent la dernière variable importante à ajuster et que d'autre part, le sacrifice des autres postes de dépenses budgétaires compromet le soutien à la croissance à court et surtout à long terme. Les gouvernements cherchent aujourd'hui à mieux cibler ces subventions et à mettre en place, à l'instar de ce qu'ont tenté de faire les pays de l'Amérique latine à la fin des années 1980, des stratégies visant spécifiquement les groupes les plus vulnérables - dès lors appelés "groupes cibles" de ces mesures de sécurité alimentaire.

Les politiques de sécurité alimentaires des pays de la zone Est et Sud sont donc en pleine transition et seront très largement fonction des perspectives de croissance économique globales.

On reconnaît actuellement les tendances souvent profondément inégalitaires de la croissance en économie ouverte. Les problèmes d'exclusion sociale et de pauvreté, qui avaient quasiment disparu pendant la période dite des "trente glorieuses", sont réapparus dans les pays industrialisés de la façade Nord de la Méditerranée. Certes, ces problèmes sont moins massifs que dans les pays en développement, mais ils existent. L'insécurité alimentaire s'accroît dans un certain nombre de pays, pour un certain nombre de catégories: on estime ainsi en France à près d'un million les individus ayant besoin, sous une forme ou sous une autre, d'assistance alimentaire. Dans ce même pays, la principale association non gouvernementale d'assistance alimentaire (Les Restos du Coeur) a livré, au cours de l'année 1997, 59 millions de repas chauds gratuits, essentiellement pendant la période hivernale

Enfin, la crise dite de la "vache folle" (encéphalite spongiforme bovine), les problèmes de contamination des eaux et plus généralement les menaces qui pèsent sur l'ensemble de la chaîne alimentaire, la question de l'homologation des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM), etc., montrent que la question de la sécurité alimentaire se pose aussi, de façon croissante, en termes qualitatifs.

Sur ce point, les pays industrialisés peuvent jouer le rôle de pôle de coopération pour l'ensemble de la région, car les contaminations environnementales ou agro-industrielles de la chaîne alimentaire ne sont malheureusement pas réservées aux pays industrialisés, mais peuvent s'ajouter aux insécurités alimentaires classiques des pays moins riches.

Les sécurités alimentaires, qualitatives et quantitatives, peuvent être ainsi considérées comme des "biens communs" pour l'ensemble de la région méditerranéenne.

Qui fournira la demande croissante en Méditerranée?

Le bon fonctionnement du marché international est essentiel pour la région, tant du point de vue des pays exportateurs, comme la France, que des pays importateurs du Moyen Orient ou de l'Afrique du Nord, dont les balances alimentaires dépendront de marchés agro-alimentaires stables et fiables. Il est important de savoir si les ressources et les progrès techniques seront suffisants pour maintenir un taux de croissance de la production mondiale équilibrant la demande, à des prix réels stables ou décroissants.

Selon la FAO (Alexandratos & Bruinsma, 1997), le taux de croissance de la production des pays exportateurs a décliné, passant de 2,8% par an de 1961 à 1986 à 1,2% par an de 1986 à 1996. Mais, il faut noter que dans certaines zones exportatrices, comme l'UE, des politiques de limitation de production (comme la réforme Mac Sharry de 1992) ont limité le taux de croissance de la production. Dans le cas de l'UE, il est certain que les taux de croissance élevés de la production de céréales ont créé d'énormes

excédents dans les conditions de marchés en vigueur au début des années 1990: des prix internationaux bas et des prix de soutien relativement élevés. Dans un autre scénario - avec des prix mondiaux relativement élevés, la réduction des soutiens de marchés et des paiements directs aux agriculteurs - l'UE sera-t-elle en mesure de renforcer sa capacité d'exportation sans recourir aux subventions à l'exportation ? Ce pourrait être le cas, puisque les mesures de l'Agenda 2000 prévoient la possibilité d'augmenter la compétitivité internationale des agricultures européennes.

Encadré I-1: L'Agenda 2000: augmenter la compétitivité internationale de l'agriculture européenne.

Les limites entre marché intérieur et marché extérieur sont en train de devenir de plus en plus perméables en raison du processus de globalisation des systèmes agro-alimentaires et des engagements pris pendant le cycle de l'Uruguay sur la diminution des protections tarifaires. Dans ce contexte, l'Agenda 2000, se propose, entre autres objectifs, de renforcer la présence de l'UE sur les marchés internationaux, grâce à une approche orientée par le marché où les mesures domestiques d'intervention perdront de l'importance dans le mécanisme de formation des prix aux producteurs. Les pressions en faveur de la libéralisation et de l'élargissement à l'Est de l'Union ont conduit la Commission à proposer une réduction des prix de soutien qui les rapprocherait des niveaux internationaux. Les prix d'intervention devront ainsi être réduits pour l'an 2000 de 20% pour les cultures de plein champs, de 30% pour la viande bovine et de 15% pour le lait. Bien que cette orientation de politique agricole ne soit pas très populaire chez les agriculteurs européens, elle a été acceptée comme inévitable. Mais ces mesures ont des coûts importants en ce sens que depuis la réforme de 1992, il est acquis que les baisses des prix d'intervention sont "compensées" (bien que l'on évite d'employer le mot) par des aides directes aux producteurs. Ces compensations sont partielles: 50% pour les céréales et pour le lait, 70% pour la viande bovine. Ces fonds sont gérés par les États membres.

s. p. s.

(suite)

L'agenda 2000 comprend une série d'autres propositions sur le développement rural et les régulations horizontales. En ce qui concerne les régulations de marchés, la stratégie proposée est de réduire les niveaux de soutien des prix de façon à réduire au maximum ou supprimer les aides à l'exportation. La direction est claire mais il est encore trop tôt pour savoir si les subventions à l'exportation pourront être totalement supprimées, notamment dans le cas des céréales secondaires et du lait. Par ailleurs, les aides au revenu continuent à stimuler la mise en culture par les agriculteurs, car le découplage "aide/production" n'est pas réalisé.

Les subventions sous forme de paiements directs proportionnels aux terres arables ont été critiquées en raison de leurs effets sur la productivité, notamment dans les zones de culture en sec de certains pays de l'Europe du Sud comme l'Espagne, le Portugal ou l'Italie. Des subventions directes aux terres arables peuvent conduire à une certaine "déprofessionnalisation" de l'agriculture - les agriculteurs cultivant plus les subventions que les céréales elles-mêmes. Cela pourrait aussi conduire à bloquer le processus d'ajustement des structures agricoles et l'intégration de nouvelles technologies.

La Méditerranée sera au cours des années à venir un marché croissant pour les produits agricoles de l'UE, pour les céréales comme pour les autres produits alimentaires (animaux, viandes, lait et produits laitiers, sucre et produits transformés). Les données statistiques disponibles montrent que l'UE est un exportateur net de produits agricoles vers les pays non membres - l'excédent de la balance commerciale se situant à 1,543 milliards d'Ecu en 1995 et 832 millions en 1996²

² Données d'Eurostat et Commission Européenne (DG VI). La balance commerciale prend en compte les chapitres 0, 1, 21, 231, 24, 261-265+268, 29, 4, 592.12. Le groupe des pays MED non appartenant à l'UE inclue: Chypre, Egypte, Jordanie, Israël, Liban, Libye, Maroc, Malte, Tunisie, Turquie, Syrie.

Tableau I-1. Balance commerciale agricole de l'UE avec les pays méditerranéens non membres (1), 1995 & 1996, en millions d'Écus.

Chapitre	Produits	1995	1996
	(2)		
0-9	Tous produits	14895	16076
	<i>Produits agricoles (total)</i>	<i>1543</i>	<i>823</i>
00	Animaux	357	275
01	Viandes	307	239
02	Lait et Oeufs	520	575
03	Poisson	-328	-375
04	Céréales	1046	940
05	Fruits et Légumes	-2037	-2323
06	Sucre et Miel	611	510
07	Café, Cacao, Thé, Epices	107	80
08	Aliments du bétail	233	197
09	Autres produits alimentaires	221	291
11	Boissons	129	124
12	Tabac	15	41
21	Cuir	66	125
22	Oléagineux	15	-27
231	Caoutchouc	1	2
24	Bois	482	387
(2)	Fibres textiles	-107	-73
29	Matières premières agricoles	-228	-256
4	Huiles et graisses	130	87
592.12	Gluten	4	5

Source: Eurostat et Commission Européenne (DG VI)

(1) Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie.

(2) Chapitres 0, 1, 21, 22, 231, 24, 261-265+268, 29, 4, 592.12

II. Les marchés

La région méditerranéenne participe de plus en plus aux marchés mondiaux et représentait, en 1995, environ 20% du commerce mondial. On peut cependant difficilement parler de marché régional en ce sens que la dimension "bilatérale" est dominante: l'essentiel des exportations sont dirigées vers les marchés européens. C'est bien sûr le cas des pays membres de l'UE, comme l'Espagne qui dirige 72% de son commerce vers l'UE, mais aussi de la France (63%), de l'Italie (57%), de la Grèce (57%) et du Portugal (81%). Ceci peut être interprété comme une conséquence logique du processus d'intégration économique dans l'Union. Mais les pays non-membres sont également dans la même situation: environ 50% de leurs exportations sont destinés à l'Europe. Ce phénomène s'est de surcroît élargi aux pays des Balkans qui, avant le processus de démocratisation et de transition à l'économie de marché, connaissaient des relations économiques importantes avec les autres pays du "bloc de l'Est" et qui, aujourd'hui, ont quasiment entièrement basculé leur commerce vers l'Europe, à l'import comme à l'export. Les échanges entre pays méditerranéens non membres sont également très faibles: la Banque Mondiale estime que seuls 8% du commerce total des pays du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord sont des échanges intra-régionaux. Ce pourcentage est le plus bas de ceux enregistrés pour tous les blocs régionaux du monde.

Dans l'ensemble des échanges, les produits agricoles ne représentent que 12% des importations et 11% des exportations des pays de la zone méditerranéenne. Ces ratios sont décroissants en raison de la diversification des activités économiques, des politiques d'industrialisation et l'importance du secteur énergétique (pétrole et gaz). Cependant, les exportations agricoles restent importantes pour un certain nombre de pays non exportateurs de pétrole. En 1995, elles comptaient pour plus de 10% des exportations totales dans les pays suivants: Albanie (11%), Liban (13%),

Espagne (14%), France (14%), Egypte (16%), Maroc (17%), Turquie (20%), Syrie (21%), ARYM³ (23%), Grèce (31%), Croatie (39%), Chypre (51%).

L'Europe est depuis longtemps la principale destination du commerce agricole de la région. En 1994, 55% des exportations agricoles des PTM allaient en Europe. Un certain nombre de pays ont des exportations vers l'Union supérieures à 35%: l'Egypte (35,1%), Israël (62%), la Tunisie (73%), l'Algérie (79%) et le Maroc (82%).

Ainsi, l'accès aux marchés européens est essentiel pour les exportations agricoles des pays méditerranéens. Mais ces données suggèrent également que la diversification des destinations des exportations est une nécessité, comme le développement de stratégies d'intensification des échanges intra-régionaux. Un des enjeux de l'association euro-méditerranéenne est précisément d'éviter que le processus de globalisation se fasse au détriment du marché régional. La question est de savoir si les produits agricoles feront partie de cette approche régionale- ce qui suppose évidemment la diminution des protections douanières (tarifaires et non tarifaires). Les initiatives concernant le commerce intra-régional sont des instruments importants d'élimination des tensions dans la région et les négociateurs auront sans doute à prendre cet aspect des choses en compte.

La préférence pour les marchés européens est aussi une des caractéristiques des pays méditerranéens membres de l'Union, comme on peut le voir dans le tableau I-2:

³ Ancienne République Yougoslave de Macédoine

Tableau I-2. Les pays méditerranéens membres de l'UE - préférences vers les marchés de l'Europe des 15 pour quelques produits "sensibles". En % dans le total des exportations en 1996

	Espagne	France	Grèce	Italie	Portugal
Choux fleurs	86	98	71	69	
Tomates	51	81	34	84	
Autres légumes	96	84	70	67	70
Pommes, poires, pêches	94	86	78	87	81
Agrumes	82	83	19	49	60
Raisin de table	92	86	88	83	67
Autres fruits	82	78	71	83	85
Vin de table	52	78	84	82	
Autres vins	80	70	74	63	58

Source: Eurostat et SPEL (Sector Model for Production and Income of the European Agriculture) System.

L'Union est le principal importateur et commercialisateur de produits méditerranéens. Il faut noter que ces importations sont principalement le fait des pays du nord de l'Europe, et non des pays méditerranéens de l'Union. Ils représentaient ainsi 86% des importations européennes d'agrumes, 77% de celles de tomates, 80% des fruits et 76% des légumes. Dit d'autre manière, la structure d'échange européenne montre que le Nord est le principal importateur, ce qui explique pour partie la différence de positions Nord/Sud dans les discussions communautaires concernant les échanges en provenance des pays tiers méditerranéens.

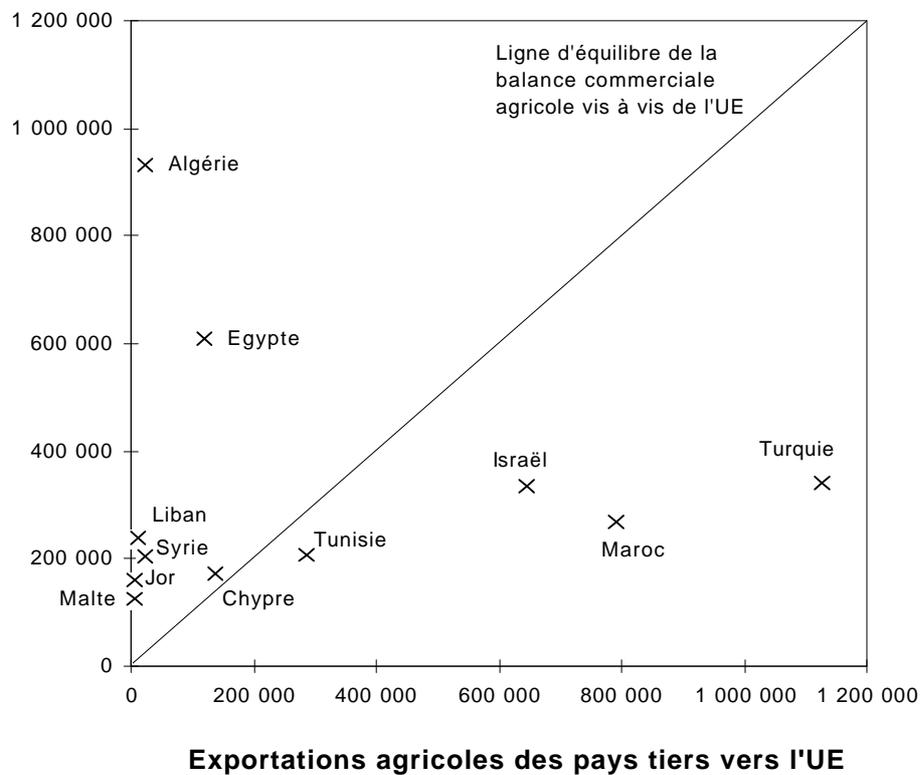
A. Quel a été l'impact des mesures de libéralisation sur la préférence des PTM vers l'Union Européenne?

Notons d'abord que, dans leur ensemble, les PTM ont des taux d'ouverture économique (ratio commerce extérieur sur PIB) parmi les plus élevés du monde (aux alentours de 75% selon le FMI pour la première moitié des années 1990, contre 72% pour l'Asie par exemple). Ce phénomène ne veut pas dire que les niveaux de protection ne soient pas élevés: le tarif pondéré moyen de la zone est de 22,6% contre seulement 14,1% pour l'Amérique Latine. Ce ratio moyen cache cependant des disparités importantes, Israël ayant un taux de 7% seulement, et la Tunisie, malgré son programme d'ajustement structurel et de libéralisation, encore un taux de 32% (source FMI).

L'ensemble des économies agricoles des pays méditerranéens exprime une préférence régionale vers l'UE, d'ailleurs logique si l'on songe aux effets de proximité et des gradients nord-sud dans un certain nombre de filières, notamment celles des produits frais ou réfrigérés. Cela est vrai pour les pays exportateurs, et notamment les trois PTM à balance commerciale excédentaires (Turquie, Maroc, Israël), comme des pays fortement déficitaires (comme l'Algérie) (voir Fig. 1).

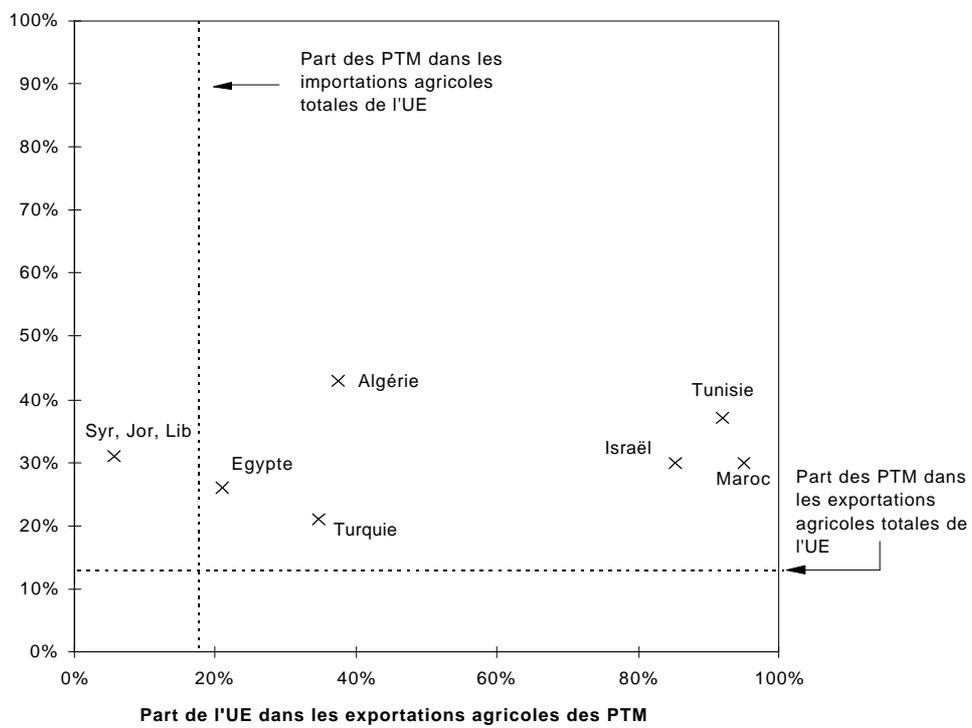
Comme on peut le constater (voir Fig.2), à l'exception du Liban, de la Syrie et de la Jordanie, tous les pays méditerranéens ont accru leurs préférences commerciales agro-alimentaires avec l'UE à la suite du processus de libéralisation. C'est le cas des PTM (Maghreb et Moyen Orient), mais aussi celui de la Turquie, encore que pour ce dernier pays les exportations en direction des marchés pétroliers limitrophes et celles vers les anciennes entités de l'ex-URSS, se sont également considérablement développées. Il s'agit là d'une exception notable dans une région où le commerce interne (hors UE) reste quasiment embryonnaire. Dans le cas des PECO balkaniques, cette situation est encore plus marquée (hors Yougoslavie soumise au blocus pour des raisons politico-militaires): les anciens régimes

communistes ont entièrement basculé leur commerce agricole, jusque là orienté vers les pays de même structure économique vers l'UE.



Source: Solagral, 1998

Figure I-1. Importations et exportations de produits agricoles des PTM vers l'UE.
(Valeurs moyennes totales sur la période 1988-1995, en Ecu)



Source: Solagral, 1998

Figure II-1. Part moyenne de l'UE dans les échanges agricoles (importations et exportations) des PTM.

B. La question de la régionalisation de l'impact de la libéralisation des marchés

Les produits méditerranéens représentent la partie principale des exportations agricoles des pays méditerranéens non membres vers l'UE. Les fruits et légumes continuent d'être la branche principale; elle représentait en 1996 pour 58% du total (voir tableau 3). Il n'est donc pas surprenant que l'essentiel du débat sur les réductions tarifaires accordées par l'UE aux PTM concerne ce groupe de produits, qui est aussi une des sources principales du revenu agricole pour certaines régions des pays méditerranéens membres. Selon les données de la base SPEL d'Eurostat, les fruits et légumes comptent en Espagne et en Grèce pour plus d'un tiers de la valeur agricole évaluée en prix de marché.

Pour comprendre les effets de cette compétition sur les produits agricoles méditerranéens, il est nécessaire de se déplacer de la dimension nationale vers la dimension régionale (locale ou territoriale). Ces effets sont en effet concentrés sur un nombre limité de régions. Ainsi, les produits méditerranéens (fruits et légumes, vin, huile d'olive et fleurs) comptent pour 40% de la valeur de la production agricole dans quatre régions de la Grèce (les Iles et Peloponnisos) et dans six régions d'Espagne (La Rioja, l'Andalousie, Murcia, Valencia, les Canaries et les Baléares), sept régions en Italie (Liguria, Trentino-Alto Adige, Lazio, Campania, les Abruzes, les Pouilles, la Calabre et la Sicile), deux régions du Portugal (Algarve et Madère) et trois régions françaises (Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes- Côte d'Azur et Corse). La plupart de ces régions sont situées sur la côte méditerranéenne et ont des modèles de spécialisation productive très différents des autres régions de chacun de ces pays. C'est pourquoi, lorsque les produits méditerranéens sont qualifiés de "sensibles" dans les négociations avec les pays tiers, il faut garder en mémoire que ce n'est pas seulement parce qu'il s'agit de productions agricoles européennes, mais aussi parce que les pressions de la concurrence externe sont concentrées sur des territoires limités.

Ainsi le commerce méditerranéen a une dimension locale dont on doit se souvenir lorsque l'on parle des impacts de marché. Du point de vue des politiques agricoles, les mesures d'accompagnement doivent donc être élaborées pour préparer et adapter les régions les plus affectées par un environnement économique orienté par le marché. En d'autres termes, une ZLEEM intégrant les produits agricoles devrait comprendre des interventions structurelles qui permettent de tenir compte des possibilités d'augmentation de la compétitivité des régions les plus affectées. Ce principe est d'ailleurs également applicable aux autres pays du bassin méditerranéen, où les impacts de marché sont également différenciés selon les régions.

Tableau I-3. Les pays tiers méditerranéens (1): composition des exportations vers l'UE (2) par produits, 1996

Chapitre	Produits	Écus en millions	% total
	Agriculture (total) (3)	4363	100,00
00	Animaux	6	0,14
01	Viandes	38	0,87
02	Lait et oeufs	7	0,16
03	Poisson	455	10,43
04	Céréales	30	0,69
05	Fruit et légumes	2552	58,49
06	Sucre et miel	52	1,19
07	Café cacao, thé, épices	51	1,17
08	Aliments du bétail	25	0,57
09	Produits alimentaires	44	1,01
11	Boissons	53	1,21
12	Tabac	100	2,29
21	Cuirs	38	0,87
22	Oléagineux	53	1,21
24	Bois	15	0,34
2	Fibres textiles naturelles	246	5,64
29	Matières premières agricoles	364	8,34
4	Huiles et graisses	234	5,36

Source: Eurostat et Commission Européenne (DG VI Agriculture)

(1) Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie.

(2) 0, 1, 21, 22, 231, 24, 261-265+268, 29, 4

(3) EUR 12

III. Les paramètres commerciaux des produits sensibles - le cas des fruits et légumes.

La globalisation est un phénomène ancien pour les produits méditerranéens, mais sa progression est aujourd'hui plus lente que pour d'autres produits. La globalisation doit être comprise comme un processus irréversible, qui arrive au moment de mutations technologiques fondamentales de la communication et de l'information, d'une part, et des transports des flux de marchandises et de capitaux, d'autre part. Arrêter ou freiner ce processus est quasiment impossible, même si l'on souhaitait restaurer des hauts niveaux de protection à l'échelle d'une Nation ou d'un groupe de Nations. "La seule chose sensée est de faire en sorte que la globalisation fonctionne pour tout un chacun" disait Renato Ruggiero à la conférence Moyen Orient - Afrique du Nord, (MENA) III (Le Caire, novembre 1996). Cette phrase peut s'appliquer aux produits agricoles méditerranéens: les marchés sont gouvernés par des forces complexes et les politiques de commerce extérieur, toutes importantes qu'elles soient, ne sont pas les seules forces déterminantes dans la formation des structures du commerce. Le cas des fruits et légumes en offre un exemple.

Le défi d'approvisionner les marchés en produits saisonniers et périssables tout au long de l'année a favorisé le commerce international et l'intégration du secteur des fruits et légumes frais. Pourtant, la plupart des fruits et légumes sont produits pour la consommation domestique et seulement 4,4% de la production légumière et 8,9% de celle des fruits fait l'objet d'un commerce international. Les exportations de ces produits ont toujours représenté des pourcentages assez faibles de la production (bien qu'il existe des différences selon les produits et les pays) en raison notamment des barrières tarifaires, mais aussi de limitations techniques de conservation et de coût de transport sur de longues distances. Les progrès dans les technologies post-récolte et la maîtrise des chaînes de froid ont permis cependant la mise en place de transports de longue distance des produits périssables. Ces progrès techniques se sont combinés avec les

dynamiques d'offre et de demande pour stimuler des flux du commerce des produits horticoles, qui aujourd'hui concernent un éventail élargi de produits, de pays et de circuits de commercialisation. Actuellement, il existe une demande croissante pour des produits diversifiés de très haute qualité et disponibles pendant toute l'année. C'est cette demande qui stimule le commerce puisqu'aucun pays ne produit des quantités et les qualités nécessaires de tous ces fruits et légumes frais tout au long de l'année.

L'Europe est l'acteur principal des marchés internationaux des fruits et légumes frais. A 15, elle contribue, par ses importations et exportations, à un cinquième du marché mondial. L'Allemagne est le principal importateur, l'Espagne le principal fournisseur et les Pays-Bas jouent un rôle dominant dans la gestion des flux physiques de distribution. Pourtant les importations peuvent être considérées comme stagnantes depuis une dizaine d'années. Selon Eurostat, les importations de l'UE-15 se sont élevées à 13,7 millions de tonnes (MT) en 1997 que l'on doit comparer aux 14,8 MT atteintes en 1988. La croissance des importations de fruits frais (6,1 MT en 1988, contre 8,4 en 1996), n'a pas compensé le déclin des importations de légumes - qui sont passés de 8,6 à 5,3 MT dans la même période.

En revanche les exportations de fruits et légumes de l'UE se sont accrues de 2,5 MT à 3,9 MT en 1996, avec un pic de 4,8 MT en 1994.

La croissance a été plus prononcée pour les fruits que pour les légumes; alors que les fruits et légumes se partageaient de manière égale les exportations; les premiers représentent aujourd'hui 59% du total, ce qui reflète en partie la demande croissante des pays en développement.

L'évolution des relations commerciales dans le secteur horticole a attiré de nouvelles entreprises privées et de nouveaux acteurs qui essayent de tirer parti de ces évolutions et de les renforcer. Les alliances stratégiques et les *joint ventures* permettent à des firmes de petites et moyennes tailles de participer aux échanges globaux en travaillant dans un nombre plus grand

de pays, sur des marchés plus larges - sans nécessairement devenir des firmes transnationales. L'entrée de firmes non traditionnelles dans ce commerce, comme celle de producteur-transporteur, diversifie et multiplie les circuits de commercialisation. Par ailleurs, un petit nombre de firmes multinationales et de négociants implantés depuis fort longtemps s'efforcent de développer des marques vraiment mondiales et de diversifier aussi des lignes de produits (par exemple: Dole, Del Monte, Chiquita). L'accroissement continu du nombre de firmes et de pays impliqués dans ce commerce signifie sans doute que la compétition va s'accroître.

Les alliances entre acheteurs se développent dans le système de distribution alimentaire européen. Ces alliances renforcent une demande pour des volumes importants et pour de hauts niveaux de qualité, ce qui oblige les entreprises à introduire plus d'efficacité dans la gestion de leurs approvisionnements. Les acheteurs concluent des accords de partenariat avec des fournisseurs privilégiés pour s'assurer de la disponibilité de produits qui remplissent les contraintes de marchés hebdomadaires. De plus grands acheteurs ont besoin de la concentration des fournisseurs pour pouvoir réaliser leurs économies d'échelle, notamment dans le transport. L'apparition d'offres à plus grande échelle signifie qu'un petit nombre de firmes peuvent supporter les coûts et les risques liés à une production répartie dans plusieurs régions ou pays et sur des périodes plus longues. C'est le cas des transporteurs espagnols qui peuvent produire dans plusieurs régions ibériques, en même temps qu'aux Îles Canaries et au Maroc pour bénéficier des avantages d'une période de production plus étendue. La maîtrise d'une offre sur une période de temps importante est devenue un avantage compétitif stratégique pour beaucoup de transporteurs.

Cette analyse du commerce des fruits et légumes montre que trois facteurs principaux augmentent la compétition dans la région méditerranéenne:

- la demande pour les fruits et légumes frais dans les pays de l'EU-15 est arrivée à maturité, même s'il y a de nombreuses variations nationales. La croissance des importations est limitée par la lenteur des changements des modèles de consommation ;
- le commerce dans la région méditerranéenne est plus conflictuel que dans les zones où le recouvrement des calendriers de production et de commercialisation est plus faible. Le commerce de contre-saison et les échanges de complémentarité sont, à l'évidence, moins conflictuels. Dans la zone méditerranéenne, les échanges sont souvent le produit de différences de compétitivité entre des producteurs de produits similaires, opérants au cours de la même période ;
- le secteur horticole européen se tourne vers les exportations au fur et à mesure que le marché se sature. La croissance des revenus dans les pays en développement tend à faire évoluer la consommation vers une alimentation plus riche en protéines animales et en fruits et légumes, ce qui offre des possibilités d'extension des marchés.

IV. Le cadre traditionnel des négociations commerciales agricoles

L'organisation, les régulations et les arbitrages sur ces marchés complexes que sont les marchés de produits agricoles méditerranéens se réalisent à plusieurs niveaux: national, communautaire, international. Ces négociations ont lieu dans une peur diffuse, mais tenace, des processus de libéralisation. Le secteur horticole est évidemment, en raison des concurrences décrites plus haut, particulièrement sensible. Ces peurs sont souvent exprimées par les producteurs du Sud de l'Europe qui craignent que les produits dits "sensibles" soient intégrés à la ZLEEM. Jusqu'où ces craintes sont-elles justifiées? Pour le savoir, il faut s'interroger sur le poids des coûts du travail (et des autres facteurs de production), sur les relations de concurrence d'une part, et d'autre part, sur l'impact des distorsions de concurrence (tarifs et préférences) sur les flux de produits.

Les producteurs européens sont en effet très réticents à l'idée d'une ZLEEM, en raison de la différence importante du coût de la force de travail entre les pays de l'Union et les PTM. La proximité des marchés européens et le fait que le travail peut être jusqu'à dix fois moins cher dans les pays tiers de la Méditerranée, pourrait laisser à penser que ceux-ci peuvent devenir une zone naturelle de production pour les cultures intensives en travail, et bien sûr d'abord celles des fruits et légumes. La ZLEEM pourrait en effet inciter les entreprises globales à tirer profit des préférences commerciales régionales concédées par l'Union dont ne jouiraient pas d'autres zones du monde. Il faut pourtant dire que dans le cas des fruits et légumes, les marchés ne sont pas régis seulement par les coûts de la main d'oeuvre. Il existe de profondes différences selon les marchés. Comme nous l'avons souligné plus haut, la compétitivité internationale est aussi liée à l'existence de systèmes de mise en marché et de technologies post-récolte, réfrigération et transport, qui assure l'accès dans de bonnes conditions aux principaux marchés de consommation. Des paramètres non liés au prix acquièrent de plus en plus d'importance, comme ceux de la qualité des produits, la capacité d'adaptation aux normes et standards des marchés les plus riches, ou encore la rapidité de livraison et les conditions de crédit. Une des conclusions est que même avec des différences de 1 à 6 sur les coûts de travail, l'efficacité de l'organisation des marchés dans les pays européens reste un avantage considérable. Les coûts de commercialisation peuvent facilement atteindre les 2/3 de la valeur totale du produit rendu au consommateur. Par conséquent, le coût de la force de travail ne peut être en aucun cas considéré comme le facteur décisif du commerce des produits horticoles ; il existe bien d'autres facteurs qui sont en général fort bien maîtrisés par les différents opérateurs européens.

Ces éléments impliquent que le marché libre ne représente sans doute pas un grand risque pour les producteurs qui ont su accéder à une différenciation efficace de leurs produits et qui se sont branchés sur des demandes régulières. La qualité, la technologie et les services peuvent se

substituer aux protections aux frontières pour conserver des parts de marché.

Les marchés de produits horticoles de la zone tempérée sont, comme nous l'avons vu, en voie de saturation et de concentration, ce qui implique que le marché devient un "marché d'acheteurs" qui est de plus en plus exigeant sur les qualités et la régularité des approvisionnements. La compétitivité est donc plus liée à l'adaptation à ces nouvelles conditions de marché qu'à la simple question des coûts et des prix. Il existe une forte asymétrie: d'un côté de nombreux producteurs, pas très bien organisés, chacun fournissant des quantités limitées; de l'autre, une demande relativement concentrée et un nombre réduit d'acheteurs. Ces tendances du marché international des produits horticoles sont fortes et peuvent difficilement être ralenties par des mesures aux frontières.

Une conclusion provisoire serait que les producteurs méditerranéens de produits dits "sensibles" sont en face de choix structurels. Dans ce contexte, les régions qui ne disposeront pas d'organisations capables de répondre aux demandes des opérateurs d'aval seront éliminées et leur place sera prise par d'autres. Ce problème requiert donc une approche structurelle et ne peut pas être résolu par le maintien de mesures de protection commerciale, d'autant que le double cadre de négociation de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et des accords euro-méditerranéens ne permet pas de les envisager à long terme.

V. Le Cycle de l'Uruguay et les négociations multilatérales de libéralisation du commerce agricole.

Le commerce international des produits agricoles et alimentaires est un de ceux où se sont manifestées les distorsions de prix les plus systématiques. Les politiques agricoles des pays industrialisés ont, en particulier, introduit des "biais" très importants en subventionnant non seulement la production, mais également les exportations des produits dits

"tempérés" ou "continentaux" (céréales et oléoprotéagineux, lait, viandes etc.). Ces politiques menées notamment par les États-Unis (*Farm Bill*) et l'Europe (Politique Agricole Commune - PAC) ont eu des impacts sur les budgets et les déficits de ces pays; elles ont également contribué à maintenir les prix de ces produits à des niveaux relatifs bas, ce qui, dans de nombreux pays en développement, défavorisait la production vis-à-vis des importations.

C'est dans le cadre des négociations de l'Uruguay Round du GATT que la question de l'exception agricole, voulue par les États-Unis au sortir de la deuxième guerre mondiale pour favoriser ses exportations, a été traitée pour la première fois systématiquement. Elles ont donné lieu au plus long débat de l'histoire de cet Accord, puisque les négociations commencées à Punta del Este en Uruguay, en 1986, ne se sont achevées que par l'Accord de Marrakech, en 1996. Elles n'ont pas permis de supprimer toutes les barrières commerciales, ni toutes les distorsions liées aux politiques, loin s'en faut, mais elles ont, de fait, réussi à faire entrer l'agriculture dans le cadre général du GATT, c'est-à-dire celui d'une libéralisation progressive du commerce mondial des marchandises. Les barrières non tarifaires ont été remplacées par des tarifs affichés et l'accès aux marchés a été renforcé par des dispositions contraignantes sur des minima d'importation. Les subventions à l'exportation ont été codifiées et disciplinées par des restrictions en volume et des taux par produits. Les soutiens aux productions nationales mesurées par l'*Aggregate Measurement of Support* ont également été disciplinés. Enfin, l'accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires s'appuie sur des normes et des recommandations internationalement reconnues et exige des "évidences scientifiques" pour toute mesure de restriction commerciale.

Ainsi, même si la libéralisation proprement dite du commerce de produits agricoles et alimentaire est encore timide, une plus grande transparence a été obtenue et les règles du "jeu commercial" ont été établies.

Pour mesurer l'impact de ce processus de libéralisation, il faut distinguer la situation des pays industrialisés de celle des pays en développement. Dans les pays développés, le niveau de soutien a été baissé, même s'il reste fort dans la plupart des cas. Ainsi, en 1995, l'Union Européenne a consacré quasiment 70 milliards d'ECU en PSE (*Producer Subsidy Equivalent*), bien que depuis la réforme commencée en 1992, "seulement" 68% de ces transferts ont eu lieu par le biais du soutien aux prix. Le soutien par les transferts budgétaires (aide au revenu, aides de structures etc.) devrait voir sa part relative augmenter au cours des années à venir. Pour les pays développés, les négociations budgétaires internes et les discussions multilatérales au sein de l'OMC, sont les principaux facteurs devant conduire à une réduction des protections.

Dans les pays en développement, le processus de libéralisation commerciale est allé, en général, plus vite que ce qui était prévu dans le schéma de l'*Uruguay Round*. Au cours des dix dernières années, beaucoup de pays en développement, dont un certain nombre en Méditerranée, ont mis en place des politiques unilatérales d'ouverture commerciale. Ces politiques ont été menées dans le cadre de politiques d'ajustement structurel et de stabilisation macro-économique et donc indépendamment des négociations multilatérales du GATT. Des pays comme la Jordanie ou l'Égypte par exemple ont mené des négociations avec les organisations internationales (FMI et Banque Mondiale principalement) pour réduire leurs tarifs. Par ailleurs un certain nombre de pays (comme l'Algérie, la Jordanie, le Liban) sont en train de négocier leur adhésion à l'OMC et devront, dans ce cadre, négocier une réduction de leurs tarifs. Enfin, la plupart des pays de la région se sont engagés dans une procédure de création d'une Zone de Libre échange Euro-méditerranéenne (ZLEEM), qui sera, à terme, le lieu de négociation de libéralisations réciproques du commerce de produits agricoles.

Les négociations qui doivent démarrer en 1999 auront un impact plus important sur les politiques agricoles des pays de l'UE que sur les pays

méditerranéens non-membres de l'Union. Les pays européens se sont déjà engagés dans le cadre de l'*Uruguay round* à baisser le niveau des subventions à l'exportation de 13,274 milliards de dollars (soit 36,5% du montant total des exportations dans la période de référence choisie) à 8,496 milliards pour l'année 2000. Dans la zone méditerranéenne seuls la Turquie, Israël et Chypre ont indiqué des subventions à l'exportation correspondant respectivement à 5,6%, 5,2% et 8,6% du total de leurs exportations.

En ce qui concerne l'ensemble des mesures de soutien à l'agriculture évalué par l'Aggregate Measure of Support (AMS), en dépit de la réforme de la PAC amorcée en 1992 et des négociations en cours de l'Agenda 2000, les Européens s'accordent un montant total de soutien de l'ordre de 76 milliards de dollars pour l'année du millénaire, ce qui représente environ la moitié de la production agricole intérieure brute. Dans la région seuls Israël, Chypre, le Maroc et la Tunisie se sont engagés à limiter les soutiens à 10% maximum de la valeur de la production "départ ferme".

Une autre asymétrie pour les pays méditerranéens dans les négociations multilatérales se joue entre les pays exportateurs et les pays importateurs nets de produits alimentaires. Du point de vue des exportateurs, les accès aux marchés devraient être légèrement améliorés et les prix devront sans doute augmenter ; pour les pays importateurs nets, le coût de l'approvisionnement extérieur augmentera et pourrait, dans certains cas, avoir un impact non négligeable sur les balances de paiements. Il est également probable que l'on assistera à une diminution des stocks dans les pays développés, ce qui pourrait avoir une incidence sur la stabilité des marchés dans le cas de désajustements marqués entre l'offre et la demande comme cela a eu lieu au cours des années 1995 et 1996.

Les accords de l'*Uruguay Round* n'ont pas affecté les produits méditerranéens de la même façon que les "produits continentaux", car ils ne bénéficient, en général, ni des mêmes soutiens ni des mêmes organisations

de marché. Il reste cependant que certains produits, notamment parmi les fruits et légumes, sont considérés comme "sensibles" par l'Union et qu'ils continueront de faire l'objet de mesures aux frontières de type "prix minimum d'importation". Il faut aussi tenir compte que les accords bilatéraux entre l'UE et les PTM devraient conduire à des conditions commerciales régionales plus ouvertes que celles du cadre multilatéral.

Mais la libéralisation multilatérale devrait, pour les quelques pays non membres de l'Union (et certains produits), amener à un risque d'érosion des préférences que l'Europe avait concédées à certains pays associés dans le cadre d'accords spécifiques. Étant donné les orientations fixées par la déclaration de Barcelone et la spécificité affichée du traitement de la question agricole, beaucoup de pays tiers s'interrogent aujourd'hui sur ces évolutions relatives entre cadre préférentiel méditerranéen et globalisation multilatérale des marchés.

Une récente étude de Tangermann montre que si les accords préférentiels en restaient aux niveaux antérieurs à l'*Uruguay Round*, l'érosion serait de l'ordre de 17% pour l'ensemble des pays de la région. Israël verrait baisser sa marge de préférence de 27%, le Maroc de 13% et la Tunisie de 9%. Mais, avec les nouveaux Accords d'association, ces marges seraient, en fait augmentées de 17% pour Israël et 29% pour le Maroc (pour les tarifs prévus en l'an 2000) - elles resteraient inchangées pour la Tunisie.

Compte-tenu de ce cadre de négociation, on constatera que pour les produits agricoles, le commerce sera soumis à des conditions préférentielles mais ne sera pas libre. Pour les produits dits "sensibles", des restrictions quantitatives de diverses natures et le maintien du principe des calendriers resteront négociés pays par pays. Mais, à plus long terme, on peut penser que la libéralisation multilatérale négociée par l'UE dans le cadre multilatéral devrait également bénéficier aux producteurs des pays méditerranéens non-membres de l'UE. La libéralisation multilatérale

inclura le démantèlement des restrictions quantitatives et de la plupart des systèmes de protection comme les prix de seuil à l'entrée de l'Union.

Les écarts possibles entre les impacts des deux systèmes de négociation seront un des enjeux des années à venir, les agriculteurs européens et la PAC étant soumis à une sorte de double pression: l'une, de libéralisation graduelle dans le cadre de l'OMC et l'autre, de maintien des préférences par les pays méditerranéens associés, et donc d'ouverture encore plus rapide des marchés, notamment pour les produits méditerranéens dont les PTM sont traditionnellement exportateurs.

L'état des négociations euro-méditerranéennes.

La déclaration de Barcelone unit 27 partenaires euro-méditerranéens (15 de l'Union et 12 pays tiers) autour d'un accord de mise en place d'une zone de libre-échange pour l'année 2010. Les Accords d'association euro-méditerranéens seront le moyen de réalisation de la ZLEEM; ils seront complétés par des accords entre les pays tiers méditerranéens eux-mêmes. Le tableau ci-dessous récapitule l'état des différentes négociations:

Tableau I-4. Etat des accords d'association euro-méditerranéens, juin 1998

Partenaire	Début des négociations	Conclusion des négociations	Signature de l'Accord	Application de l'Accord
Algérie	mars 1997	négociations en cours		
Autorité palestinienne	octobre 1996	décembre 1996	février 1997	juillet 1997
Égypte	janvier 1995	négociations en cours		
Israël	février 1994	septembre 1995	novembre 1995	
Jordanie	juillet 1995	avril 1997	novembre 1997	
Liban	novembre 1995	négociations en cours		
Maroc	février 1994	novembre 1995	février 1996	
Syrie	en discussion			
Tunisie	mars 1994	juin 1995	juillet 1995	mars 1998

Source: Elaboration J.M. Alvarez-Coque, 1998

A ces neuf partenaires s'ajoutent la Turquie, Chypre et Malte dont les relations avec l'UE sont régies par des Accords d'association préexistants, dans le cadre de leur vocation à entrer dans l'Union. C'est le cas de l'union douanière conclue entre la Turquie et l'UE. Pour Chypre et Malte, ce sont les accords de pré-adhésion qui régissent les relations avec l'Europe.

Ces accords ne sont donc pas une nouveauté, mais ils doivent être compris comme une deuxième génération de négociations, beaucoup plus proches des normes de libéralisation du commerce de l'OMC que ne l'étaient ceux de la première génération conclus dans les années 1976-1977. L'horizon d'une zone de libre-échange implique une ouverture réciproque des frontières en matière industrielle et un processus graduel pour les produits agricoles et les produits de la mer.

Dans ce processus, le commerce des produits agricoles est une exception. La libéralisation totale de l'économie agricole n'a jamais été possible afin d'éviter des contradictions avec la PAC - cela a été, dans certaines négociations parfois explicitement reconnu, et dans les autres toujours implicitement admis. Les pays méditerranéens ont bénéficié de préférences commerciales en général sous la forme de baisse de tarifs d'importation, avec ou sans limites quantitatives. Les dispositions actuelles tentent de geler les parts de marché. Toutes les exportations industrielles ont déjà des accès libres au marché européen ; réciproquement les produits industriels européens sont libres de droit en direction de la Turquie, d'Israël et des Territoires de l'Autorité Palestinienne; le démantèlement des tarifs est en cours pour Chypre, Malte et la Tunisie et sera étendu aux autres partenaires au fur et à mesure que seront mis en application les accords d'association.

Le contraste est grand avec les produits agricoles qui font l'objet d'un traitement particulier dans le cadre du projet de zone de libre échange à l'horizon 2010 dans la Déclaration de Barcelone:

"... en prenant comme point de départ les flux d'échange traditionnels et autant que le permettent les différentes politiques agricoles, en respectant les résultats obtenus au cours des négociations du GATT, le commerce des produits agricoles sera progressivement libéralisé par des accords d'accès préférentiels réciproques entre les parties..."

Cette différence de traitement entre les produits industriels et les produits agricoles a été, à de nombreuses reprises, analysée comme une sorte de paradoxe par les pays tiers. On leur demande en effet une ouverture complète en matière de produits manufacturés tout en apportant des restrictions à la libéralisation du commerce des produits agricoles (pour ménager la PAC) alors même que c'est pour ces produits agricoles qu'ils disposent d'avantages comparatifs certains. Tandis que de nombreux pays tiers disposent déjà de concessions commerciales très favorables pour les exportations en direction de l'UE, les négociations agricoles sont les seules qui permettraient, en matière commerciale, des gains rendus nécessaires par les effets des ajustements à court terme que ne manqueront de provoquer leurs propres concessions en matière de protection sur les autres secteurs.

Les impacts de court terme du libre échange sur les industries locales, qui ont bénéficié depuis des décennies de politiques protectionnistes, ne doivent pas seulement être anticipés mais utilisés par les différents gouvernements. Ceux du Maroc et de Tunisie, les premiers à avoir signé des accords, estiment qu'un tiers des entreprises des secteurs affectés sont suffisamment compétitives pour survivre, alors qu'un autre tiers devra effectuer des restructurations importantes et bénéficier d'apports de capitaux. Le dernier devrait entrer en liquidation. Mais, au fur et à mesure que les industries locales répondront avec efficacité et par la qualité aux nouvelles conditions de marché, les consommateurs risquent d'augmenter leurs achats de biens importés des pays européens. Des déséquilibres commerciaux supplémentaires apparaîtront sans doute, provoquant des réorientations, parfois douloureuses, dans la structure industrielle. Elles

seront sans doute, à long terme, profitables à toutes les économies nationales et à l'ensemble de la région, mais, à court terme, elles peuvent poser de graves problèmes étant donné que ces pays ne disposent pas de filets de sécurité qui pourraient fournir assistance aux entreprises les plus soumises aux pressions de la concurrence.

Les conclusions de la réunion Ministérielle Euromed de Palerme (3/4 juin 1998) font référence à la préoccupation exprimée par les parties sur "la durée des procédures de ratification nationale dans les pays de l'UE". Elles reconnaissent également qu'un compromis sur l'agriculture satisfaisant pour les parties était nécessaire pour conclure les négociations, en mentionnant les négociations en cours avec l'Égypte, le Liban, la Syrie et l'Algérie.

La durée de la négociation et du processus de ratification est d'une certaine façon le résultat de l'asymétrie dans les relations commerciales entre l'UE et les PTM - car si l'UE représente 55% des exportations des PTM, ceux-ci ne comptent que pour 8% des exportations totales de l'Europe. Le PNB total des 12 pays méditerranéens partenaires est inférieur à celui de la seule Espagne, et correspond environ à 20% de celui de l'Allemagne. Le résultat est très net: un déficit commercial vis-à-vis de l'Union de l'ordre de 12 milliards d'ECU en 1994. Cette asymétrie, comme les relations d'interdépendances évidentes dans la région plaident pour une stratégie régionale efficace qui se doit de prendre en compte l'agriculture quelles que soient les difficultés politiques et économiques que cela suppose.

VI. Régionalisme et agriculture

Les initiatives régionales sont importantes car elles peuvent permettre aux pays partenaires d'avancer relativement rapidement dans l'ouverture de leurs économies et dans la consolidation d'interdépendances, concourant à leur développement économique. Le régionalisme est

important comme moyen facilitant l'intégration des différents pays dans le mouvement dominant de l'économie globale. C'est le rôle que les négociations de ces 15 prochaines années entre les pays méditerranéens et l'UE pour la création de la ZLEEM devrait jouer. Le régionalisme permet aussi d'encourager les négociations et l'insertion dans les débats internationaux. Mais par dessus tout, l'initiative régionale Euro-méditerranéenne est un instrument puissant permettant de réduire, voire d'éliminer les tensions nombreuses dans la région. L'initiative régionale Euro-Med ne va donc pas à contre-courant des négociations multilatérales mais au contraire les appuient, car cette initiative devrait essentiellement favoriser l'ouverture des marchés par des réductions tarifaires entre pays partenaires et les préparera à une libéralisation multilatérale généralisée.

Actuellement, des discussions sont en cours sur les modalités d'insertion du commerce agricole dans un cadre régional de libre-échange. En ce qui concerne les produits agricoles, les accords Euro-Med reposent sur un démantèlement prudent des tarifs douaniers. La compatibilité de cet accord avec les règles du GATT s'établit dans l'article XXIV de l'Accord, qui n'a jamais envisagé qu'une zone de libre échange, ou une union douanière, nécessitait un commerce complètement libre sur tous les produits entre les membres. Le texte indique qu' " une grande partie du commerce " doit être libéralisée, ce qui laisse des marges d'interprétation. Un régime restrictif pour l'agriculture est donc possible pour autant que ce secteur fasse partie de la négociation et que soient envisagées les phases d'une véritable libéralisation.

Ce qui est le cas puisque la déclaration de Barcelone prévoit une libéralisation progressive du commerce agricole. Ce secteur est un point clef de la discussion entre partenaires puisqu'il a à charge d'équilibrer les opportunités commerciales: augmentation des exportations industrielles et agricoles dans la région.

En ce qui concerne les produits manufacturés, l'ouverture des marchés européens a contribué à accroître la part des produits industriels dans les exportations des partenaires méditerranéens vers l'UE de 45% de leurs exportations totales en 1991 à 58 % en 1996, reflétant ainsi le processus de modernisation de leurs appareils productifs. Mais en même temps, la part des produits alimentaires dans les importations de l'UE depuis les pays méditerranéens a diminué de 50 % il y a 30 ans à 12% en 1994.

Le problème de la place de l'agriculture dans la zone de libre échange Euro-méditerranéenne prend de plus en plus d'importance. La question est de savoir si le rôle joué par les produits agricoles dans le commerce régional doit être plus ambitieux qu'il n'est prévu dans le scénario du processus multilatéral. Les règles du jeu du commerce agricole dans la région méditerranéenne seront-elles le résultat d'un consensus régional ou multilatéral ? La réponse dépend de la rapidité et des résultats des deux processus parallèles: l'association Euro-Med d'un côté et les négociations multilatérales débutant en 1999 de l'autre. En réaction à une libéralisation incomplète du commerce au niveau multilatéral, les négociations régionales en agriculture sont devenues un problème central. Si l'on prend comme exemple une autre initiative régionale, comme l'Accord de libre échange Nord Américain (ALENA), on constate qu'il n'existera plus de barrières au commerce des produits agricoles entre les Etats Unis et le Mexique en 2005. Il en sera de même pour l'Amérique latine, l'Amérique centrale et les Caraïbes si les calendriers prévus pour la libéralisation sont suivis.

Si l'initiative régionale Euro-Med œuvre pour une accélération du processus de libéralisation du commerce agricole, deux questions épineuses restent posées: dans quelles mesures les demandes d'accès au marché des partenaires méditerranéens peuvent-elles satisfaire le régime commercial actuel de l'UE ? Quels seront les effets de la libéralisation du commerce des produits méditerranéens sur les pays les plus " sensibles ", en particulier sur les pays du sud de l'Europe ?

Effets des concessions commerciales sur les produits méditerranéens

Les pays méditerranéens ont historiquement bénéficié de préférences commerciales, sous forme de réduction de taxes douanières couplées ou non à des restrictions en quantité, pour les exportations de leurs produits agricoles vers l'UE. Dès le début des années 1970 et sous la pression des pays récipiendaires craignant des retombées commerciales négatives suite aux élargissements successifs de l'UE, la structure des préférences commerciales a été modifiée. L'élargissement de la Communauté aux pays du sud a redéfini les relations commerciales entre les partenaires méditerranéens. Les nouveaux états membres -Espagne, Grèce et Portugal- comptabilisent à eux seuls 25% des importations de fruits et de légumes de la Communauté Européenne (CE). En réaction, sous la pression politique des producteurs français et italiens, les conditions d'accès au Marché Commun se sont durcies. De plus, le risque d'une diversion commerciale contre les exportations des pays méditerranéens non membres a conduit à la révision des accords méditerranéens à la fin des années 1980. Pour ne pas étioiler leurs relations commerciales traditionnelles avec la CE, des concessions furent faites aux partenaires méditerranéens qui reflétaient les réductions tarifaires accordées à l'Espagne et au Portugal sur une vaste gamme de fruits et légumes cependant souvent associées à des quotas ou des quantités de référence.

Les concessions commerciales aux pays méditerranéens non membres ne sont pas considérées comme un problème de taille pour les productions européennes des produits touchés. Tel fut le résultat de l'analyse conduite par la Commission sur l'impact des concessions agricoles faites aux pays tiers de la région méditerranéenne⁴. Parmi onze pays partenaires, seuls la Turquie, le Maroc et l'Israël se posaient comme exportateurs importants vers les marchés de l'UE. D'une manière générale, les importations depuis les pays méditerranéens tiers ne représentent qu'une faible partie des importations totales de l'UE et de la production domestique.

⁴ Voir " Etude d'impact des concessions méditerranéennes ", COM(97)477 final.

Tableau I-5. Union Européenne: balance des approvisionnements d'une sélection de produits "sensibles", 1995-1996

Produit	Production (000) tonnes	Importations (000) tonnes	Part des importations dans la production (%)	Offre des pays Med (000) tonnes (1)	Part des offres Med dans les importations (%)
Tomates	12340	483	4	145	30
Tomates transformées	824	90	11	42	46
Oignons	3224	321	10	28	9
Noisettes	124	322	260	314	97
Oranges	5238	870	17	364	42
Citrons	1383	191	15	46	24
Raisins	2394	204	9	32	16
Melons	1750	103	6	31	30
Fraises	781	30	4	9	31

Source: Eurostat

(1) Importations depuis les pays méditerranéens non UE (Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, République Arabe de Syrie, Tunisie et Turquie).

Il existe des raisons spécifiques expliquant l'absence de forte corrélation entre l'existence d'accords commerciaux préférentiels avec l'UE et la dynamique des exportations agricoles depuis les partenaires méditerranéens vers l'UE. Tout d'abord, la protection douanière effective contre les pays tiers est habituellement plus basse pour les produits et les saisons pour lesquelles les importations de l'UE ne rentrent pas en compétition directe avec la protection domestique. De plus, pour les fruits et légumes, le " système de prix de référence " (avant la mise en application des accords d'Uruguay) et le système actuel de " prix d'entrée " (après l'Uruguay Round) constituent une pénalisation pour les offres de moindres coûts. Il est vrai que le système post- Uruguay de prix d'entrée peut être considéré comme un pas en avant par rapport au précédent puisqu'il reflète les préférences tarifaires d'un faible prix de vente sur le marché de l'UE, alors que le système de prix de référence rentre en compétition avec lui. Dans le système actuel, un pays exportateur a le choix entre attirer la marge préférentielle ou vendre à un prix plus faible pour gagner une plus forte part de marché⁵. Cependant, le système du prix d'entrée offre toujours une certaine protection pour les producteurs de l'UE concernés, comme le montrent de nombreuses études⁶.

En outre, lorsque la préférence tarifaire (ou la réduction du prix d'entrée) est octroyée pour une quantité limite stricte sous la forme d'un quota, la marge préférentielle ne s'accompagne pas d'un gain de parts de marché. Pour de nombreux produits, les réductions tarifaires ne concernent qu'un nombre limité de saisons et des quantités données. Par conséquent,

⁵ Voir Tangermann (1996), Op. Cit.

⁶ Voir Swinbank et Ritson, Op. Cit.. Dans le système actuel, la loi du huitième pourcent est appliquée. En effet, le plein tarif est appliqué même si le prix c.a.f. est juste légèrement plus élevé que huit pourcent en dessous du prix d'entrée. Comme le tarif maximum (limité au programme de l'UE annexé aux accords de l'Uruguay Round) est souvent beaucoup plus élevé que huit pourcent du prix d'entrée, il y a une hausse sensible dans le prix de débarquement (taxe douanière incluse) quand le prix c.a.f. chute sous 92 pourcent du prix d'entrée.

la préférence constitue au mieux une rente économique qui est captée par le “ propriétaire ” des licences d’importations allouées pour le commerce sous la forme de quota tarifaire. Il est vrai que les pays exportateurs bénéficient en partie d’une protection, mais on ne sait pas quelle part de revenu additionnel représente la marge préférentielle qui transite réellement vers les pays méditerranéens exportateurs (voir encadré 2).

Enfin, les préférences commerciales créent des conditions d’exportation favorables pour les produits dont les bénéficiaires ont des avantages comparatifs. En estimant l’impact des préférences tarifaires sur le commerce, on ne peut pas exclure la possibilité que la marge tarifaire consolide la part de marché de l’exportateur préférentiel dans l’UE et lui permette de capturer la rente économique au dépend des offreurs non préférentiels et des consommateurs européens. Très souvent, les “ nouveaux produits ” sont apportés aux consommateurs des pays en voie de développement par des firmes étrangères. Mais on ne sait pas dans quelles proportions cette préférence constitue un catalyseur important pour la croissance des parts de marché. D’autres facteurs sont à même de devenir importants pour le développement d’un secteur horticole dynamique. On trouve parmi eux, les équipements en infrastructure, la disponibilité de compétences entrepreneuriales, les fonds d’investissement nécessaires et l’existence du cadre approprié.

Encadré I-2. Les marges préférentielles dans le système de prix d'entrée

Lorsque les importations arrivent à des prix CAF le plus avantageux inférieurs au prix d'entrée, une taxe douanière supérieure est appliquée en plus de la taxe normale, avec un seuil maximum également fixé dans le programme de l'UE (annexé aux accords de l'Uruguay Round). Le système de prix d'entrée remplace l'ancien système de prix minimum (prix de référence). Pour certains pays et certains produits, des réductions importantes du prix d'entrée ont été négociées. Ceci permet d'exporter vers l'UE même lorsque en pleine saison, le prix du marché de l'UE est inférieur au prix d'entrée de la Nation la Plus Favorisée. La réduction du prix d'entrée peut être assimilée à une motivation pour exporter vers les autres pays soumis à l'accord. Des exemples où les prix à l'entrée, pour certaines quantités données, sont réduits, comme dans le cas du Maroc, et sont représentés dans le tableau ci-dessous. Pour les oranges, la limite est de 300 milliers de tonnes alors que pour les tomates elle s'élève à 150 676 tonnes entre Janvier et Mars.

Qui bénéficie des marges préférentielles générées par la réduction du prix d'entrée ? Cette marge est calculée dans la dernière colonne du tableau. Lorsque la réduction est appliquée avec des quantités limites, les marges préférentielles reviennent aux propriétaires des licences d'importations. Comme dans d'autres pays, l'UE délivre la plupart du temps des licences à des conditions préférentielles à des firmes commerciales enregistrées à l'intérieur de l'UE. Cela voudrait dire que dans la plupart des cas, le plus gros avantage de prix provenant de l'augmentation de marge préférentielle d'entreprises d'import-export n'indiquerait pas forcément une augmentation des exportations du partenaire vers l'UE. Les marges préférentielles peuvent être assimilées à des bénéfices potentiels pour les pays exportateurs mais peuvent ne pas revenir en majorité à ces pays, voire migrer vers des parts de marché plus grandes.

Tableau I-6. Prix d'entrée et " TNPF* duty " comparés avec prix d'entrée au Maroc, (Ecus/t) 1995-1996

Produit	Prix d'entrée	TNPF duty (%)	Prix d'entrée + TNPF duty	Prix d'entrée pour les exportations marocaines	% préférence marocaine contre TNPF
Tomates					
avril	1188	10.6	1314.3	1188	10.6
1-15 mai	788	10.6	871.8	788	10.6
16-31 mai	788	17.4	925.1	788	17.4
1 juin-10 juil	588	17.4	690.3	588	17.4
11 juil-août	588	17.4	690.3	588	17.4
septembre	588	17.4	690.3	588	17.4
octobre	688	17.4	807.7	500	61.5
nov-20 déc	688	10.6	761.1	500	52.2
21 déc-31 déc	738	10.6	816.4	500	63.3
janv-mars	908	10.6	1004.5	500	100.9
Oranges					
déc-mar	369	19.3	440.3	275	60.1
avril	369	12.6	415.4	275	51.0
1-15 mai	369	5.8	390.4	275	42.0
16-31 mai	369	3.9	383.3	275	39.4
juin-15 oct		3.9			
16 oct-nov		19.3			
Clémentines					
déc-fév	648.6	19.3	774.0	500	54.8

* TNPF: Tarif appliqué à la Nation la plus favorisée

Source: Elaboration J.M. Alvarez-Coque, 1998

En résumé, en ce qui concerne les fruits et les légumes, les préférences tarifaires accordées aux pays tiers méditerranéens ont seulement des effets limités.

Cependant, malgré les faits exposés précédemment, les producteurs européens se sentent toujours menacés par la compétition méditerranéenne. Les marchés européens de certains produits souffrent de déséquilibres et il faut reconnaître que dans de nombreux cas, la libéralisation progressive du commerce dans la zone méditerranéenne va accroître les tensions sur les marchés⁷. Certaines régions de l'UE, en particulier dans le sud, sont en compétition directe avec les flux commerciaux depuis les états méditerranéens non membres du fait du recouvrement des saisons de production et de mise en marché. Les problèmes sont plus fréquents pour les produits pour lesquels les saisons de production ont été allongées, comme les fraises, les tomates et les agrumes. Bien que les flux commerciaux des " produits sensibles " aient été limités par des quotas et des quantités de référence, les importations de l'UE sont pratiquement libéralisées pour des produits spécifiques comme l'oignon, l'ail et les pommes de terres dont la volatilité des prix est significative. De plus, la commercialisation des fruits et des légumes frais qui sont périssables est concentrée sur des périodes courtes de l'année. Finalement, les quotas commerciaux perdront de l'importance comme limites des flux commerciaux au fur et à mesure que la libéralisation multilatérale prendra forme à travers une réduction des tarifs douaniers acceptés depuis les accords de l'Uruguay Round.

On ne peut pas nécessairement déduire de cette présentation qu'un système commercial plus ouvert fera monter en flèche les exportations depuis les pays méditerranéens tiers vers l'UE. Comme nous l'avons dit précédemment, les produits méditerranéens sont de plus en plus influencés

⁷ Voir le commentaire élaboré par COPA-COGECA EG(97)35-CEG(97)57 - FV/ig, en réaction " l'étude d'impact des concessions méditerranéennes " de la commission citée plus haut.

par des variables autres que le prix et par des facteurs structurels qui constituent le frein actuel au développement dynamique des secteurs d'exportation. Cela signifie que le secteur agricole des deux côtés de la Méditerranée devra passer d'une approche en terme de " biens " (pour lesquels les prix ont la plus grande influence) à une approche en terme de produits (pour laquelle la production tend à adapter les produits et les services pour satisfaire les nouvelles demandes).

*" ...le nouveau marché alimentaire dépend moins du prix fixé lors des affrontements commerciaux accompagnant les échanges de la plupart de biens et plus des négociations contractuelles privées qui se tiennent en huis clos pour partager les risques et les profits entre les producteurs, les transformateurs et les distributeurs. Cependant, la transition dans le système agro-alimentaire soulève la question de comment les risques et les profits du nouveau système marchand vont être répartis entre les acteurs des marchés traditionnels. "*⁸

La plupart des échanges de produits agricoles ont lieu en intra-branche, ce qui signifie que les importations et les exportations de mêmes produits ont lieu simultanément, en opposition à intra-branche qui caractérisent des échanges de produits différents. Le commerce intra-branche est particulièrement important pour les produits méditerranéens pour lesquels il existe une volonté profonde de différencier les produits. Le commerce intra-branche dans le secteur agro-alimentaire se développe dans l'UE depuis plusieurs décennies, mettant en évidence l'existence de nombreuses opportunités pour le commerce interne, puisque les traditionnels avantages comparatifs sont moins importants. Ceci implique premièrement que l'ouverture du commerce ne provoque pas d'ajustements intersectoriels trop violents pour de nombreuses régions et que deuxièmement, les attentes commerciales des pays tiers méditerranéens seront peut être

⁸ Barkema, A. " New Roles and alliances in the U.S. Food Systems " In Scherts, L.P. et L.M. Daft, eds. (1994): *Food and Agricultural Markets - The Quiet Revolution, Economic*, Research service, USDA, et Food and Agriculture Committee, National Planning Association Report No. 270, pp. 111-112.

décues par des obstacles de compétitivité - qui ne peuvent pas être facilement surmontés par des avantages liés à de bas prix de la main d'oeuvre et de bonnes conditions climatiques.

VII. Les négociations à venir

La question centrale que l'on doit se poser est la suivante: existe-t-il une possibilité qu'une approche coopérative domine les discussions entre partenaires méditerranéens au cours des négociations à venir?

Quatre points principaux doivent être soulignés:

1. La libéralisation du commerce n'est pas un problème local, mais un problème global. Si aucune solution régionale n'est trouvée, les solutions risquent de s'imposer de l'extérieur.
2. L'agriculture n'est qu'un des aspects de cette libéralisation et un certain nombre de partenaires "du sud" la considère comme une sorte de contrepartie à la négociation sur les produits industriels, les capitaux et les services.
3. Les aspects de concurrence pour les marchés européens entre pays tiers méditerranéens et pays méditerranéens membres de l'Union sont importants.
4. Les pays méditerranéens membres de l'Union estiment que les productions "continentales" bénéficient dans le cadre de la PAC d'un meilleur système de soutien par rapport aux les produits méditerranéens.

On peut donc se poser la question de savoir si ces éléments conduisent les négociations vers des blocages successifs ou si au contraire la démarche coopérative a une chance d'aboutir.

A. L'argument du "dumping social"

Il existe chez les producteurs européens, en particulier dans les pays du Sud de l'UE, une inquiétude: la libéralisation risque-t-elle d'appauvrir les

producteurs des pays riches soumis à la concurrence de systèmes de production où les coûts de main d'oeuvre sont inférieurs? L'argument des groupes de pression défendant les productions sensibles est le suivant: le coût de la main-d'oeuvre peut être assimilé à un "dumping social" et doit donc autoriser l'établissement de protections aux frontières pour s'en défendre. A l'échelle internationale, cet argument a été écarté par la Conférence ministérielle de Singapour de 1996 qui a décidé que les questions des normes salariales ne feraient pas partie des négociations de l'Organisation. Un certain nombre de pays industrialisés continuent cependant d'estimer que la question n'est pas réglée et que des "normes sociales" doivent être prises en compte dans le processus de globalisation.

Il est vrai qu'en prenant en compte cette dimension on risque d'ouvrir une "boîte de Pandore" permettant de justifier n'importe quel type de mesure de protection s'appuyant sur des différences de politiques nationales. Certains suggèrent que les normes de travail doivent être traitées non dans le cadre de l'OMC, mais dans celui de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), qui serait moins soumise aux groupes de pression économique. Mais dans ce cas "l'exception agricole", encore partiellement admise à l'OMC, aurait peu de chance de prévaloir dans cette enceinte.

Un autre argument employé par les partisans de mesures spécifiques de protection est que cette compétition sans freins serait destructrice d'emploi. Il existe cependant un large consensus parmi les économistes traitant du commerce international pour dire que le chômage est dû, plutôt qu'à la compétition sur les coûts de main d'oeuvre, aux techniques et aux modes d'organisation des marchés. Il faut également souligner, comme l'a montré le processus d'intégration de l'Espagne au Marché commun, que des mécanismes de complémentarité et de réallocation se mettent en place rapidement. Ainsi, la balance commerciale sur les produits sensibles s'est plutôt améliorée en faveur de la France, lors de l'entrée de l'Espagne, contrairement à ce que redoutaient les producteurs de ce pays.

La question des normes sociales peut cependant être traitée dans une démarche coopérative en tenant compte des consensus internationaux. Le démantèlement des barrières douanières et des protections non tarifaires, les règles de l'intervention publique et des mécanismes de taxation, peuvent s'accompagner de discussions sur les normes environnementales, la sécurité alimentaire, la protection de la propriété intellectuelle, industrielle et commerciale, et plus généralement sur tout ce qui concourt à une concurrence saine. Cet objectif de mécanismes consensuels de régulation de concurrence a été régulièrement réaffirmé dans les discussions euro-méditerranéennes (Barcelone, La Valette et Palerme). Ces mécanismes pourraient même faire l'objet d'une sorte de "test régional" permettant de proposer un nouveau jeu de règles à l'OMC.

B. Le rôle des investissements privés

Un autre argument employé contre l'extension de la ZLEEM à l'agriculture est que les conditions de concurrence au sein des pays tiers méditerranéens sont imparfaites et que le processus bénéficierait plus à quelques opérateurs commerciaux qu'aux agriculteurs eux-mêmes. Mais cet argument ne tient pas compte de la dynamique que devrait créer, précisément, cette intégration commerciale, notamment par le biais d'investissements directs dans le secteur agricole et agro-alimentaire, et qui devrait bousculer les anciennes structures.

Il semble aujourd'hui évident que la prospérité et la sécurité régionales sont liées à des taux de croissance économique élevés, eux mêmes largement dépendants des niveaux d'investissements étrangers, de la création de secteurs exportateurs et de l'amélioration de la compétitivité internationale. Les discussions de libéralisation régionale ont créé de ce point de vue des anticipations (positives et négatives) qui concourent toutes à l'accélération des différents processus de transition en cours. Les enjeux sont multiples et fondamentaux et couvrent des champs aussi divers que l'éradication de la corruption, la mise en place de mécanismes légaux et

transparents de régulation et de négociation, l'adaptation des systèmes d'éducation, la régulation des flux migratoires, et l'incitation aux initiatives privées.

Or, il faut signaler que les flux de capitaux dans la région sont remarquablement faibles. Selon la Banque Mondiale, le Moyen Orient et l'Afrique du Nord ne compte que pour 1,2% des investissements étrangers directs totaux et 3,7% de ceux en direction des pays en développement. Selon le FMI et la CNUCED, le total des investissements privés de l'UE vers les PTM et la Turquie s'élevait à 4,7 milliards de dollars (dont la moitié en direction d'Israël), contre près de dix fois plus du Japon vers la Chine (42 milliards), soit à peu près l'équivalent des investissements de l'Amérique du Nord vers la seule Argentine (4,3 milliards). Les accords de libéralisation et les flux de capitaux sont intimement liés et seuls les progrès réalisés dans la démarche coopérative permettront d'augmenter les volumes, qui à leur tour pousseront à l'approfondissement des interdépendances levant progressivement les réticences réciproques. Même si cette dynamique prenait sa pleine mesure, elle ne pourrait éviter l'existence de zones moins attractives qui doivent faire l'objet de mesures spécifiques. En effet, le débat pratique et théorique concernant les effets des fonds structurels n'est pas seulement réservé aux pays de l'UE. Le cinquième rapport périodique préparé par la Commission sur la situation sociale et économique des régions de l'UE montre que, même si l'écart entre "le coeur et la périphérie" économique de l'Union reste important (et que les performances des régions les moins développées sont très variables), il y a une tendance à la convergence. Le rapport estime que sans les fonds structurels, la croissance aurait été de 2,5% moins dans les régions espagnoles éligibles à ces fonds et de 3% dans le cas du Portugal et de la Grèce. L'enjeu du partenariat euro-méditerranéen se situe également à ce niveau, même si le mécanisme de solidarité entre régions mis en place dans le cadre de l'UE ne peut être simplement extrapolé à l'ensemble de la région.

La formation du capital humain, la répartition des fruits de la croissance, la question environnementale et celle du développement durable, sont aussi les objets d'une démarche coopérative. Le programme MEDA illustre ces priorités adaptées aux besoins de chaque pays. 4,685 milliards d'ECU seront consacrés à ce programme sur la période 1995 -99 (Conseil européen de Cannes).

Encadré I-3: Le programme MEDA

Le programme MEDA, axe financier du partenariat Euro-Méditerranéen, comme les prêts de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) sont en cours avec respectivement 1 200 et 1 700 millions d'ECU engagés en 1995 et 1996.

Le programme MEDA est le principal instrument financier de l'UE pour la mise en place du partenariat euro-méditerranéen. Il représente 3 424,5 millions d'ECU sur les 4 685 millions alloués à la coopération financière, sur base budgétaire, entre l'UE et les partenaires méditerranéens pour la période 1995-1996. Ces montants sont accompagnés de prêts substantiels faits par la BEI.

90 % des ressources allouées à MEDA sont acheminées de façon bilatérale aux partenaires (pays concernés: l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, le Maroc, la Syrie, la Tunisie, la Turquie et l'Autorité Palestinienne). Les autres 10% sont octroyés aux activités régionales: tous les partenaires peuvent bénéficier de ces activités.

Les ressources de MEDA suivent un calendrier: des programmes nationaux indicatifs de trois ans sont associés aux canaux bilatéraux et à un programme indicatif régional qui couvre plusieurs activités multilatérales.

Les priorités de financement pour MEDA sont:

Soutenir la transition économique: l'objectif est de préparer la mise en place du libre échange en accroissant la compétitivité dans le but d'arriver à une croissance économique forte, en particulier grâce au développement du secteur privé ;

(suite)

Renforcer l'équilibre socio-économique: l'objectif est d'alléger les coûts de court terme de la transition économique grâce à des mesures appropriées dans le champ de la politique sociale ;

Coopération régionale ; l'objectif est de compléter les activités bilatérales par des mesures permettant d'accroître les échanges à l'échelle régionale.

Le respect des droits de l'homme et les principes démocratiques sont des éléments essentiels de la coopération à travers MEDA.

Des exemples de projets financés par MEDA depuis 1996: les programmes d'ajustement structurels au Maroc, Tunisie et Jordanie ; le fonds social pour la création d'emploi en Égypte ; la réhabilitation de l'administration publique au Liban ; le développement rural au Maroc. Les exemples de prêts signés par la BIE en 1996: des projets pour l'amélioration du traitement des eaux et la gestion de l'eau en Égypte, au Liban, en Jordanie, la Bande de Gaza et le Maroc ; des mesures pour réduire la pollution et moderniser les systèmes de contrôle du trafic aérien en Algérie.

Le 27 mars 1998, la Commission a adopté le programme indicatif régional MEDA. Il donne le cadre global de la mise en place des activités à nature multilatérale auxquelles plusieurs partenaires Euro-méditerranéens participent ensemble. Au cours de la période de mise en place qui s'étend jusqu'en 1999, approximativement 10% des ressources financières du MEDA seront utilisées pour les activités régionales. Le programme indicatif régional vient en complément et renforce les programmes indicatifs bilatéraux et prévoit la mise en place d'activités dans trois domaines de la déclaration de Barcelone.

C. La question européenne ou le "dilemme du prisonnier"

Comme nous l'avons déjà souligné, le principal obstacle à la progression de la ZLEEM en y intégrant les marchés agricoles est l'opposition de certains producteurs de fruits et légumes européens. Les

producteurs sud-européens acceptent mal en effet que les produits dits continentaux jouissent de mesures de soutien plus favorables que leurs propres productions. Les produits horticoles qui comptent pour 16% de la valeur totale de la production européenne ne reçoivent que 4,5% des aides du FEOGA - alors que les céréales en touchent 40% (et ne représentent que 11% de la production). L'effort d'adaptation qui est demandé aux producteurs horticoles leur paraît démesuré par rapport aux soutiens dont bénéficient leurs collègues céréaliers.

De manière générale, on constate que les allocations de crédits dans le cadre du FEOGA sont, pour les produits méditerranéens, inférieurs à leur participation à la PIBA de l'Europe à 12 (voir le tableau 7). Étant donné le principe de "neutralité financière" adoptée par les négociateurs pour les produits méditerranéens, il est peu probable que cette situation change dans le cadre de l'Agenda 2000.

Tableau I-7. Cultures méditerranéennes et FEOGA- section Garanties, 1997

Produit	Budget 1997 (000 Ecu)	% du budget	% en VAB* EU-12
Blé dur	1,103	2.7	1,5
Huile d'olive	2,168	5.3	2,9
Fruits et légumes	1,679	4.1	18,5
Vin	863	2.1	7,6
Tabac	1,021	2.5	0,6
Coton	748	1.8	
Riz	42	0.1	0,4
Total des groupes ci-dessus	7,624	18.5	36,7
Total FEOGA - garantie	41,233	100.0	100,0

* VAB: Valeur Ajoutée Brute

Source: Commission Européenne (DGVI), SPEL, base des données (Eurostat).

Cependant, comme souligné par E. Chioccioli⁹, certains pays européens sont intéressés aux deux types de production, et l'on commence à voir apparaître des conflits d'intérêts régionaux au sein de ces pays. C'est donc au niveau régional que l'on doit descendre si l'on veut comprendre les enjeux de la distribution asymétrique des soutiens européens.

Si l'on régionalise les ESP (équivalent de subvention à la production) en y incluant les produits méditerranéens (vin, huile d'olive, tabac, coton, fruits et légumes), on se rend compte qu'au sein d'un même pays sud-européen comme l'Espagne, les ESP par travailleur sont plus élevés dans les régions de Navarre, Aragon, Madrid, Castille-La Mancha, Extremadure, Catalogne et Castille-Leon, c'est-à-dire les régions de production de produits continentaux que dans les régions de productions plus méditerranéennes qui sont moins aidées (Canaries, Valencia, Murcie). Cette différence est de l'ordre de 15%. A l'échelle européenne, seules la Corse (France) et La Ligure (Italie) enregistrent des pourcentages de soutien inférieurs aux trois régions espagnoles citées. Cela revient à dire, parmi les régions de plus faible soutien, on ne trouve que deux non-méditerranéennes dont une seule dans un pays non-méditerranéen de l'Union (Ouest Pays-Bas). Cependant, trois régions espagnoles font partie du groupe des 15 régions européennes disposant des soutiens les plus élevés (Cantabrique, Asturies et Castille-Léon).

Les régions bénéficiant du plus fort taux de protection sont principalement situées dans le nord de l'Europe. Les ESP par travailleur sont supérieurs à 24 000 ECU au Danemark, en Belgique, dans cinq régions allemandes, six françaises et une au Pays-Bas. Elles sont supérieures à 30 000 ECU en Picardie et en Lorraine (France), au Mecklenburg-Vorpommern (Allemagne).

⁹ CAP Reform, the southern products - Ed. Agricultural Policy Studies, 1998, Belgium, pag 11-16

Elles sont en revanche inférieures à 5 000 ECU dans cinq régions portugaises, dix grecques, six espagnoles, trois françaises et onze italiennes.

On se trouve ainsi dans une situation que la littérature économique a popularisé sous le terme du "dilemme du prisonnier". Les producteurs sud européens sont en effet très réticents à jouer un autre "jeu" économique que leurs collègues du nord (ou des cultures continentales). Ils demandent donc de rééquilibrer le système des aides, pour que le système de la PAC soit plus équitable pour les différentes régions et les différents producteurs. Mais les solutions alternatives sont bloquées: il s'agit, en effet, soit d'augmenter le soutien aux produits méditerranéens, ce qui est impossible étant donné les contraintes financières de l'UE ; soit de diminuer le soutien aux productions continentales (lait, sucre et céréales), ce qui est à son tour difficile étant donné les contraintes politiques que cela suppose. La discussion euro méditerranéenne de libre échange sur les produits agricoles est piégée par cette situation intra européenne.

La contradiction entre "nord" et "sud" de l'Europe est bien résumée par cette citation du Financial Times du 27 novembre 1995: "Dans le cas de l'Afrique du Nord, les pays de l'Europe du Sud ont tendance à souligner le besoin de soutien financier, sachant qu'il viendra des pays du nord de l'Europe alors que ceux-ci soulignent l'importance de l'accès aux marchés, sachant que ce sont les producteurs agricoles du Sud qui souffriront le plus de la compétition avec les pays d'Afrique du Nord". Ces différences de position ont été très nettes pendant les négociations des accords d'association avec le Maroc: les pays du Nord souhaitaient faire des concessions commerciales aux marocains, alors que les pays du Sud insistaient sur une aide devant permettre au pays de devenir autosuffisant en matière alimentaire. Ce sont également les pays du Nord qui ont été responsables de la diminution des aides du paquet euro-méditerranéen proposé par le Commissaire Manuel Marin de 5,5 milliards d'ECU à 4,685 en mettant en avant les concessions commerciales et le rôle du secteur privé dans les transferts financiers.

Cependant ces positions nord-européennes trouvent leurs limites lorsque la doctrine "du commerce plutôt que de l'aide" butte sur des intérêts particuliers. Les Pays-Bas, la Belgique et l'Allemagne se sont ainsi alarmés, au dernier moment des négociations, sur d'éventuelles augmentations des exportations marocaines de fleurs coupées, de tomates et de pommes de terre.

Il est ainsi clair que la négociation d'intérêts sectoriels et régionaux agricoles européens interfère, voire même rentre en contradiction, avec le projet de partenariat euro-méditerranéen dont les enjeux de sécurité et de coprosperité sont aussi fondamentaux pour l'Union Européenne. Les processus de négociations à venir montreront comment ces dilemmes d'intérêts se résoudreont.

La poursuite de la réforme de la PAC et l'Agenda 2000 qui en donne des orientations de base seront au coeur de ces négociations internes européennes. Les négociations multilatérales qui vont commencer en 1999 sur la base des décisions prises à Marrakech, de l'activité de l'OMC et des pressions d'un certain nombre de partenaires commerciaux - dont bien sûr les États-Unis -, poussent à une réforme en profondeur, non seulement des instruments, mais aussi, sans doute, des objectifs et de la répartition des soutiens. C'est ce débat qui est en train d'agiter le syndicalisme agricole européen, comme les discussions sur les choix publics, à l'échelle communautaire, nationale et régionale.

Certains analystes (comme A. Buckwell) par exemple ne manquent pas de souligner "*qu'il existe une contradiction entre la rhétorique de l'Agenda 2000 et les régulations proposées*". En effet, malgré une approche plus équilibrée entre les mesures de soutien au revenu et les mesures environnementales et de développement rural, l'Agenda 2000 apparaît à beaucoup comme une perspective "trop timide" de rénovation de la PAC. Le passage notamment des soutiens de marché aux aides directes aux agriculteurs rend plus

difficile le traitement asymétrique des soutiens aux différentes régions européennes et à leurs producteurs respectifs.

La relation entre les négociations multilatérales, où l'UE est soumise à une forte pression de partenaires puissants et disposant de mesures éventuelles de "rétorsion" et la négociation euro-méditerranéenne, où l'UE est en position dominante (à la fois du point de vue des transferts financiers privés ou publics, comme des concessions commerciales), est un enjeu fondamental des années à venir. Les PTM ont intérêt à jouer de leur position pour éviter une érosion trop rapide des préférences en soulignant l'intérêt du marché régional, c'est-à-dire en exigeant une inclusion volontariste de l'agriculture dans la mise en place de la ZLEEM.

Il est de toute façon indispensable que les négociateurs reconnaissent que la liberté du commerce ne bénéficie pas à tous les acteurs de la même façon. Tout processus d'intégration, et c'est une des leçons de la construction européenne, a ses perdants et ses gagnants - qu'il s'agisse de producteurs, de secteurs ou de régions. Le système des compensations est donc indispensable, et la "boîte verte" qu'autorisent les accords de l'Uruguay sont une des directions possibles pour les politiques agricoles. Malheureusement, elle concentre les possibilités de compensation dans les pays les plus riches. Ce qui veut dire que non seulement les gouvernements des différentes régions de la Méditerranée doivent définir des programmes structurels pour garantir le succès de la mise en place de la zone de libre échange, mais que les agences internationales et régionales, comme les programmes de coopération euro-méditerranéens, doivent également intégrer dans leurs orientations des actions de soutien aux groupes, aux secteurs et aux régions les plus sensibles.

Des marchés "libres" ne sont pas forcément des marchés "compétitifs" et les politiques gouvernementales (quels que soient les choix de doctrine sur le rôle de l'Etat dans l'économie), doivent s'assurer de l'efficacité des marchés eux-mêmes. Dans beaucoup de marchés, les coûts de mise en

marché sont très importants. L'allégement de ces coûts par l'amélioration des infrastructures, des transports et techniques de mise en marché devrait permettre une compétition plus saine entre les acteurs, au bénéfice des consommateurs.

L'accès à l'information de tous les acteurs des marchés méditerranéens doit aussi être tenu pour un objectif majeur. Lui seul peut permettre aux producteurs de tirer partie de manière égale des opportunités créées par les marchés. Lui seul aussi a la seule possibilité pour les différents acteurs d'adhérer au projet de libre échange et à un système où les régulations par le marché deviennent centrales. En ce sens, les systèmes d'information et leur accessibilité constituent un bien commun pour l'ensemble méditerranéen. Ce n'est pas le seul, et la perspective d'un partenariat régional équilibré doit également tenir compte dans ses politiques de coopération de cet ensemble d'intérêts partagés.

VIII. Les "biens communs" et les politiques de coopération

En matière agri-environnementale comme pour les autres secteurs de l'activité économique et sociale, le processus de globalisation a mis en lumière certains défauts de régulation par le marché, rendus plus évidents encore par la préoccupation grandissante pour les problèmes environnementaux.

Depuis la Conférence de Rio (1992) et à la suite des travaux menés par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) notamment, le concept de "développement durable" a été mis au premier plan de presque tous les agendas internationaux et régionaux. La zone méditerranéenne n'échappe pas à cette tendance générale, d'autant que l'activité économique et marchande, notamment en agriculture, s'appuie sur des ressources relativement rares et des écosystèmes fragiles.

En matière de gestion de l'eau, par exemple, des limites critiques seront atteintes dans les deux prochaines décennies et constituent un défi pour

l'ensemble de la communauté méditerranéenne. D'une part, il y a une utilisation croissante de l'eau dans des systèmes intensifs de production agricole, seuls susceptibles de répondre au nécessaire accroissement de la production agricole. Cette orientation s'accompagne d'évolutions lentes, d'un point de vue technique comme d'un point de vue quantitatif, des agricultures en sec. Cette augmentation des périmètres irrigués, avec des ressources en eau issues de barrages ou de pompage sur les nappes phréatiques, comme la pollution de ces dernières par les produits de traitement des cultures, pose des problèmes de contamination importants.

De même, la littoralisation des populations dans des chapelets de villes côtières ou péri-côtières (aggravée par le phénomène saisonnier du tourisme, particulièrement important dans cette zone) pose des problèmes de disponibilité en eau et de concurrence entre les activités agricoles et celle de la consommation directe par les hommes. Cette situation qui devrait dramatiquement empirer au cours des prochaines décennies, n'a pas encore donné lieu à des arbitrages, qui se révéleront à la fois coûteux et nécessaires.

Ces mêmes phénomènes ont un impact également très négatif sur la biodiversité, le niveau de prélèvement sur les ressources halieutiques, marines notamment, la gestion du risque (dégradation, incendies, etc.) pour les ressources forestières. La pollution marine, la dégradation des écosystèmes naturels (extrêmement rares en Méditerranée) et celle des écosystèmes anthropisés par les agricultures, sont aussi des sujets majeurs de préoccupation.

Cet ensemble de menaces sur les ressources naturelles constitue le volet environnemental des "questions globales" ou collectives qui doivent être abordées par l'ensemble régional. S'y ajoutent d'autres objets communs qui ont trait aux systèmes économiques et sociaux: comme la sécurité alimentaire qualitative, les mesures contre la pauvreté en milieu rural, l'approvisionnement alimentaire des populations marginales ou exclues.

CHAPITRE II

Analyses sectorielles et nationales

I. L'agriculture et l'économie

L'événement sans doute le plus important dans la région est le lancement de l'Union Économique et Monétaire (UEM) dans l'UE et le processus d'adoption d'une monnaie unique, l'Euro. Une monnaie commune européenne aura un impact important non seulement pour les économies des cinq pays méditerranéens de l'UE, mais aussi pour les économies de tous les pays de la région, puisque l'Europe est leur principal partenaire commercial. L'UEM devrait engager une nouvelle ère de croissance économique dans l'UE. L'engagement pour la stabilité des prix et pour des politiques budgétaires prudentes devrait également conduire à une baisse des taux d'intérêts qui devraient à leur tour promouvoir la croissance et l'emploi et consolider les gains ainsi obtenus.

Dans le groupe des pays en transition de la région (Albanie et les pays de l'ex-Yougoslavie), les signes d'une forte reprise économique sont perceptibles. Certains de ces pays ont traversé une guerre barbare qui a laissé ses marques sur l'économie et la société. Après une période d'appréciation trop optimiste des perspectives de transition à la démocratie et l'économie de marché, on réalise maintenant que le processus de transition économique sera plus long et plus douloureux que prévu - exception faite de la Slovénie qui semble avoir réussi une transition rapide et efficace. Toutefois, dans la majorité des cas les difficultés restent importantes et les institutions d'une économie de marché encore rudimentaires. Les systèmes financiers sont très peu développés et des réformes structurelles plus poussées sont essentielles pour maintenir croissance et stabilité économique.

Dans la plupart des pays de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient, la croissance est forte, bien qu'accompagnée d'une inflation soutenue. Tandis que la stabilité macro-économique, la libéralisation du commerce et la création d'institutions d'économie de marché ont beaucoup progressé dans de nombreux pays au cours des années 1980 et 1990, d'autres objectifs importants restent à l'ordre du jour, comme des réformes de fond nécessaires à l'amélioration des performances économiques et à une meilleure distribution des bénéfices des réformes. Le changement des structures économiques est perceptible avec des signes forts de diversification sectorielle, du commerce et de l'emploi. Une orientation croissante à l'exportation est observable, comme une bonne croissance du tourisme (source de devises ayant un impact positif sur des balances de paiements, souvent négatives). Ces résultats sont largement attribuables aux politiques d'ajustement structurel démarrées dans les années 1980. Certains pays pourtant continuent de montrer encore des signes de récession et de déséquilibres.

II. Développements macro-économiques récents de certains pays méditerranéens

Note: cette section vise à donner une brève description des développements macro-économiques, dans certains pays du pourtour méditerranéen, pour la plupart des membres du CIHEAM, à partir de rapports nationaux préparés par des correspondants locaux, complétés si nécessaire par des informations disponibles dans les publications des organisations internationales.

- En *Egypte*, l'économie reste caractérisée par un secteur public important et une forte intervention gouvernementale. Des progrès considérables ont été accomplis durant les quinze années passées pour améliorer les fondements économiques nationaux, notamment par la stabilisation économique et les privatisations. Le taux de croissance annuel est passé de 4,4% dans la période 1980-1992 à 5,3% en 1992-1996 - soit, pour cette dernière période, au-dessus des objectifs du plan quinquennal. La

stratégie du gouvernement égyptien consiste à promouvoir une économie de marché, à attirer les investissements étrangers, à libéraliser le commerce extérieur et à améliorer les performances à l'exportation. La politique macro-économique a permis la réduction de l'inflation, l'amélioration des finances publiques, la stabilisation de la monnaie et la création d'un système bancaire fort, avec un assainissement de la balance des paiements.

Le taux de croissance du secteur agricole, toutefois, demeure inférieur à 4% - seuil minimum selon le gouvernement pour soutenir la croissance économique globale. Le taux de croissance agricole est inférieur à celui de la croissance démographique, ce qui implique une dégradation du taux d'auto-provisionnement. La structure de l'économie égyptienne est donc en profonde mutation, l'agriculture perdant progressivement son poids déterminant, notamment grâce à des croissances sectorielles plus fortes pour les services, l'industrie - 3.4%, contre 8.4% et 6.4% respectivement. Le tourisme et la diversification des exportations ont permis de meilleurs équilibres des balances externes.

- L'économie du *Liban* continue à faire face à des ressources de base limitées et un développement industriel modéré. Depuis les années 1950, les services dominent l'activité économique, dans laquelle l'agriculture et l'industrie sont faibles. Le gouvernement intervient peu dans les opérations économiques. Le pays a traversé un conflit civil dévastateur (1975-1990). Durant les années d'instabilité, la contribution de l'agriculture s'est accrue substantiellement pour atteindre en 1990 un niveau de 23% du PIB ; mais depuis 1990, avec la reprise économique, elle a baissé à environ 10%. L'inflation est contenue à 7,8% (1997).

Par ailleurs, l'économie libanaise affiche un déficit important et croissant de la balance commerciale: 1,5 milliards de \$ en 1988, 5,9 en 1994, 6,8 en 1997. La balance des paiements est, elle, excédentaire et augmente significativement depuis 1993, principalement grâce aux rentrées de fonds, rapatriements de bénéfices et dépôts de capital en provenance des pays

arabes notamment. En conséquence, les taux de change sont stables ou faiblement croissants. Les finances publiques sont caractérisées par un déficit budgétaire élevé et une dette publique croissante (de 10 milliards \$ en 1994 à 16 en 1998).

- La *Turquie* est l'un des plus grands pays de la région avec une population de 63 millions d'habitants. Elle est riche en terres et en ressources en eau et dispose de nombreuses régions agro-climatiques qui offrent des avantages significatifs pour l'agriculture et la diversité des produits agricoles. La politique macro-économique s'est appuyée jusqu'en 1980 sur une stratégie de substitution des importations. Depuis cette date, avec des programmes d'ajustement structurel soutenus par la Banque Mondiale, elle vise à un changement de structure, vers plus d'ouverture à l'extérieur, un rôle croissant du secteur privé et des mécanismes du marché. Le secteur commercial a connu une forte croissance en particulier à l'exportation et pour les biens manufacturés. Ces réformes ont conduit à une augmentation significative du taux de croissance, malgré d'importantes fluctuations annuelles. En 1994, une forte dépression a entraîné un déclin du PIB de plus de 6%, la situation s'est rapidement rétablie, et entre 1995 et 1997, la progression s'est située entre 6 et 8%.

L'inflation est restée extrêmement élevée, comme le déficit budgétaire - malgré les recettes des privatisations. Les taux d'intérêts réels sont parmi les plus forts du monde et la volatilité du capital est une menace constante pour la stabilité financière. Ces facteurs négatifs freinent la mutation structurelle de l'économie turque et sa stabilité.

- *Chypre et Malte* sont les deux plus petits pays de la région avec des économies fortes et les hauts niveaux de développement. Tous les deux ont proposé leur candidature pour adhérer à l'UE. Malte a récemment renouvelé cette demande.

Chypre a une population de 0,75 millions d'habitants parmi lesquels seulement 0,66 millions dans la zone sud. Les chiffres qui suivent ne font

référence qu'à cette partie de l'île. En 1997, l'agriculture contribuait à 5% du PIB, à 10% de l'emploi, et 21% des exportations. L'économie a maintenu un fort taux de croissance. Le chômage est faible et l'inflation stable, entre 3 et 4%, la monnaie stable. Les services sont à l'origine de la croissance de l'économie: le déficit commercial massif est contrebalancé d'énormes surplus de la balance des paiements.

Malte, a 370 000 habitants. C'est le plus petit pays de la région. Situé au centre de la Méditerranée, avec une identité culturelle influencée par les méditerranéens des deux rives et une économie commerçante, l'île peut être considérée comme un pont entre le Nord et le Sud. La croissance économique est devenue forte (6% en 1997) et l'économie s'est diversifiée. La croissance est alimentée par la consommation intérieure et la demande extérieure. L'inflation est également sous contrôle (inférieure à 4%). La bonne performance économique est reflétée par une balance commerciale positive ; les aliments et les boissons grâce aux pratiques de réexportation concourent de façon importante à cette balance en dépit de l'extrême faiblesse du secteur agricole lié à des ressources naturelles peu abondantes. Grâce aux gains de devises du tourisme, la balance des paiements est fortement positive, ce qui explique une tendance à l'appréciation de la monnaie locale par rapport aux principales monnaies européennes. Il faut noter que les aliments et boissons sont, peut-être de façon inattendue, parmi les secteurs exportateurs les plus actifs.

- *L'Algérie* est l'un des pays les plus riches de la région en ressources naturelles fossiles (gaz et pétrole). C'est aussi de loin le plus grand pays (2,38 millions de km²), mais avec une faible densité de population (10 habitants au km² contre 60 au Maroc, en Tunisie et en Égypte). 1997 est la troisième année d'un programme d'ajustement structurel qui devrait se terminer en 1998. En 1997, le taux de croissance du PIB a été négatif et cela s'explique par la régression de l'économie pétrolière (chute des prix internationaux) et des activités industrielles.

Les conséquences sociales de cette récession économique sont importantes: le pouvoir d'achat des ménages les plus pauvres a significativement diminué pendant la période 1989 à 1995, (-38% pour les ménages salariés et -15% pour les non salariés). Certains attribuent cette situation au programme d'ajustement structurel préconisé par le FMI qui vise l'équilibre budgétaire et la réduction de l'inflation.

- *La Tunisie* a fait des progrès significatifs vers l'industrialisation ces trente dernières années et a généré une croissance substantielle, bien qu'insuffisante pour parvenir au plein emploi. Pendant les 25 années de 1965 à 1990, le PIB a été multiplié par quatre, tandis que la population a moins que doublé (le PIB par habitant a plus que doublé). Toutefois, durant la dernière partie des années 1980, un ralentissement de l'économie a été observé, de nombreux indicateurs révélant la structure fragile de l'économie où perdure un chômage important, le lourd poids de la dette, un déclin de la productivité, des inefficacités dans l'utilisation des ressources et des disparités sociales.

Les performances économiques de 1997 ont été bonnes: croissance du PIB de 5,6% (contre 6,9% en 1996 et 2,4% en 1995). La performance relativement faible de 1997 est attribuée à l'agriculture, mais aussi à quelques secteurs industriels et au tourisme. Les exportations ont augmenté en 1997, de même que les investissements. L'inflation est stabilisée à 4% (6,3% en 1995). Les estimations pour 1998 sont favorables, avec une prévision de taux de croissance du PIB de 5,4% principalement grâce aux produits manufacturés (industries non alimentaires) et aux services.

- *Maroc*: au cours des années 1980, l'économie a progressé à un taux moyen de 4,2%. Il a reculé à 1,2% au début des années 1990, en raison notamment des faibles performances du secteur agricole. La croissance du PIB agricole est passée de 6,7% dans les années 1980 vers des taux négatifs au début des années 1990 (données Banque Mondiale). Sa contribution à l'économie générale est pourtant fondamentale: 14% du PIB et 39% de

l'emploi. L'industrie et les services, de leurs côtés, ont maintenu des taux de croissance affaiblis mais positifs. La variabilité de la croissance est importante. Le commerce a substantiellement accru son importance dans le PNB - de 45% en 1980 à 62% en 1995, en raison de la stratégie d'ouverture de l'économie.

- La *Slovénie* est, parmi les PECO, le pays le plus avancé. Elle est aussi un des prétendants à l'adhésion à l'UE. L'accession à l'indépendance de cette république de l'ex-Yougoslavie, en 1991, n'a pas généré de conflit de longue durée. La transition économique a également été beaucoup plus rapide que pour les autres pays de la région. Depuis 1993? la croissance est relativement stable et le PIB a crû au cours des dernières années au rythme de 3,5%, grâce à une forte demande externe (+7,5%) et la montée des investissements (6%) - alors que la consommation des ménages augmentait modestement de 2.3% en 1997. Les chiffres officiels du chômage restent cependant haut et passent de 13,9% en 1996 à 14,4% en 1997. L'inflation est non négligeable (8,8% en 1996, 9.4% en 1997). Le commerce extérieur (imports et exports) a crû de manière importante, le déficit commercial est resté marginal. Le budget est à peu près équilibré, ce qui permet un niveau bas des taux d'intérêts et un taux de change ferme.

- *Croatie*: le pays est encore largement pris dans l'évolution post-yougoslave et les suites de la guerre d'éclatement de la Fédération. Les flux d'échange régionaux ont été interrompus et près de 500 000 réfugiés sont accueillis - ce qui constitue une source de déficit budgétaire et d'inflation.

Des mesures de stabilisation de l'économie ont été prises en 1993 et en 1994 (avec le soutien du FMI, de la Banque Mondiale et de la BERD), mais les progrès sont restés modestes. En raison d'une perte significative de capacité de production et de l'hyper-inflation, le PIB par tête a chuté de 5 100 \$ en 1990 à 2 980 \$ en 1994. La privatisation progresse et le secteur privé compte pour 55% de l'économie en 1997. La croissance du PNB est forte depuis deux ans: 1996 (4,3%), 1997 (6,5%). Elle est alimentée par une forte demande des consommateurs, une activité de construction en hausse et la reprise du tourisme. Malgré la croissance, l'inflation reste faible et les prix à

la consommation n'ont augmenté que de 3,8% en 1997. Le déficit commercial s'est aggravé en 1997, en raison de la croissance des importations. La politique budgétaire reste prudente avec un déficit de 1,5% seulement du PIB. Le chômage est élevé.

- La *Bosnie-Herzégovine* (BH) a connu une guerre dévastatrice de 1992 à 1995. Après les accords de Dayton, la BH est composée de deux entités: la Fédération de Bosnie-Herzégovine et la République de Srpska (RS). Chaque entité possède ses propres institutions, avec un Président, un gouvernement et une assemblée. La population de 4,3 millions d'habitants en 1991, a été réduite à 2,8 millions en 1995, et l'on compte plus d'1,2 millions de personnes qui ont fui le pays en raison de la guerre. Les ressources agricoles sont moins importantes qu'en Croatie ou en Serbie. Le pays dispose en revanche de richesses minières, forestières et hydroélectriques.

Un certain degré de privatisation *de facto* s'est opéré pendant et depuis la guerre. Le secteur privé domine maintenant le commerce et les services, mais l'activité manufacturière privée est faible. L'aide humanitaire continue à parvenir au pays, mais elle ne suffira pas pour des besoins de plus long terme. Une loi de privatisation a été adoptée en RS mais pas dans la Fédération. Cependant, comme la plupart des entreprises du secteur public ont disparu ou subissent de fortes pertes, il y a peu de projets de privatisation importants dans les deux entités. Elles utilisent des monnaies différentes même s'il existe l'intention d'établir une monnaie unique. Le résultat est que la plupart des entreprises de la Fédération tiennent actuellement leurs comptes en trois monnaies. Les organisations internationales estiment que l'emploi a significativement augmenté en 1996 en raison des activités de reconstruction, mais l'emploi total de l'année dernière était inférieur au chômage (un million de personnes). Le pays a fait l'expérience de l'hyper-inflation pendant la guerre et les revenus réels ont été réduits à des niveaux de subsistance pour la majeure partie de la population. Les salariés vivent encore au seuil de subsistance.

- L'Albanie a traversé de nombreuses crises profondes lors de sa transition économique vers l'économie de marché et la démocratie. La dernière crise économique, mais aussi sociale, majeure, qui a secoué le pays début 1997, résultait de l'effondrement d'une structure "pyramidale" de l'épargne et a estropié l'Albanie non seulement économiquement mais aussi socialement et politiquement. Des réformes majeures ont débutées en 1991, notamment la privatisation de l'agriculture et une réforme foncière radicale. Le pays est entré dans une période de rapprochement avec le système économique international qui a entraîné des progrès économiques notables depuis le début de la transition. Après une énorme récession en 1989-92, le PIB a connu une croissance de 10% en 1993 et de 7,4% en 1994. En 1995, la croissance était de 14,8% (la plus forte croissance en Europe). L'inflation moyenne annuelle a été abaissée de 22,5% en 1992 à 22,6% en 1994 et 7,7% en 1995.

Ce remarquable rétablissement a suivi l'introduction mi-1992 de larges réformes monétaires, fiscales et structurelles recommandées par le FMI, qui comprenaient la libéralisation des contrôles des prix et des échanges, une discipline budgétaire plus stricte, le contrôle de la création de monnaie et, depuis 1992, un taux de change mobile. Les réformes structurelles ont inclu la privatisation de la totalité des terres agricoles collectivisées et de nombreuses petites et moyennes entreprises d'Etat. Un système de sécurité sociale était aussi une composante clé de cette réforme. Avec la poursuite du retrait du secteur industriel largement dirigé par l'Etat, la part de PIB de l'agriculture a augmenté, mais avec la progression de la phase de transition, et le redressement de la croissance industrielle, cette part devrait bientôt se rétracter.

Pendant la crise de 1997, une grande part des bénéfices macro-économiques obtenus depuis 1994 ont été perdus. L'inflation a grimpé de nouveau à 40%. Le calme est ensuite revenu et la monnaie nationale, le lek, s'est de nouveau stabilisée. Mais le pays a de nouveau subi une crise politique grave en 1998 avec la démission forcée du Premier ministre. Les

succès économiques organisés autour de migrations de travail vers les pays européens limitrophes (Italie et Grèce notamment) ainsi que sur les activités agricoles et commerciales sont ainsi contrecarrées par une instabilité politique et institutionnelle très forte.

- *L'Union Européenne*: les pays méditerranéens (à l'exception de la Grèce) font partie du premier groupe de pays de l'Union monétaire, créatrice de l'Euro. La Grèce, même si elle a accompli des progrès significatifs ces deux dernières années et si elle aspire à être intégrée dans le groupe par la suite, ne satisfaisait pas tous les critères dits "de Maastricht".

- En *France*, la croissance du PIB s'est accélérée en 1997 à 2,4%, grâce notamment à la production industrielle et une forte demande intérieure. La balance commerciale est positive et a atteint un niveau record - autour de 2,8% du PIB. L'inflation est à son plus bas niveau historique (0,6%) et les taux d'intérêts faibles (aux alentours de 5% en 1998). La participation à l'UEM a été obtenue en satisfaisant tous les critères du Traité de Maastricht. Toutefois, malgré le développement de nouveaux emplois et la décision d'adoption de la semaine de 35 heures, le chômage ne diminue que faiblement. Le déficit budgétaire est passé en dessous de 3% du PIB.

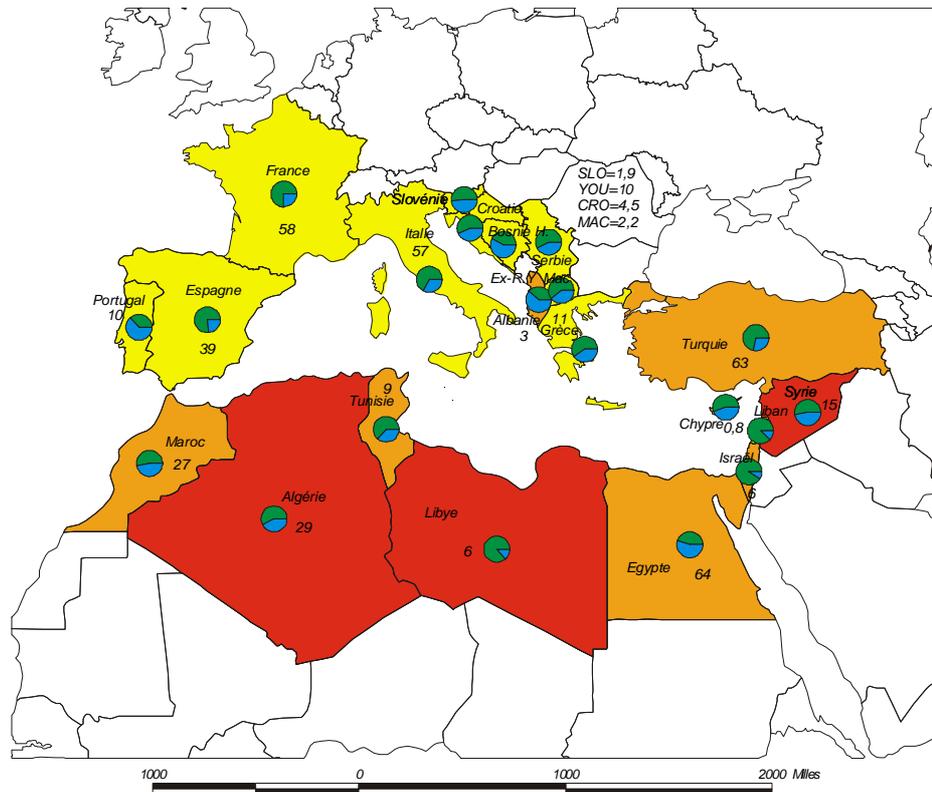
- L'économie de *l'Espagne* connaît un solide rétablissement qui réduit le chômage et crée de nouveaux emplois. L'activité économique s'est accélérée avec une augmentation du PIB de 3,4% en 1997, contre 2,3% en 1996. La demande intérieure croissante a constitué la source majeure de cette croissance. L'inflation est faible depuis 3 ans, de même que les taux d'intérêt, dont l'écart avec le reste des économies européennes se réduit.

- *L'Italie* a connu une hausse de la croissance économique de 1,5% en 1997, contre 0,7% en 1996, qui s'explique principalement par la demande d'exportation. Le principal résultat de 1997 a été la chute des niveaux du taux moyen de l'inflation et du déficit budgétaire, respectivement à 1,7% et 2,7%, donc conformes aux critères de Maastricht. Une réduction graduelle

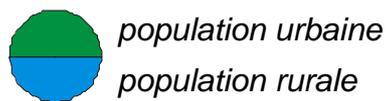
des taux d'intérêt est observée. Le chômage baisse également, tout en restant élevé (12,3%).

- L'économie du *Portugal* a connu une accélération de la croissance de sa production en 1997 avec un PIB en augmentation de 3,5% ; 1997 est la cinquième année consécutive de croissance. Les faibles taux d'intérêts et le déclin de l'inflation ont stimulé la demande intérieure qui a augmenté de 5,3%. L'inflation atteint la moyenne de l'UE et le déficit budgétaire est passé à 2,0%, alors que l'objectif du gouvernement était de 2,5%. Le chômage lui aussi baisse grâce à la croissance de l'emploi dans le bâtiment et l'agriculture, et malgré une hausse des taux de participation. Néanmoins, l'achèvement des grands projets d'infrastructure affectera probablement de façon négative l'activité économique dans les années à venir. Une montée des investissements privés est attendue, stimulée par une baisse prolongée des taux d'intérêts, matérialisant l'adhésion à l'UEM. Déjà, au début de l'année 1998, les taux d'intérêts convergeaient vers les taux allemands. Le Portugal était l'un des premiers pays à satisfaire aux conditions de Maastricht pour l'Union monétaire.

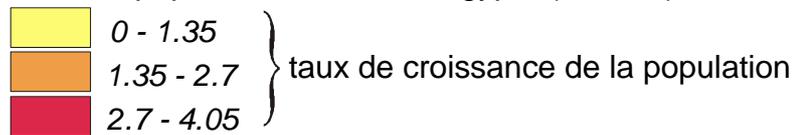
- En *Grèce*, l'économie continue de s'améliorer en 1997 avec une croissance du PIB de 3,5% (2,7% en 1996). Un déséquilibre extérieur croissant a cependant nécessité un réalignement du taux de change en mars 1998, avec une dévaluation de 12% qui a permis à la monnaie nationale de rejoindre le mécanisme des taux de change européens. L'inflation a baissé en 1997, avec un taux annuel inférieur à 4,5%, mais la poursuite de la baisse sera difficile, en raison, notamment de la dévaluation. Le déficit commercial a substantiellement augmenté en 1997, jusqu'à environ 4% du PIB, résultat de la politique monétaire et de taux de change qui a maintenu une monnaie forte afin de combattre l'inflation. Le déficit budgétaire s'est réduit, mais est encore bien supérieur à 3%. Les agrégats macro-économiques se sont améliorés en 1997, mais la poursuite de bonnes performances économiques demandera des efforts supplémentaires, dont des réformes structurelles, principalement dans le secteur public de l'économie.



Légende



ex: 64 = population totale de l'Egypte (millions)



Carte II-1. Les populations dans le Bassin méditerranéen (données Banque Mondiale, 1994)

La situation de l'agriculture

Malgré une très grande diversité des situations agricoles dans les économies de la région (importance dans l'économie, ressources naturelles et de crédit, politiques nationales, etc.), certaines tendances communes peuvent être soulignées, avec tous les dangers de simplification que suppose cet exercice. Dans les pays où la contribution de l'agriculture au PIB et à l'emploi est basse, les forces qui orientent l'évolution de l'agriculture et l'agro-alimentaire persistent. Il en résulte une faible croissance de la consommation alimentaire et l'amélioration des conditions de productivité. Un environnement réglementaire plus libéral est mis en place qui devrait conduire à un ralentissement de la croissance de la production et à des interventions de politique économique orientées vers le soutien au revenu et vers des mesures de développement rural plus locales.

Par opposition dans les pays en développement, où la contribution de l'agriculture à l'économie est plus importante, les efforts destinés à faire croître la production agricole continuent, notamment dans les pays à forte croissance démographique. Mais la situation agricole de ces pays (surtout en Afrique du Nord et au Moyen Orient), est caractérisée par deux contraintes majeures sur les ressources: celles de la disponibilité en terres arables d'une part et en eau, d'autre part. Il va de soi que sous ces contraintes (difficulté d'augmenter l'offre et augmentation mécanique de la demande), la balance commerciale agricole a tendance à se dégrader, avec ce que cela suppose comme impacts négatifs sur les situations économiques et sociales. Les efforts de la plupart de ces pays consistent à entreprendre de vastes projets de développement des ressources en terres et en eau, visant à accroître la productivité et à procurer des revenus à une population rurale croissante. Ces projets de développement exigent des budgets nationaux des investissements considérables.

Il faut noter que même les ressources actuellement disponibles sont menacées. Bien que la plupart des pays s'étendent sur de larges espaces

géographiques, seule une faible part de ces espaces, principalement dans les pays nord-africains, sont des terres arables, qui peuvent de surcroît être menacées par l'avancée du désert. Ces zones difficiles parfois nécessairement surexploitées sont les sources d'exodes ruraux importants.

Les terres sont aussi menacées par l'érosion et la dégradation du sol. Le problème de la diversification, la dégradation des terres sèches, surtout sur la rive sud, causent de grandes inquiétudes. Cependant, les réflexions des dernières années sur ce sujet ont montré que les surfaces concernées par la désertification ont été largement surestimées. Évidemment, même si le rôle de l'homme dans la désertification n'est pas encore bien élucidé, il y a peu de doutes que l'exploitation excessive des éléments fertilisants du sol et le labour intensif de sols fragiles conduisent à la dégradation des sols secs et à la désertification. Ainsi, un usage durable des ressources et la conservation des terres et des ressources du sol constituent des défis majeurs de l'agriculture méditerranéenne, principalement dans les pays de la rive sud.

Les autres usages du sol (foncier urbain, infrastructures) mettent également l'agriculture sous pression. Les récents développements des systèmes d'oasis dans le sud de la Tunisie démontrent une telle tendance. La disponibilité et la qualité de l'eau deviennent de sérieuses contraintes pour les agricultures méditerranéennes. L'eau pure est de plus en plus rare (tableau II-1). L'agriculture reste le principal utilisateur d'eau: 79% dans les pays en développement, contre 49% seulement dans les pays anciennement industrialisés.

Les ressources en eau pour l'agriculture sont également menacées par les problèmes de qualité, et risquent de porter atteinte à la sécurité des populations humaines et animales. Les principales menaces d'origine agricole sont l'augmentation de la salinité, des résidus de nitrates et de pesticides en surface et dans les eaux souterraines, ainsi que le rejet d'effluents organiques issus d'élevages intensifs. Les effets combinés de la croissance démographique et économique, et de l'urbanisation exerceront

encore davantage de pression sur les disponibilités en eau pure. Afin de traiter ce problème, la plupart des régions investissent massivement dans des projets de développement de ressources en eau, comme des barrages, des détournements de rivières afin d'augmenter la quantité d'eau disponible pour l'irrigation. Cependant, ces efforts ne devraient pas être soutenables, puisque une partie des ressources en eaux souterraines sont limitées et ne sont pas renouvelables.

Tableau II- 1. Quantité d'eau potable annuelle par personne dans un certain nombre de pays méditerranéens (m³/hab/an)

	1955	1995	2025
Albanie	15120	6462	4711
Algérie	1770	689	332
Chypre	1698	1282	996
Egypte	2561	1123	630
Espagne	3801	2844	2733
France	4260	3262	3044
Grèce	7406	5825	5840
Italie	3845	3243	3325
Liban	3088	1816	1113
Malte	96	85	69
Maroc	2763	1117	590
Portugal	7665	6688	6519
Syrie	6500	2087	732
Tunisie	1127	540	324
Turquie	8509	3626	2186
Yougoslavie R.F.	15126	11130	10161

Source: Hamdy and Lacirignola, (1995)

Utilization of Water in the Mediterranean: Sectorial Distribution and Prospects in: Water Management in: the Mediterranean Area, Options Méditerranéennes, Série A, n° 31, p 28.

III. Situation agricole de certains pays méditerranéens

En *Egypte*, la part de l'agriculture a significativement diminué, de 28% du PIB dans les années 1970 à 18% en 1980, pour s'établir aux environs de 20% en 1995. Si l'on inclue l'industrie alimentaire, le secteur agro-alimentaire contribue pour 40% au PNB et pour plus de 50% à l'emploi. De 1981 à 1992, la croissance moyenne annuelle de l'agriculture était de 2% par an. L'emploi agricole baisse de 53% au début des années 1970, à 38% à la fin des années 1980.

La croissance agricole est passée de 3,1% en 1996 à 3,4% en 1997. Les réformes de politique agricole (prix agricoles, abolition des quotas de production et des contrôles d'assolement) qui débutèrent à la fin des années 1980, ont continué à avoir un impact sur la production agricole: les surfaces cultivées se sont étendues entre 1991 et 1997 et une reconversion majeure s'opère vers la production de blé et de cultures de rentes (betteraves à sucre, arachides, sésame).

L'industrie de transformation a une position importante dans l'économie, principalement l'égrenage, la filature et le tissage du coton. Une forte croissance entre 1991 et 1997 de la transformation du coton est observée comme dans la meunerie (riz) et de la production de fertilisants. Les facteurs limitants de cette croissance sont principalement la faiblesse des disponibilités en terre par habitant (qui a diminué de 0,2 ha en 1927 à 0,1 ha en 1960 puis à 0,05 ha en 1990) et une croissance démographique rapide. En dépit donc des efforts faits pour augmenter et réorienter la production, les importations sont croissantes et le taux d'auto-provisionnement alimentaire reste une préoccupation majeure.

Une des réponses du gouvernement à cette préoccupation de long terme a été, depuis les années 1950, d'entreprendre une politique de défrichement des terres. Il s'agissait du programme dit des "Nouvelles terres" par opposition aux "Anciennes terres" de la vallée du Nil ; entre 1952 et 1990, environ 740 000 ha. ont été ajoutés portant la surface arable totale à

3,2 millions d'hectares et la surface cultivée à 6,1 millions d'ha. (en raison des doubles voire triples cultures annuelles sur ces terres irriguées et riches). Malgré une montée rapide de la demande alimentaire, la plupart des terres sont traditionnellement allouées à des "cultures de rentes", le coton à fibres longues notamment qui procure des devises étrangères nécessaires. La production animale, principalement la viande et le lait, est importante et compte pour environ un tiers de la production agricole totale. La production végétale, de son côté, compte pour 64% de cette production.

L'intervention du gouvernement, même si elle est significativement en recul, est encore assez importante, la majeure partie de la transformation du coton, toutes les meuneries de riz et la fabrication de fertilisants, relèvent en effet encore du secteur public.

Au *Liban*, même si l'économie est assez diversifiée, l'agriculture compte encore pour 9% de l'emploi et 10% du PIB. La production végétale représente les deux tiers de la production agricole totale. L'agriculture représentait 34% du total des exportations et 25% des importations en 1990 et seulement 14% et 9% respectivement en 1997. Le déficit commercial de l'agriculture est de 0,59 milliards de \$ en 1997, soit environ 9% du déficit commercial total. Les systèmes de production culturaux reposent sur les céréales, les fruits et légumes ; pour la production animale, il s'agit des ovins, les caprins, les bovins et les volailles. La transformation agro-alimentaire joue un rôle certain dans l'économie, notamment les boissons alcoolisées, l'eau embouteillée, les boissons non alcoolisées, les conserves d'aliments et les jus, et les produits avicoles.

En *Turquie*, l'agriculture a joué un rôle historique dominant, dans le développement économique. Jusqu'en 1988, le secteur agricole contribue pour 22% au PIB et 50% à l'emploi. Pendant les dix dernières années toutefois, la contribution de l'agriculture au PIB a baissé à 16% et devrait atteindre 15% en l'an 2000. La part de l'emploi agricole est descendue à 43%. Il s'agit d'un des rares pays à balance commerciale agricole

excédentaire, contrairement à d'autres pays dans la région. Avec sa grande diversité de régions agro-écologiques, la Turquie produit une grande variété de produits agricoles, souvent exportés. Les exportations agricoles contribuent à 8,8% des exportations totales, en 1997 et les importations à moins de 10%. Ces chiffres seraient beaucoup plus importants si l'on incluait les produits agro-industriels. La croissance de l'agriculture est instable, avec deux années positives seulement depuis 1993: +4,4% en 1996 et +2,0% en 1995, les autres étant négatives. En 1997, l'agriculture a connu une décroissance de -2,8%, alors que l'industrie croissait de 9,5%, les services de 7,0% et le PIB total de 6,3%.

L'agriculture, cependant, restera un secteur important en Turquie en raison de sa contribution au PIB mais surtout comme employeur d'une population en croissance rapide (1,7%/an), surtout en régions rurales. Il y a environ 4 millions de fermes dans le pays. La majorité sont petites: plus de la moitié ont moins de 5 hectares et environ 80% d'entre elles possèdent moins de 10 hectares.

A *Chypre*, la contribution de l'agriculture au PIB était de seulement 5% en 1997, mais avec 10% des emplois et 21% des exportations. Chypre connaît de sérieuses contraintes de ressources en eau et de disponibilité en terres. Le secteur végétal représente environ 65% de la production brute en 1996. Même si Chypre avait par le passé une longue tradition d'autosuffisance, cette position s'est érodée vers la fin des années 1980 et, récemment, les importations de produits agricoles bruts et manufacturés ont dépassé les exportations, le niveau d'autosuffisance n'atteignant plus que 21% du produit agricole brut en 1997 - année, il est vrai, exceptionnellement mauvaise. En années normales, la balance est équilibrée pour les produits bruts et déficitaires lorsque l'on tient compte des produits transformés.

En *Algérie*, la contribution de l'agriculture au PNB était de 10% en 1980, mais de 16% en 1997. La contribution agricole à l'emploi est restée stable

depuis 1991, autour de 24%. Le taux de croissance annuel moyen de l'emploi agricole pendant la période de 1992 à 1997 était de 2,9% (contre 3,4% pour l'ensemble des secteurs). Ces évolutions sont dues manifestement, à une forte croissance démographique (+2,87% de 1965 à 1997, la plus forte de la région).

La production alimentaire a augmenté de 62% pendant la décennie 1986-1996: (+71% pour les productions végétales et + 53% pour les productions animales) Les importations agricoles et alimentaires dans les importations totales ont augmenté de 28,6% en 1996 à 29,9% en 1997 ; les exportations diminuaient, elles, de 1% en 1996, à 0,3% en 1997. Il faut mentionner que les céréales et les produits céréaliers sont les principales importations alimentaires, et ont augmenté de 38% en 1994 à 48,8% en 1997 des importations agricoles. La production agricole pendant la même période n'a crû que de 5% par an. Dans l'ensemble, le commerce a baissé en pourcentage du PIB, de 65% en 1980 à 57% en 1995, en raison d'une politique de fermeture de l'économie pendant la période 1980-1995.

Au *Maroc*, la contribution de l'agriculture au PIB chutait de 18% en 1980 à 15% au début des années 1990, puis à 14% en 1997. Il s'agit d'un effet des forts taux de croissance enregistrés dans les années 1980 (+4,2), nettement inférieur dans les années 1990 (1,2). Ce déclin est lui-même partiellement attribué à un taux de croissance fortement négatif de l'agriculture. La récession économique a probablement entraîné le déclin prolongé de la contribution de l'agriculture à l'emploi, qui est tombé de 56% en 1980 à 45% en 1990 - ce qui reste encore très important. La part du commerce dans le PIB s'est gonflée entre 1980 et 1995, de 45% à 62%, en raison d'une politique d'ouverture économique soutenue.

En *Tunisie*, la contribution de la valeur ajoutée de l'agriculture au PIB était descendue à un taux de 14% en 1980 et ensuite à 12% en 1995. En 1996 et en 1997, on a enregistré des taux de 14,5% et 14,2% respectivement. Les prévisions pour 1998 sont de 13,5%. La contribution de l'agriculture à

l'emploi est de 22.6% en 1996 comparée à 28% en 1990 et 39% en 1980. Le pays connaît aussi une forte croissance démographique: en moyenne de 2,21% en 1965-1997, mais s'abaisse à 1,9% en 1990-1995. La balance commerciale des produits agricoles s'est améliorée en 1996 et 1997, affichant un taux de couverture exportations/importations qui progresse de 58% en 1996 à 88% en 1997 et qui pourrait atteindre plus de 90% en 1998.

En *Slovénie*, l'importance de l'agriculture est relativement faible et son poids relatif en baisse. Le produit agricole, après un déclin important dans le début des années de transition est en redressement depuis 1994. En 1997, on constate une faible augmentation de 0,3%, notamment en raison de forte croissance de la production animale (3,6%), tandis que la production végétale chutait (-2,9%).

L'emploi dans l'ensemble du secteur de l'agro-alimentaire était de 9,2% en 1997 et dans la seule agriculture 6,2% (contre 7,8% en 1992). Une baisse annuelle de 0,2% est prévue pour 1998 et 1999. L'agriculture à temps partiel et les fermes de petites tailles dominant. Seules 20% des familles agricoles ont un revenu provenant exclusivement de l'agriculture. La part du secteur dans le PNB est modeste (4,4% en 1997), mais stable depuis 1993. L'agro-alimentaire contribue à 4,6% du PNB et 3% de l'emploi. L'utilisation des capacités installées est très faible. L'industrie alimentaire représente environ 10% du total des produits manufacturés ; la part des produits agro-alimentaires manufacturés dans le commerce total est en forte baisse. Les prix agricoles augmentaient de 6,7% pendant que les prix à la consommation étaient en hausse de 9,1%.

En *Croatie*, pendant le début de la période de transition, en raison de la contraction de l'économie, la part de l'agriculture dans le PIB a augmenté. Depuis 1992, cependant, la contribution de l'agriculture au PNB décroît régulièrement de 14,5% à 9%, en 1997 (57% pour l'élevage et 43% pour les productions végétales). Il en va de même pour la part de l'agriculture dans l'emploi, qui est passée de 16% (1991) à 11% (1997), indiquant une

productivité croissante du secteur. La contribution au commerce (importations et exportations) dans la période 1992-1996 oscille entre 11% à 12%. Le pays a de bonnes ressources en terres, avec une forte productivité, comparée aux autres pays de l'ex-Yougoslavie. Le produit agricole brut, pour la quatrième année consécutive, a augmenté en 1997 (2,1%). La production agricole avait chuté de façon nette au début des années 1990, baisse en particulier des productions animales et des céréales, qui avait principalement affecté les grandes unités de production.

Les prix agricoles sont généralement élevés, surtout pour les produits animaux, atteignant, dans certains cas, ceux de l'UE. Les protections à la frontière sont très fortes et isolent le marché intérieur pour certains produits. D'un autre côté, le fort endettement des exploitations et l'accès limité au crédit restent des problèmes majeurs qui entravent le fonctionnement de l'ensemble de la filière alimentaire.

En *Bosnie*, les ressources en terre sont faibles. La plus grande partie du pays est recouverte de forêts et est trop montagneuse pour être facilement exploitée, si bien que la production des principales cultures (le blé et le maïs) n'est que d'environ 30-40% de celle de la Croatie qui dispose d'une superficie et d'une population équivalentes. Les effectifs des cheptels en bovins, ovins et volailles sont relativement élevés, même s'ils sont encore inférieurs à ceux de la Croatie en valeurs absolues. La production agricole a chuté brutalement après 1991 en raison de la transition économique et de la situation de guerre (1992-1995). Même si les petites fermes ont continué leurs activités, la principale source de l'alimentation était l'aide humanitaire. C'était encore le cas en 1996 et partiellement en 1997, même si on observait des améliorations de la production après les Accords de paix. Les intrants sont, néanmoins, peu disponibles et le parc de machines agricoles dans un état médiocre.

L'*Albanie* est un pays à dominante agricole et la plupart de la population vit en milieu rural. Dans les années précédant la réforme,

l'agriculture constituait environ 20% des exportations et 50% de l'emploi. Après le début de la réforme, la récession de l'industrie a causé une hausse de la contribution de l'agriculture au PIB et à l'emploi. La part de l'agriculture dans le PIB était estimée à 56% en 1997, contre 52.3% en 1996 et encore 32% en 1989. Plus de 50% de la force de travail est engagée dans l'agriculture. Une grande partie est une agriculture de subsistance en raison surtout des petites tailles des exploitations et du manque de revenus extérieurs qui génèrent des activités dans le milieu rural. Après la réforme foncière, il existe plus de 460 000 exploitation d'une taille moyenne de 1,5 ha..

Le pays a des terres riches et des ressources en eau importantes, mais la forte densité de la population exige une culture intensive. Les principales cultures de plein champ sont le blé et le maïs. Les équipements d'irrigation couvrent environ 60% des terres arables. L'association des cultures est pratiquée sur environ 20% des terres. Le commerce agricole constitue environ 12% des importations du pays et un cinquième de ses exportations - dont près de 50% est constitué par le tabac et ses dérivés, celles de fruits et de produits frais, ayant quasiment cessé après 1991.

Comme pour l'ensemble de l'économie, le secteur se voit appliquer une politique d'ouverture très libérale jugée favorable à une réallocation des facteurs de production. La reprise des exportateurs et la limitation des importations supposeraient une forte amélioration des circuits de distribution interne et une augmentation des qualités et de la standardisation des produits.

- Dans les pays communautaires du nord de la Méditerranée (*France, Espagne, Italie, Portugal, Grèce*), l'agriculture a une position importante dans l'économie, mais sa contribution au PIB et à l'emploi est faible et en déclin rapide. Quelques caractéristiques générales du secteur agricole pour 1996 dans ces pays sont présentées ci-dessous:

Tableau II-2. Quelques caractéristiques générales du secteur agricole de l'UE, 1996

	% PNB	% pop.	balance commerciale agricole Mio US\$	% importation s	% exportatio ns
Espagne	3	8.7	+ 1,804	10.8	14.6
France	2	3.9	+12,783	9.4	13.3
Grèce	7	14.9	- 210	14.4	32.5
Italie	3	6.1	- 8,682	12.4	6.7
Portugal	3	15.8	- 2,828	12.6	6.3

Source: Medagri, 1999.

Malgré une surcapacité de production agricole dans l'UE dans son ensemble, les balances agricoles dans les pays méditerranéens de l'Union ne sont positives que pour la France et l'Espagne et négatives pour les autres. Les objectifs d'augmentation de production restent valables pour presque tous les pays. Cependant, l'expansion de la production ne devrait pas entraver d'autres objectifs de politique économique, si elle se fait sur la base d'une augmentation de la productivité et de niveaux de soutien des prix plus bas. L'amélioration de l'efficacité devrait entraîner des revenus agricoles plus élevés, des prix à la consommation plus bas et une contribution positive aux objectifs macro-économiques.

IV. Les tendances de la production agricole, de la consommation alimentaire et du commerce

A. La production agricole et la transformation alimentaire

La production agricole dans les pays méditerranéens est très variable selon les latitudes, les conditions climatiques, la diversité des conditions sociales et territoriales des régions méditerranéennes. Les produits typiquement méditerranéens sont l'huile d'olive, les dattes de palmiers, le vin et le lait de brebis pour lesquels la région est en très bonne place au

niveau mondial. D'autres sont également importants comme, par exemple, les céréales qui représentent environ 10% de la production, 16% pour les légumes, 13% pour le lait, et 10% pour la viande.

A l'intérieur de la région, la distribution géographique de la production agricole est principalement concentrée dans les pays nord-méditerranéens, sauf pour certaines cultures spécifiques de terroirs donnés. Ceci est naturellement relié aux conditions climatiques plus favorables, mais aussi à un développement agricole et économique en général plus avancé. Les pays nord-méditerranéens, surtout ceux de l'UE, produisent environ 80% des céréales, 65% des légumes, 75% des fruits, 81% de la viande de la région.

En 1997, dans le cas des céréales, par exemple, la France était le premier producteur régional (63 millions de tonnes, 38% de la production régionale). Elle était suivie de la Turquie (29,6 MT, 18%), puis de l'Italie et l'Espagne avec un peu plus de 19 MT (12%), l'Égypte (10%), le Maroc et la Grèce (3%). Les cultures fruitières sont largement réparties autour du Bassin méditerranéen.

L'Italie avec 15,1 MT est le premier producteur (19% de la production totale), suivie par l'Espagne (14 MT, soit 18%), la France (13%), la Turquie (12%), l'Égypte (7%), la Grèce (5%), le Maroc (3%), et l'Algérie, Israël, la Yougoslavie et le Portugal (1%).

Pour les agrumes, l'Espagne est en tête avec une production de 5 MT, soit 30% de la production méditerranéenne, suivie par l'Italie (3,2 MT, 19%), l'Égypte (13%), la Turquie (8%), le Maroc et la Grèce (7%).

La production de légumes est bien plus concentrée. En fait, les six premiers pays producteurs représentent presque 70% de la production méditerranéenne: la Turquie (21%MT, 22%), suivie de l'Italie (14 MT, 14%), l'Égypte (12%), l'Espagne (11%), la France (8%), la Grèce (4%), et le Maroc (3%).

Les productions animales dans leur ensemble, dans les conditions climatiques et territoriales prévalantes, sont fortement concentrées dans trois pays de la rive nord: France, Italie, Espagne, et dans une moindre mesure, en Turquie. Dans les pays du sud de la Méditerranée toutefois, le stock de bovins tend à croître, grâce à des incitations pour l'élevage intensif de races laitières étrangères. Bien sûr, il y a des obstacles parmi lesquels: un climat défavorable et le besoin de nourrir le bétail avec des aliments concentrés et des fourrages irrigués, rares dans les pays du sud de la Méditerranée en raison de la forte compétition avec d'autres cultures. Les élevages ovins et caprins, relativement bien répartis dans la région méditerranéenne, n'évoluent pas tellement en nombre, mais dans leurs formes d'organisation et les techniques de production. Dans le nord de la Méditerranée (France et Italie), de grands élevages intensifs se développent pour la production de lait et des fromages typiques. Dans le sud, où le bétail est principalement destiné à la production de viande, on observe une croissance des troupeaux, accompagnée d'une réduction des nomadismes, grâce à une exploitation plus poussée des espaces, même les plus reculés, où le transport des troupeaux se fait par camion. Ceci entraîne un surpâturage et une compétition avec la production de céréales.

Le tabac, le coton, la betterave à sucre et le sucre de canne ont une certaine importance, quoique variable, dans les économies des pays méditerranéens. Ces produits, qui sont souvent accusés de prélever des ressources aux cultures de subsistance, sont également une source de revenu monétaire importante pour les agriculteurs.

Pour la région du Maghreb, 1997 a été une année agricole difficile, en raison des conditions climatiques, et particulièrement de la sécheresse qui a gravement affecté les rendements (céréales notamment). La production de céréales (blé et orge), une des plus importantes de la sous-région, a diminué de 60% pour la Tunisie et le Maroc, et de 80% pour l'Algérie. Les rendements ont décliné de 30 à 40%, alors qu'ils n'atteignaient déjà guère plus de 10-15 quintaux à l'hectare pour le blé. Les superficies emblavées ont

également diminué ; il faut aussi souligner qu'*a contrario*, 1996 avait été une année exceptionnellement bonne du point de vue des rendements comme de la production totale (10 MT au Maroc, 2,6 en Tunisie et 4,6 en Algérie).

On observe également une nette réduction des principales cultures légumières, comme les tomates et les pommes de terre, qui ont baissé en rendement et en surface. Au Maroc, la production de tomates et d'oignons représente 56% du total de la production des légumes qui a baissé de 880 000 tonnes en 1996, à 508 000 en 1997. En Tunisie, pendant la même période et pour les mêmes produits, on passe de 700 000 à 500 000 tonnes.

Trois produits végétaux augmentent: les olives et l'huile d'olive (en Tunisie de 60 000 tonnes à 310 000 tonnes de 1996 à 1997) ; les dattes de palmier (Tunisie de 74 000 à 85 000 tonnes).

Encadré II-1. L'huile d'olive: un marché en expansion

Selon le Conseil International de l'Huile d'Olive, la production mondiale d'huile d'olive pour la campagne 1996-97 a atteint un niveau record de 2 635 500 tonnes, dépassant ainsi la production de la campagne 1991-92 qui se montait à 2 205 500 tonnes. Pour la campagne 1997-98, la production estimée devrait être importante (2 446 tonnes) même si elle est légèrement inférieure à l'année précédente.

Cette tendance est surtout le fait de l'UE, dont la production atteint 1,8 MT en 1996-1997 et qui devrait dépasser les 2,1 en 1997-1998, dont 50% pour la seule Espagne, qui a vu sa production doubler au cours de la décennie passée (0,947 MT pour la campagne 1996-97). La Grèce a connu également une hausse légère pendant la même période et sa production est maintenant supérieure à 400 000 tonnes. L'Italie a maintenu une production stable entre 400 000 et 600 000 tonnes selon les années plus ou moins porteuses.

s. p. s.

(suite)

De bonnes performances sont enregistrées en Tunisie et au Maroc où la production tend à s'accroître. Après la restructuration des plantations, la Tunisie a atteint un niveau record d'environ 300 000 tonnes en 1996-97. La Turquie a également produit plus de 200 000 tonnes cette même année, mais sa production semble stable sur le long terme. L'abondance relative de la production a entraîné une chute des prix qui a favorisé la consommation. Celle-ci s'élevait à 2 170 500 tonnes en 1996-97 et à 2 227 500 en 1997-98, c'est-à-dire une moyenne supérieure de 20% à celle du début des années 1990. Cette tendance à la hausse de la consommation est continue sur le long terme, quoique à un plus faible taux que la production. La plus grande disponibilité a aussi contribué à une relance des exportations, qui sont de plus de 400 000 tonnes au cours des dernières années, hors des échanges intra-communautaires. Les principaux pays importateurs sont les États-Unis, le Japon, le Canada et l'Australie.

Au cours des dix dernières années, l'UE a doublé ses importations de pays non communautaires, pour atteindre 150 000 tonnes, soit environ un quart du commerce mondial (commerce intra-communautaire compris). La Tunisie est le principal fournisseur de l'UE (60 à 70% des importations hors UE), la Turquie vient après avec 20%. L'UE fait aussi partie des pays exportateurs ; en 1996-97, elle a exporté 220 000 tonnes, l'Italie et l'Espagne ayant une part dominante, la Tunisie suit avec 115 000 tonnes, puis la Turquie avec 40 000 tonnes et enfin le Maroc, 35 000 tonnes.

Vu les bonnes conditions climatiques, l'entrée en production de plantations nouvelles et l'amélioration des techniques de production employées, le marché mondial semble entrer dans une nouvelle phase de croissance qui pourrait entraîner un excès d'offre sur la demande, pas

s. p. s.

(suite)

seulement par un phénomène cyclique mais aussi pour des raisons structurelles.

Une contribution à la régulation du marché, principalement intérieur, a été introduite par l'UE (Reg. EU N°1638/98) grâce à l'approbation d'une réforme de transition de l'Organisation Commune de Marché de l'huile d'olive. C'est un régime transitoire programmé jusqu'en 2001 dans lequel des précautions ont été prises pour éviter la surproduction et pour améliorer la gestion des politiques de soutien. Les éléments les plus importants sont: le maintien, mais avec une réduction de 6%, de l'aide à la production versée sur la base de la production actuelle; la révision des régimes d'intervention ; la suppression des aides à taux préférentiels pour les petits producteurs ; la hausse de la quantité maximale garantie (1 562 400 tonnes) et sa répartition en quotas de référence nationaux; le renforcement de la promotion de la consommation d'huile d'olive; la suppression des subventions à la consommation et la redéfinition partielle des catégories d'huile vierge.

Au Maroc, ce sont les fruits secondaires (y compris les melons) qui influencent la croissance de la production, tandis que celle d'olives et d'agrumes, plus traditionnelle, voit ses rendements diminuer. En 1997, la production d'olives était de 517 000 tonnes, contre 835 X000 tonnes en 1996 et 1, 194 MT d'agrumes en 1997 contre 1,4 en 1996.

Tableau II-3. Production agricole en Algérie

	(000 tonnes)			
	1994	1995	1996	1997
Céréales	963	2138	4600	869
Blé	714	1511	2800	661
Orge	234	582	1690	191
Légumes	2571	3200	3147	3009
Pomme de terre	716	1200	1150	947
Tomate transformée	449	554	437	359
Agrumes	376	323	334	350
Fruits à noyau	250	286	373	290
Huile d'olive 000 (hl)	20	24,7	16,3	51
Olive en conserve	19,7	14	34,5	42
Viande rouge	295	300	309	248
Viande blanche	219	190	93	105
Lait	1057	1050	1100	1050
Poisson	135	106	116	93

Source: Office National des Statistiques (ONS) et Ministère de l'Agriculture, Alger, 1998

Tableau II-4. Production agricole au Maroc

	1996			1997		
	Surface 000 ha	Rendement tonnes/ha	Production (000) tonnes	Surface (000) ha	Rendement tonnes/ha	Production (000) tonnes
Céréales	5981	1.69	10932	4905	0.83	4086
Blé	3211	1.84	5915	2493	0.92	2316
Orge	2430	1.58	3831	1996	0.66	1324
Maïs	253	0.93	235	340	1.1	374
Légumineuses	312	0.88	273	362	0.6	213
Betterave sucrière	56.7	48.5	2749	63	41.5	2612
Canne à sucre	14.3	62.8	899	11.1	66.9	742
Oléagineux	108.9	1.19	129	135.3	0.85	115
Légumes	235	19.7	4634	234	18.8	4403
Pomme de terre	65.6	19	1249	66.4	17.8	1186
Tomate	22	40.1	882	18.4	43.3	804
Fruits	736		2584	753		2899
Agrumes	73		1400	73		1194
Olive	418		835	426		517

Source: Ministère de l'Agriculture, du développement rural et des pêcheries, Rabat 1998

Tableau II-5. Surface cultivée des principales cultures d'Egypte

(000 Feddan) (1)

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Blé	2215	2092	2171	2111	2512	2421	2500
Orge	145	248	144	148	448	106	225
Pois et fèves	326	425	297	374	320	361	370
Trèfle	2519	2542	2615	2686	2430	2504	2574
Légumes	940	918	991	1012	1056	1158	1660
Coton	851	840	884	721	710	921	921
Canne à sucre	263	267	271	278	301	306	265
Riz	1101	1216	1283	1379	1401	1407	1431
Maïs	2068	1967	1973	2057	2133	2086	2086
Culture fruitière	896	907	912	940	954	900	900

Source: Statistical Year Book, CAPMAS, 1997

(1) 1 Feddan = 0.6 ha

Les cultures "en sec" (céréales et protéagineux) subissent, au contraire des fruits et légumes généralement irrigués, de grandes variations de rendement. Au Maghreb, comme dans la plupart des pays du sud de la Méditerranée, les surfaces en céréales, qui couvrent en moyenne la moitié des terres arables, sont souvent comprises dans des rotations avec des jachères pour préserver les ressources en eau et la fertilité du sol. L'augmentation de la production passe essentiellement par celle des rendements, qui sont encore très bas, l'amélioration des techniques de production, l'utilisation de semences sélectionnées, l'utilisation raisonnée de fertilisants et de pesticides, et une gestion efficace des ressources en eau.

La production animale en Algérie représente 50% de la production agricole et joue un rôle majeur, particulièrement dans les plateaux et dans d'autres régions pauvres du sud, tandis qu'au Maroc et en Tunisie, elle ne représente que 30% de l'activité totale agricole. Dans son ensemble, cette production est restée stable au cours des deux dernières années en Tunisie et en Algérie, mais croissante au Maroc, en raison semble-t-il de la sécheresse qui a provoqué l'augmentation des abattages pour affronter la réduction des disponibilités en fourrages.

La production de viande est fondamentale, pas seulement pour le Maghreb mais aussi pour la plupart des pays du sud de la Méditerranée. C'est un élément stratégique d'un point de vue social et économique et aussi pour la sécurité alimentaire de ces pays. C'est pourquoi tous ces pays se sont orientés vers un meilleur développement de la production de viande grâce à l'adoption de techniques d'élevage adaptées aux différentes conditions locales, par la sélection des espèces et l'utilisation de nouvelles technologies. De telles actions ont été partiellement prises en charge, ces dernières années, par une coopération plus rapprochée entre les pays du nord et du sud de la Méditerranée grâce à des formations professionnelles et des transferts de technologies.

Au Liban, en accord avec les estimations du dernier recensement du Ministère de l'Agriculture, le rétablissement de la production semble s'orienter ainsi: la production de légumes, notamment sous serres; la pomme de terre qui a une rentabilité relativement élevée; les cultures industrielles, betteraves à sucre et tabac, particulièrement depuis 1991 en raison des subventions gouvernementales; l'olivier, surtout depuis le démarrage (1994) du projet PNUD/FAO pour l'amélioration de la production d'olives.

Cependant, une grande importance est attachée à la production de fruits qui, en 1997, couvrait 64% des surfaces cultivées. Les estimations récentes du nouveau recensement du Ministère de l'Agriculture (1997) reflètent certains changements: les surfaces en fruitiers représentent 47% (dont 17% pour les seuls oliviers), les céréales 19%, les légumes et tubercules 15% et les cultures industrielles 6% de la surface agricole utile totale.

L'élevage au Liban dépend surtout des productions ovine, caprine, bovine et des volailles. En raison de la réduction des terres pâturées, la tendance générale pour les bovins au cours des deux dernières décennies est à la baisse continue du nombre de vaches laitières (de 80 000 têtes en 1994 à 56 000 en 1997). Le nombre total de petits ruminants a légèrement augmenté ces dernières années, avec une baisse généralisée du nombre de caprins (494 000 têtes) et une hausse du nombre d'ovins (322 000 têtes).

Ces dernières années, l'Égypte a vu sa production agricole augmenter considérablement, grâce à un programme adéquat de réformes économiques et agricoles visant à conquérir des terres sur le désert, à mieux utiliser des eaux du Nil et des eaux souterraines, supporté par l'introduction de nouvelles technologies. Les cultures principales du pays sont: le coton, le maïs, le riz, la canne à sucre, les fruits et légumes.

A l'exception des protéagineux et du soja, les surfaces et les productions de la plupart des cultures sont en augmentation. Entre 1992 et

1996, la production de blé a augmenté de 24% et atteint 6 millions de tonnes; la betterave à sucre (+13%) a atteint 842 000 tonnes ; les légumes (+33%) s'élèvent à 12,2 millions de tonnes ; le sésame (+25%) à 49 000 tonnes ; l'arachide (+31%) à 147 000 tonnes ; la canne à sucre (+21%) à 14,2 millions de tonnes, le riz (+25%) à 5,1 millions de tonnes, et enfin le maïs augmente de 14%. Le coton, avec 900 000 tonnes en 1996, a accusé une baisse en raison des ravages inattendus de maladies. Ces performances sont en général attribuées aux réformes économiques mentionnées plus haut.

Encadré II-2. La production de riz en Méditerranée

Avec une production d'environ 570 millions de tonnes de riz paddy, dont 30 millions sont destinés au commerce international, le riz est une des céréales majeures de l'Humanité. L'accroissement de la production au cours des 15 dernières années dans les principales régions de production ne semble pas affecter le commerce international puisque la demande suit l'évolution de la production.

Bien que la part de la production en Méditerranée soit marginale à l'échelle mondiale (9 millions de tonnes en 1997), le marché méditerranéen rencontre des difficultés préoccupantes pour la commercialisation de son riz à l'extérieur. L'Egypte, avec 5,6 MT, est le principal pays producteur en région méditerranéenne, devant l'Italie avec 1,4 MT et l'Espagne avec 800 000 tonnes.

Dans l'UE, la production totale a augmenté de 1,8 MT en 1986 à 2,7 en 1987. Cette croissance s'est produite au cours des dernières années, une période pendant laquelle la nouvelle Organisation Commune de Marché – Reg. 3072/95 (conforme avec les conceptions de base de la réforme actuelle de la PAC) devait induire un fléchissement de la production. La hausse de la production fait face à une demande interne à l'UE qui semble décidément stagnante (autour de 1,6 MT de riz transformé) et

s. p. s.

(suite)

donc incapable d'absorber le surplus de production. Cela implique que l'UE doit écouler ses excédents sur le marché non communautaire, où le prix moyen est inférieur de 25 à 30% aux prix européens, mais qui est le seul débouché possible. Cette situation apparaît juste au moment où les accords du GATT exigent des réductions des soutiens aux exportations et l'ouverture des marchés intérieurs à l'importation. Si l'on suppose que les cours du marché vont baisser au moins au cours des trois prochaines années, la crise des excédents européens prend l'allure d'une crise structurelle.

L'UE accuse une balance commerciale défavorable. En 1996-1997, elle a importé 539 000 tonnes et exporté 279 000 tonnes. Notons qu'il existe deux principaux marchés pour le riz: celui du *japonica* et celui de l'*indica*. Les exportations européennes sont surtout constituées de *japonica* (95%) tandis que les importations concernent le riz *indica* (96%). Un meilleur équilibre entre l'offre et la demande pour l'UE tient dans ces variables. La production transformée est constituée de 375 000 tonnes d'*indica* et de 172 200 tonnes de *japonica*. Les consommateurs demandent environ 930 000 tonnes de *japonica* contre 700 000 tonnes d'*indica*.

Pour les flux normaux du commerce, les quotas d'importation préférentiels concernent exclusivement le riz *indica*, il s'agit: des quotas imposés par le GATT à l'article XXIV.6 (112 500 tonnes), les quantités provenant des pays PTOM-ACP depuis 1998 (160 000 t.) et les 500 000 tonnes de Basmati (Inde).

En cette matière, l'impact des accords Euro-Méditerranéens doit encore être défini ; l'Egypte demande une concession tarifaire (sans aucune taxe) de 450 000 tonnes de riz, alors que l'accord actuel accorde une détaxe de 25% pour une quantité maximale de 32 000 tonnes. L'intérêt égyptien est évident: il s'agit de la première riziculture méditerranéenne (651 900 hectares) dont les superficies ont crû de 60% au cours de la dernière

s. p. s.

(suite)

décennie, la production ayant doublée de 5,6 MT (les rendements sont passés de 5,3 t/ha à 8,2). Selon certaines estimations, cette production est composée au deux-tiers de *japonica*.

Depuis 1991, le gouvernement a suivi une politique d'encouragement de la production par la libéralisation du marché, et envisage la suppression des prix de vente fixés et des restrictions sur les transports et les moutures post-récolte. En 1992, le marché s'est complètement libéralisé et s'est ouvert aux opérateurs privés.

Les exportations atteignent environ 320 000 tonnes, dont 35% en Europe. L'amélioration de la compétitivité a conduit à une hausse des prix qui favorise l'expansion des surfaces cultivées, qui devraient faire augmenter considérablement la production dans les prochaines années. Mais en contre-tendance existe le problème des forts besoins en eau de la culture. Le Ministère de l'Irrigation tente donc de combiner la croissance de la productivité et la préservation des ressources en eaux. Le quatrième plan quinquennal (1997-2002) envisage ainsi une sensible réduction des surfaces en riz.

Différents facteurs pourraient par ailleurs limiter les exportations potentielles de l'Égypte en riz:

- la hausse de la production mondiale et l'accroissement des concurrences sur les marchés ;

- la faible qualité du riz égyptien qui ne satisfait pas la demande des marchés riches comme ceux de l'Europe et du Japon ;

- les prix intérieurs élevés et les coûts de transformation accrus par la faible capacité d'utilisation des usines ;

- la possible suppression des subventions à la consommation pour d'autres produits alimentaires substituables au riz (essentiellement la farine de blé) qui pourrait provoquer une augmentation de la consommation nationale moyenne par personne.

En *Turquie*, la production végétale représente environ 70% de la production agricole. Les principales cultures sont dans l'ordre: les céréales, les cultures industrielles, les protéagineux alimentaires, les fruits et les légumes. Les récentes évolutions montrent que les céréales, les protéagineux et les cultures industrielles sont en baisse, tandis que les graines oléagineuses, les fruits et les légumes augmentent. Des hausses de la totalité des productions végétales (3,1%) sont prévues pour 1997, dont 5,4% pour les céréales et 9,2% pour les légumes. Dans l'ensemble, au cours des dernières années, la Turquie a réussi à augmenter sa production agricole grâce à la hausse des rendements. Les surfaces en fruits et les protéagineux ont diminué. Pour la plupart des cultures, les rendements des dix dernières années ont presque doublé grâce à une meilleure efficacité des moyens de production. La part de la production animale est très faible (17% du total de la production agricole). Les rendements sont bas et les technologies faibles. L'amélioration du potentiel génétique, celle des conduites des troupeaux et de l'alimentation, l'équilibre entre les prix des *inputs* et des *outputs* animaux sont parmi les mesures indispensables.

A *Chypre*, plus de la moitié de la production totale est fournie par les cultures (53%), en hausse de 2% en moyenne sur les trois dernières années - évolution remarquable étant données les conditions de sécheresse-. Bien que la surface irriguée soit relativement petite, environ 72% de la production en est issue (légumes, agrumes, fleurs, pépinières et trèfle). Les cultures non irriguées sont affectées par le manque d'eau et la diminution des réserves dans les barrages a créé de sérieux problèmes en 1998, la priorité étant donnée à la demande domestique. Des restrictions de l'utilisation agricole de l'eau sont sans doute prévisibles. L'élevage connaît une expansion plus rapide que la production végétale. Il représente 34,6% de la production totale en 1996. Sa contribution au PIB est cependant beaucoup plus basse en raison de sa dépendance vis-à-vis des aliments importés. La perte de l'accès aux principales terres céréalières du plateau central (*Mesaoria*) exige des importations de céréales fourragères. La

viande domine les productions animales (64% du produit brut), avec par ordre d'importance: les volailles, le porc, le mouton, la chèvre et le bœuf. Le lait de vache représente les deux tiers de la valeur de cette rubrique, mais les laits de chèvre et de brebis ont une certaine importance.

En *Slovénie*, la surface en culture a diminué en 1997 par rapport à l'année précédente (- 4% pour le blé et les céréales secondaires) en dépit de prix relativement favorables. Le plus grand changement fut observé pour les pommes de terre. De moins bonnes années économiques ont rendu cette culture moins attractive et les surfaces ont diminué de moitié (mais cela pourrait aussi être le résultat d'un simple changement dans la méthode statistique de calcul).

Néanmoins, il est incontestable que les cultures arables sont en régression dans les terres marginales, et que les effets des gelées hivernales et la grêle d'été causent de nombreux dégâts. Cependant, grâce aux augmentations de rendements et à l'introduction de progrès techniques, les agriculteurs ont réussi à récolter à peu près les mêmes quantités. Tandis que la production de blé a diminué de 2,9%, celle des céréales secondaires a augmenté.

Les volailles et les ovins mis à part, le bétail était moins nombreux début 1997 que début 1996. Le nombre de bovins a baissé de 2,4%, celui des porcs de 5,6%. La diminution du cheptel est lié au fait que la production a lieu dans des petites fermes où s'effectue un changement de génération des exploitants - les cours de la viande et l'astreinte du travail éloigne les agriculteurs de cette production.

La production de viande a augmenté, résultant probablement de meilleurs poids à l'abattage et d'une intensification. La production de lait est en hausse de 4% grâce à des prix élevés et de meilleurs rendements. Le rendement moyen en lait est cependant encore relativement faible. Il y a une importante réserve de production, mais une grande part des vaches ne produit pas de lait pour le marché et peut être considérée comme des

vaches allaitantes. Les rendements des exploitations spécialisées sont estimés à 3 500 kg par vache, mais il existe déjà des exploitations laitières qui obtiennent un rendement de 10 000 kg. La situation du secteur porcin est dépendante du cycle de production, le porc restant l'une des branches de l'agriculture les plus lucratives. L'industrie de la volaille se rétablit du choc de la perte du marché de la Yougoslavie, et la production est de nouveau à la hausse. Dans ce secteur, la plus forte augmentation est celle des caprins et ovins (+ 20% de viande d'agneau au cours des dernières années). Deux facteurs concourent à ce phénomène: des rapports de prix favorables et une restructuration des fermes familiales traditionnellement orientées vers la production bovine.

Dans les pays méditerranéens de l'UE, la production végétale a été relativement stable en volume pour 1997, sauf en Espagne qui a connu une forte augmentation de la production d'olives et d'huile d'olive. La betterave et les oléagineux augmentent aussi légèrement, grâce à une extension des terres mises en culture, à la réduction des jachères et à des rendements croissants.

B. La production agro-alimentaire

Les productions végétales et l'élevage sont à la fois des produits de consommation directe et des matières premières pour l'industrie agricole et agro-alimentaire (IAA) ; l'agriculture contribue ainsi au développement de l'ensemble de l'économie. L'industrie agro-alimentaire représente un secteur stratégique pour la création de produits alimentaires, les exportations, la création d'emplois, et a un effet d'entraînement sur d'autres secteurs de l'économie.

Une série de conditions sont nécessaires pour que l'agriculture développe avec les secteurs associés un modèle agro-industriel: un accroissement de la demande suffisant, une extension des capacités de production, un bon taux de réinvestissement des profits et un fort degré d'intégration.

Dans les pays en développement, de telles conditions ne sont pas toujours rassemblées, et le processus de développement agro-industriel est ralenti. L'adoption de techniques agricoles inadéquates, les difficultés d'exportation, la faiblesse des quantités de produits agricoles destinées à une transformation directe et le faible lien entre l'agriculture et l'industrie retardent la progression d'un développement équilibré de l'agro-industrie.

En raison du lien fort avec le développement économique, l'industrie agro-alimentaire est principalement concentrée dans les pays du nord de la Méditerranée avec environ 92% de la production totale. En prenant comme base de comparaison le chiffre d'affaire de la production de l'industrie alimentaire française, principal producteur méditerranéen (base 100 pour la période 1995-1996), les autres pays disposent des potentiels suivants: Italie 68; Espagne 66 ; Turquie 14 ; Grèce et Portugal 8 ; Égypte et Maroc 3.

Dans son ensemble, l'industrie alimentaire est caractérisée par de petites unités de production. Dans les pays méditerranéens membres de l'UE, plus de 90% des unités de transformation ont moins de 20 employés. Toutefois, dans la partie nord, le nombre d'employés par unité de transformation est environ trois fois supérieur à celui du sud. La tendance d'évolution de ce secteur dans les pays nord-méditerranéens tend à revaloriser les produits traditionnels, et s'accompagne d'un élargissement des structures de transformation et de commercialisation ainsi que d'un lien plus fort avec les réalités agricoles et les productions locales. Dans les pays du sud de la Méditerranée, ce domaine se rapproche des activités artisanales, avec une technologie moins développée pour le traitement des produits bruts à destination de la consommation locale. On constate également le développement de grosses unités de production destinées au traitement, par des procédés standards, des produits importés, notamment pour l'approvisionnement de masse des villes (ce qui est le cas du lait et des céréales par exemple).

En *Turquie*, l'industrie agro-alimentaire représente 13% de la valeur ajoutée totale de l'industrie manufacturière et 16% de l'emploi. Elle se caractérise par un plein développement de l'ensemble des liens évoqués plus haut, avec des réseaux de commercialisation et des services divers concourant au produit final. Parmi les branches les plus importantes en 1997, se trouvent: les céréales et les produits de la meunerie (36% de la production agricole et alimentaire totale), les fruits et les légumes et les huiles végétales (13%), le sucre et les produits dérivés (11%), les produits des abattoirs (10%). De fortes augmentations de production ont eu lieu dans les industries de viande de volaille, les produits laitiers, l'huile d'olive, le sucre, le riz et les macaronis. Les viandes rouges et les produits carnés déclinent.

En *Egypte*, le secteur agro-industriel (incluant les produits non alimentaires comme le coton) représente presque 40% de l'ensemble de l'industrie de transformation. Géré en partie par le secteur privé et public, le sous-secteur de l'agro-industrie en *Egypte* s'est considérablement développé ces dernières années, avec une croissance annuelle moyenne des productions d'environ 15 à 18%.

L'agro-alimentaire égyptien présente une dichotomie structurelle qui comprend d'un côté, une partie des grandes industries publiques actuelles, qui contrôle la majorité du marché (malgré une forte baisse ces dernières années), et de l'autre côté, un nombre assez grand de petites et moyennes entreprises, beaucoup plus dynamiques. Il présente une organisation caractérisée par son faible taux de valeur ajoutée et un manque de liaisons avec les industries chimiques et mécaniques, ainsi qu'avec les services de commercialisation et de financement. Parmi les principaux sous-secteurs, on trouve la meunerie et la production de pain, l'industrie sucrière utilisant la canne à sucre et la betterave, l'industrie de préparation du riz et l'industrie laitière et enfin la transformation des fruits et légumes - dont l'augmentation des exportations a été importante ces dernières années. La filature et le tissage du coton représentent 25% du produit industriel total

de l'Égypte, environ 50% du montant des exportations, presque la moitié des emplois du secteur industriel public. Vingt-cinq entreprises publiques (60% de la capacité de tissage) et deux entreprises privées constituent le sous-secteur de la filature.

L'industrie agro-alimentaire du *Liban* est dominée par les petites entreprises traditionnelles sous-capitalisées et qui exigent une restructuration et une modernisation urgente de leur outil de travail. L'industrie agro-alimentaire reste cantonnée au secteur privé et les institutions publiques jouent un rôle marginal dans la mise en place de la politique, dans la commercialisation et le contrôle de la qualité des produits. Le rôle du secteur dans le revenu national a été constamment décroissant les années passées, de 11% en 1993 à 7% du total des exportations en 1995. L'industrie agro-alimentaire du Liban fabrique différents types de produits, dont les plus importants sont les boissons alcoolisées, les aliments et les jus en conserve, les produits laitiers, les chocolats et les biscuits.

L'agro-alimentaire *tunisien* représente environ 2,5% du volume global du PIB, environ 19% de la production totale de l'industrie manufacturière, avec des fluctuations dues à la variabilité de la production d'huile d'olive. Le secteur agro-alimentaire comprend à peu près 5 000 entreprises, de tailles très différentes, où dominent les petites, avec une capacité technique et financière plutôt faible. Parmi les secteurs importants, on trouve: les céréales et les produits dérivés (46% de la production agro-alimentaire totale), les huiles et graisses (29%), les aliments du bétail (6%), les abattoirs (5%), puis les laiteries et l'industrie du froid (4%).

Au *Maroc*, l'agro-alimentaire est une des industries manufacturières importante - environ un cinquième du nombre des entreprises et des personnes employées, et 35% de la production industrielle. Principalement orienté pour répondre à la demande intérieure en produits alimentaires de base, ce secteur est cependant une source remarquable de devises avec un

cinquième des exportations industrielles, surtout grâce au sous-secteur de la transformation de fruits et légumes qui compte pour 90% du chiffre d'affaire à l'exportation de l'agro-alimentaire. Elle est un complément direct important de l'agriculture comme source d'emplois saisonniers. Les industries d'aval sont souvent sophistiquées et l'emploi hors-ferme est le principal moteur de la croissance. Dans ce pays, la présence d'une industrie bien développée de conservation des aliments pour la production de sauce tomate, les jus de fruits et les fruits en conserve assure un lien solide avec les secteurs autres que l'agriculture, pourvoyeurs d'inputs ou de transformations ultérieures). Les achats de l'industrie alimentaire marocaine en matière première proviennent pour environ 70% de l'agriculture.

L'industrie agro-alimentaire *algérienne* tient une place importante dans le secteur industriel ; elle contribue pour 30% à la production industrielle (pétrole exclu) et pour 17% de l'emploi. La croissance des agro-industries de la fin des années 1980 s'est accompagnée de la croissance des importations de matières premières, l'offre intérieure n'étant pas en mesure de suivre la demande.- y compris pour fruits et légumes. Au cours des dernières années, l'industrie agro-alimentaire est en légère régression. Parmi les principales productions, on trouve: la transformation des céréales (en farine et semoule), les huiles et les graisses et les fruits et légumes transformés.

A *Chypre*, la transformation à la ferme est extraordinairement importante, notamment pour le fromage local (*halloumi*), les raisins, le vin et les spiritueux issus de la vigne. Ces produits comptent pour 4% dans le produit brut et pour 32% dans la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière. La production de produits alimentaires transformés à la ferme s'est toutefois stabilisée, et devrait même rencontrer des problèmes avec l'introduction de normes de production plus strictes. Le secteur en plus forte expansion est celui de la pêche qui s'est développé grâce à la demande locale et touristique. L'aquaculture marine s'est rapidement

développée et s'élève aujourd'hui à 29% du produit brut du sous-secteur de la pêche. La pêche au chalut a stagné.

L'industrie de production alimentaire en *Slovénie* correspond à 10,4% de la production manufacturée totale. Les niveaux de production enregistrés par les producteurs alimentaires slovènes n'ont pas beaucoup changé sur l'ensemble de la période 1990-1996. Dans les deux premières années de la période de transition, la production a diminué à cause de la perte des marchés yougoslaves (soit une diminution de 20% de la production alimentaire, un peu moins pour les boissons et les aliments pour animaux). En 1993, néanmoins, la production s'est rétablie et a trouvé d'autres marchés, si bien qu'en 1996 les niveaux de production ont dépassé ceux enregistrés au début de la décennie. Dans l'ensemble, l'industrie alimentaire s'est mieux comportée que les autres secteurs industriels. En 1997, l'industrie de transformation a maintenu ses prix à la production. La diminution des prix des matières premières a permis, grâce aux restructurations, d'améliorer des performances du secteur en 1998.

L'agro-industrie *maltaise* a augmenté de 12,7% en 1996-1997. Elle compte pour 19% de l'activité industrielle totale et 16% de l'emploi. Fortement protégé depuis longtemps, ce secteur est toujours orienté vers le marché intérieur, qui en raison de sa petite taille est un facteur limitant majeur. Il inclut quelques 380 entreprises, dont les trois quarts appartiennent à la meunerie-biscuiterie et sont plutôt des entreprises traditionnelles de petite taille. Les industries de transformation de la viande, de la conserve et l'alimentation animale se sont considérablement développées. En plus de ces entreprises familiales de petite taille, il y a quelques entreprises publiques de plus grande taille, ainsi que quelques entreprises étrangères importantes (Unilever).

Le potentiel de développement des IAA; dans la plupart des pays du sud-est de la Méditerranée, il est fortement lié à la relative abondance de matière première agricole et au faible coût de la main-d'œuvre. Pour cette

raison, l'amélioration de l'efficacité de l'agriculture nationale est un aspect important de la promotion des activités du secteur, qui peut lui-même avoir un impact positif sur l'efficacité de l'agriculture, en favorisant l'innovation technique et en stimulant la concurrence.

Pour les pays méditerranéens de l'Union européenne, l'industrie agro-alimentaire présente des structures technologiques et organisationnelles bien plus complexes, et un poids économique considérable. Pour mesurer la différence, il suffit de dire qu'en 1996, à peu près 84% des groupes agro-alimentaires et plus de 93% des branches agro-alimentaires de l'ensemble méditerranéen étaient concentrés dans les pays de l'UE. Sur la base des anciennes évolutions, et de celles en cours, on peut distinguer quatre types d'IAA: 1) les petites et moyennes entreprises ayant des stratégies de "niche", dont l'image et la réputation acquises par l'entreprise sur les marchés locaux régionaux sont les points forts ; 2) les petites et moyennes entreprises spécialisées dans des produits ayant une marque commerciale, ce qui leur procure une capacité de mise en marché non anonyme, mais les rend dépendantes de centrales d'achat pour l'information sur les caractéristiques, les quantités et la qualité de leurs produits ; 3) des entreprises nationales pour lesquelles la production et la commercialisation se situent à l'échelle du pays et qui présentent une production fortement diversifiée ; 4) des firmes multinationales présentes sur les marchés étrangers avec leurs propres marques.

En Grèce, les IAA représentent 26% de la production de l'ensemble de l'industrie. Parmi les plus importants sous-secteurs, celui des olives représente 13% de l'industrie agro-alimentaire. L'industrie agro-alimentaire grecque a un poids notable dans les échanges commerciaux et représente environ 30% du total des exportations nationales.

Au Portugal, l'industrie agro-alimentaire est fortement concentrée. Les quatre premières firmes représentent environ 40% de la production agro-alimentaire. Ce secteur représente près de 21% de la production et 14% de

la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière. Parmi les principaux sous-secteurs, on trouve: les produits laitiers (15% du chiffre d'affaire), l'alimentation animale (12%), la viande bovine (8%) et le vin (environ 5%).

En *Espagne*, le secteur IAA représente 14% de la production industrielle. Principaux sous-secteurs: l'industrie de la boucherie qui représente 16% du chiffre d'affaire total de l'agro-alimentaire, l'industrie de l'huile et des matières grasses (10%), l'industrie laitière (11%), l'industrie des biscuits (9%), les industries de conservation des légumes et la production vinicole (5%).

Les IAA en *Italie* représentent 9% de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière et se placent au troisième rang après l'énergie, le textile et l'industrie de l'habillement. Même si ce secteur a subi des concentrations importantes, l'industrie agro-alimentaire est encore fragmentée en comparaison des autres pays européens plus avancés. Les quatre premiers groupes concentrent 10% du chiffre d'affaire total de l'industrie alimentaire. Parmi les principaux sous-secteurs: les produits laitiers et la viande (17% du chiffre d'affaire total), le conditionnement (11%), les aliments pour animaux domestiques (8.5%), l'alimentation animale (6%) et les pâtes (4,3%).

Le secteur agro-alimentaire *français* est très développé ; il est un des leaders du secteur industriel, avec un chiffre d'affaire de 681 milliards de francs en 1996. Il représente près de 14% de l'activité industrielle et emploie 19% des actifs industriels. Ce secteur est relativement concentré: les quatre premières entreprises représentent 12% du chiffre d'affaire total. Quelques productions sont particulièrement importantes: la viande (26% du chiffre d'affaire), les produits laitiers et fromages (20%), les aliments pour animaux (8%). Les produits strictement méditerranéens sont de moindre importance: fruits et légumes, vin et huile d'olive qui totalisent en tout 12% du chiffre d'affaire.

La valeur ajoutée par employé varie largement entre les pays, entre 70 000 \$ par employé en France et 6 300 \$ en Égypte. Cette disparité reflète les différences des technologies employées ainsi que des compétences de gestion.

V. Evolution des consommations

Tous les pays de la région ont, au cours de la dernière décennie, fait des efforts importants afin de couvrir la demande alimentaire croissante de leurs populations tout en améliorant le niveau nutritionnel. Il existe une consommation plutôt uniforme au sein du bassin méditerranéen, connu sous l'appellation de "régime alimentaire méditerranéen", qui comprend une plus forte composante végétale qu'animale. Ce régime peut être attribué à des facteurs historiques, sociaux, culturels ou climatiques.

Cependant, il existe des différences entre les pays dans le volume de consommation par habitant des différents produits, dans les niveaux nutritionnels, comme dans la structure de la consommation et la part de cette consommation alimentaire dans l'ensemble des dépenses des foyers. Tout d'abord, l'évolution des habitudes alimentaires varie entre les pays développés et ceux en voie de développement. Parce que la consommation alimentaire constitue le principal débouché de l'agriculture, les habitudes alimentaires sont un facteur déterminant pour l'avenir du secteur agricole et pour l'équilibre alimentation/population.

L'idée communément admise est que la consommation alimentaire par habitant augmente, bien que dans la zone méditerranéenne, comme dans le reste du monde, les taux de croissance soient en déclin progressif. Les principaux facteurs qui déterminent l'évolution de la demande alimentaire sont: (a) l'accroissement de la population et (b) l'augmentation des revenus. Il existe des différences fortes entre les taux de croissance de la population et des revenus entre les pays développés et ceux en voie de développement de la zone méditerranéenne.

La combinaison de ces deux facteurs avec le fait que l'élasticité de la demande alimentaire par rapport au revenu est supérieure dans les pays à faibles revenus, conduit à émettre l'hypothèse que la demande alimentaire croîtra avec un taux élevé dans les pays en voie de développement et un taux plus faible dans les pays développés de l'Europe méditerranéenne.

L'essor rapide de la demande alimentaire dans les pays du nord de l'Afrique et du Moyen orient, résultant principalement d'un accroissement de la population et des revenus, est supposé menacer l'équilibre population/ alimentations, voire accroître la pression sur les terres et les ressources en eau. Les gouvernements répondent à ces pressions par une extension des terres arables et irrigables grâce à des projets de développement des ressources en terre et en eau, en accroissant la productivité des terres grâce à l'irrigation. Cependant, en procédant de la sorte, les gouvernements détournent des ressources publiques d'autres utilisations utiles à la création du tissu économique et social permettant d'améliorer le niveau de vie de la population. L'alternative serait d'encourager une réduction du taux de croissance de la population, puisqu'une telle réduction entraînerait une diminution du taux de croissance de la demande alimentaire et lèverait les pressions sur les ressources primaires.

Un autre changement important est la modification de la consommation alimentaire accompagnant l'augmentation des revenus. Lorsque le revenu par tête s'accroît, on observe à l'échelle de la planète une mutation dans les habitudes alimentaires depuis les produits de base comme le pain, le riz ou le maïs vers la viande, le lait et les produits laitiers. Comme il est communément admis, ce phénomène est lié à la faible élasticité des produits de consommation de base alors que la viande, le lait et les produits laitiers ont une forte élasticité. Avec une augmentation des revenus et de la population dans les pays à faibles et moyens revenus de la région, on s'attend à un accroissement rapide de la consommation en viande, lait et produits laitiers. Les structures de production devront

s'ajuster et les productions animales se développer. Compte-tenu des contraintes existantes au niveau des systèmes de production, une mutation s'effectue vers une production plus intensive, utilisant une alimentation à base de grains et de fourrage.

Les caractéristiques de la consommation pour les céréales, les fruits et la viande dans les pays de la région, en 1996, sont reportées dans le tableau II-6. La consommation par tête des produits de base est supérieure dans les pays de la rive sud où les revenus sont inférieurs. La consommation de viande par tête dans les pays développés de l'Europe méditerranéenne est cinq fois supérieure à celle des pays en voie de développement du nord de l'Afrique ou du Moyen Orient. On s'attend donc à ce que la consommation en viande s'accroisse dans les pays en voie de développement si les revenus par tête augmentent et si l'accessibilité à ces produits devient plus grande.

La tendance de la consommation vers une plus grande proportion de produits d'origine animale a des implications importantes sur la production. Des ressources plus importantes doivent être allouées aux productions animales. Ceci pourrait être en grande partie couvert par des productions supplémentaires des systèmes intensifs et semi-intensifs. Compte-tenu des contraintes foncières et de la productivité limitée de l'herbe et des terres de pâture dans les pays de la région, les producteurs sont incités à allouer une partie des terres irriguées à la production de fourrage pour des ateliers de production animale intensifs. Sur les terres sèches, ils devront passer d'une production de grains pour la consommation humaine à celle de grains pour l'alimentation animale, diminuant d'autant la première.

Pour les pays en transition (Albanie et les pays de l'ex Yougoslavie), les habitudes alimentaires avaient été influencées par de nombreux facteurs comme des normes de nutrition centralisées et imposées, des contraintes au niveau de l'offre et des prix subventionnés. Les subventions alimentaires

constituaient un fardeau important dans le budget de l'Etat et malgré ces subventions, les dépenses alimentaires des foyers constituaient une part importante de leurs dépenses totales. Les niveaux de consommation en calories dans les pays en transition au cours de la période antérieure étaient les mêmes que ceux des pays à économie de marché ayant des revenus par tête similaires, alors que la consommation de blé et de lait était supérieure, du fait de distorsions sévères sur les prix alimentaires et des subventions à l'alimentation. Les prix officiels n'étaient pas le reflet des marchés et la demande alimentaire était artificiellement soutenue par ces déséquilibres macro-économiques.

La libéralisation des prix des aliments et du commerce a engendré dans plusieurs économies en transition des phénomènes d'hyper-inflation qui ont érodé le pouvoir d'achat des consommateurs et accru les inégalités au niveau des revenus. Les prix à la consommation de certains pays se sont envolés et la demande domestique s'est effondrée. Une augmentation importante de la consommation des produits de base (pain...) a même été observée. Au même moment, le déclin de la consommation en viande, produits laitiers et fruits, fut très important. La part de l'alimentation dans les dépenses totales s'est accrue de façon importante mettant en évidence un déclin dans le bien-être de la population. La chute de la consommation en calories et en protéines est notable par rapport aux niveaux d'avant la réforme et révèle un impact négatif sur l'alimentation.

Tableau II-6. Consommation alimentaire et niveaux nutritionnels, 1996

	Céréales kg/hab/an	Fruits kg/hab/an	Viande kg/hab/an
<i>Méditerranée Orientale</i>			
Chypre	113,9	150,1	111,6
Egypte	248,4	107,9	17,5
Liban	137,9	262,5	31,5
Malte	151,1	100,8	81,4
Turquie	225,9	151,9	20,7
<i>Maghreb</i>			
Algérie	230,7	56,4	19,8
Maroc	265,8	84,7	16,4
Tunisie	222,8	103,6	20,3
<i>Pays en transition</i>			
Albanie	147,1	40,5	38,0
Croatie	101,3	106,5	30,7
Slovénie	137,2	92,2	100,1
<i>Pays Méditerranéens UE</i>			
Espagne	103,3	116,0	99,7
France	113,8	95,9	101,2
Grèce	149,6	184,4	80,3
Italie	157,6	141,3	84,3
Portugal	127,4	124,6	84,1

Source: Medagri, 1998

Le déclin de la consommation alimentaire est plus notable en zone urbaine que rurale et diffère selon les groupes de revenus. La pauvreté a augmenté dans les zones urbaines. La consommation alimentaire nationale compte aujourd'hui une part plus importante d'auto-consommation, qui doit être pris en compte lors de l'analyse des chiffres de consommation marchandisée. Une proportion importante des foyers obtient ses aliments

de la culture de petites parcelles de terres qui leur ont été allouées, et ce type de production constitue une part importante de l'offre de certaines denrées alimentaires. La chute de l'inflation et la stabilité macro-économique qui ont été observées, au cours des années récentes, contribuent à stabiliser les marchés des produits alimentaires.

Bien que le déclin de la consommation alimentaire dans les pays en transition de la région puisse être décrit aisément, l'identification des facteurs responsables de ce déclin n'est pas chose facile. La demande alimentaire a été affectée par des facteurs de prix et de revenus. Non seulement les prix alimentaires réels ont augmenté par vagues successives avec le retrait des subventions, mais le pouvoir d'achat des consommateurs a aussi été sérieusement érodé par l'inflation.

Dans les pays méditerranéens de l'UE, les niveaux de consommation ont atteint un seuil où seules de petites hausses sont attendues. Les tendances récentes persisteront, à savoir une croissance faible de la population et des revenus, de même que des élasticités/revenus faibles qui résultent d'une augmentation faible de la consommation alimentaire domestique. Bien qu'aucun changement significatif ne soit attendu dans la structure de la consommation alimentaire, la tendance vers une consommation de produits animaux de meilleure qualité continuera, mais avec un taux de croissance à la baisse. Les nouvelles habitudes des consommateurs, l'environnement et la santé, tendront à prendre plus d'ampleur dans l'évolution des modèles de consommation.

Développements de la consommation alimentaire dans certains pays méditerranéens.

En *Égypte*, l'alimentation constitue généralement la plus grande part des dépenses à la consommation. Selon une enquête de revenus, consommations et dépenses de 1990-1991, la nourriture constituait 57% et 65% des dépenses totales des foyers pauvres dans les zones urbaines et rurales respectivement. Pour les autres foyers, les chiffres étaient de 45%

et 55%. La viande, le poisson et les œufs représentent 30% des dépenses totales.

La consommation par tête de produits alimentaires enregistre des modifications importantes. Au cours de la période 1970-1988, la consommation de viande, de poisson, d'œufs, de sucre, de blé et de tubercules a augmenté fortement reflétant, dans la plupart des cas, des élasticités/revenus élevées de la demande. Par exemple, la consommation de viande est passée de 11,5 kg en 1970 à 20 kg en 1985. Le pain de maïs était traditionnellement consommé dans les zones rurales. L'accessibilité accrue du blé importé à des prix subventionnés a donc provoqué une stagnation de la consommation de maïs par habitant, au cours de cette période. La consommation de légumes secs, de pois et de lentilles, qui jouaient auparavant un rôle majeur dans l'alimentation égyptienne comme source de protéines, a baissé au cours de la période considérée. Certaines de ces tendances se sont poursuivies au cours de la période 1990-95. La consommation par habitant croît de façon importante pour le poisson, la viande, l'huile et la margarine. La consommation de légumes secs et surtout celle de pois redémarre aujourd'hui alors que celle de sucre diminue. Il s'agit probablement des effets de la baisse de revenu des consommateurs.

Au *Liban* on observe une augmentation importante de l'apport énergétique (selon les chiffres de la FAO) avec une augmentation annuelle moyenne de 1,6% sur la période 1970-1991. L'apport calorique passe de 2 330 cal/tête/jour en 1970 à 3 260 en 1991. L'amélioration nette, en terme de consommation, place le pays à proximité des niveaux alimentaires moyens européens. L'augmentation de la consommation en protéines, au cours de cette période, provient des aliments d'origine végétale qui constituent 68% du régime protéique total (dont 36% pour les seules céréales).

En *Turquie*, quelques changements négatifs sont observables au cours de la période 1994-1997, mais la pertinence des données est remise en cause

du fait de fluctuations importantes. Il s'agit là d'un problème classique lorsque des chiffres de consommation sont utilisés pour n'importe quel pays.

Tableau II-7. Consommation de quelques produits alimentaires en Turquie

	(kg/hab/an)			
	1994	1995	1996	1997*
Blé	284	281	280	279
Légumineuses	20	25	24	24
Agrumes	24	23	23	23
Légumes	198	221	215	230
Pommes de terre	65	75	72	71
Viande	23	23	23	23
Lait	140	135	137	139
Œufs	9	8	8	8

*Projections

Source: SPO, Developments in Economic and Social Sectors, Ankara, 1996 et 1997

Pour *Chypre*, environ 50% de la production agricole brute de 1996 ont été consommés directement et 10% exportés sous forme de matières premières. Les niveaux de consommation par habitant sont exceptionnellement élevés pour certains produits comme les fruits (146 kg/tête/an), la viande (122 kg/tête/an) et le lait (92 kg/tête/an). L'apport en calories est aussi très élevé. Nous devons cependant être prudents dans l'interprétation de ces chiffres. Avec un nombre de touristes par an avoisinant les 1,9-2,2 millions (soit plusieurs fois la population de l'île), les chiffres de consommation par habitant peuvent être faussés, certaines analyses estiment cette surévaluation à 10% en moyenne.

En *Algérie*, la consommation par habitant a probablement diminué du fait de la baisse de la demande et du pouvoir d'achat. La consommation de

céréales est très élevée (230 kg/tête/an) comme dans tous les pays du Maghreb, alors que la consommation de viande et de produits laitiers croît mais reste faible. Des modifications importantes du niveau des prix des aliments apparaissent, qui s'expliquent soit par l'augmentation de la demande, soit par l'effet de mesures économiques. Comme le montre le tableau 8, bien que le niveau général des prix ait été multiplié par quatre entre 1990 et 1996, celui des denrées alimentaires l'a été par cinq, essentiellement en réaction à une augmentation du prix des produits alimentaires transformés. Les évolutions de prix soulignent que les œufs et les volailles ont connu les plus fortes augmentations, reflet d'une demande rapidement croissante.

Tableau II-8. Evolution des prix des aliments en Algérie, 1990-1996

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Index général	117.87	148.38	195.38	235.51	303.91	394.42	468.12
Produits alimentaires	122.72	147.32	184.94	230.53	325.63	425.81	510.71
- frais	130.41	156.61	173.45	206.49	282.26	295.77	354.14
- transformés	108.13	129.69	206.73	276.13	407.89	672.45	807.69
Mouton	121.30	155.01	183.14	203.34	236.49	261.50	316.54
Bœuf	114.96	152.86	178.56	204.75	240.98	247.94	309.95
Volailles	145.39	182.38	213.19	241.84	310.84	335.27	475.54
Œufs	124.37	157.42	212.68	339.00	410.64	415.76	541.88
Poisson	108.25	129.31	138.53	191.61	240.57	245.52	300.62
Pommes de terre	127.91	155.74	137.60	236.83	501.36	395.97	447.06

Source: Collections Statistiques n° 73, Série E: Statistiques Economiques "Indices des prix à la consommation", Office National des Statistiques, Alger.

Note: La moyenne pour la période 1986-1995 utilisée est égale à 100

En Tunisie, les prévisions prévoient une diminution de la consommation en céréales et une augmentation pour les autres produits,

notamment la viande et le poisson dont la consommation par habitant pourrait doubler au cours des 25 prochaines années. Les prévisions de consommation totale devraient cependant prendre en compte l'accroissement de la population puisque les chiffres du tableau 9 ne donnent cette consommation que par habitant. Si l'on ajoute une projection de la population excédant 13 millions pour 2020 (projection moyenne des Nations Unis) contre 9 millions en 1996, la consommation totale de viande sur la période 1995-2020 serait multipliée par trois. Il faut rappeler qu'en utilisant les mêmes projections pour la population, les réserves en eau de la Tunisie en 2025 atteindraient uniquement 328 m³/tête/jour contre 1 130 en 1995.

Tableau II-9. Projection de la consommation des produits alimentaires en Tunisie

	(kg/hab/an)			
	1990	2000	2010	2020
Céréales	196.4	181.3	167.4	154.6
Légumes	133.7	141.8	150.5	159.6
Fruits	53.0	56.2	59.7	63.3
Lait et produits laitiers	75.9	86.0	86.0	86.0
Viande et volailles	19.9	24.1	29.3	35.5
Poisson	7.1	9.2	11.5	14.3
Huile	21.3	22.6	24.0	25.5
Sucre	17.4	19.3	21.5	23.9

Source: M. Lasram (1998) "L'agriculture tunisienne: réalisations de l'année 1997 et perspectives"

Au Maroc, l'évolution de la consommation alimentaire sur longue période peut être évaluée grâce au développement à long terme de la production (en considérant que les importations et les exportations ne modifient pas significativement le tableau). Sur une période de 20 ans -

entre 1971-75 et 1991-95 - la consommation de produits carnés a augmenté significativement comme le montre le tableau 9 basé sur des calculs à partir de la production (les chiffres de population utilisés pour les calculs sont de 16,2 et 25,5 millions pour les deux périodes respectivement). La tendance à l'augmentation des productions animales pour couvrir la demande croissante s'observe aussi dans les chiffres plus récents. Entre 1996 et 1997, la production totale de viande (rouge et volaille) passe de 483 à 541 milliers de tonnes (+12%), la production de lait passe de 850 à 950 milliers de tonnes (12%) et la production d'œufs passe de 195 000 tonnes à 200 000 tonnes (+ 2,5%).

Tableau II-10. Evolution de la production agricole au Maroc

	(kg/hab/an)	
	1971-75	1991-95
Céréales	275	202
Légumineuses	28	9
Huile d'olive	2	2
Sucrière	103	154
Légumes	65	113
Fruits	89	90
Viande rouge	13	18
Volailles	2	6
Lait	32	36
Œufs	3	7

Source: Medagri - 1998 et Annuaire Statistique du Maroc, Rabat, 1997

En *Slovénie*, les données des enquêtes de budget des ménages et des calculs de balance alimentaire fournissent suffisamment d'informations sur les comportements alimentaires. Les dépenses alimentaires restent à peu près stables et représentent 26% du total des dépenses, ce qui se situe parmi

les dépenses les plus faibles des pays en transition d'Europe et de l'ancienne URSS. La consommation a augmenté au cours des dernières années. La consommation de viande par habitant a augmenté jusqu'à 98 kg en 1997 (contre 87,7 en 1992). La plus forte augmentation fut enregistrée pour les viandes de volailles (23 kg en 1997 contre 15 kg en 1992). La consommation par habitant de produits céréaliers et de sucre a augmenté entre 1992 et 1997 de 18% et 53% respectivement. D'autres tendances importantes dans les comportements alimentaires sont notables.

Ces tendances sont souvent similaires à celles que l'on observe pour les pays de l'OCDE. La consommation de fruits et de légumes s'accroît significativement. Il existe aussi un remplacement de la viande rouge par la viande blanche. Des produits comme l'agneau ou l'huile d'olive prennent de plus en plus de place dans les régimes alimentaires. Une sensibilité aux problèmes environnementaux se développe aussi.

En *Croatie*, la consommation alimentaire par habitant est restée relativement stable ou a légèrement augmenté lors de la transition. Les comportements alimentaires ont cependant évolué au début des années 1990: diminution de la consommation de bœuf et de volaille, alors que la consommation de porc reste relativement stable. On note aussi une augmentation de la consommation de sucre et d'huile.

En *Albanie*, et selon les chiffres provenant d'enquêtes de consommation des ménages, le régime alimentaire repose toujours principalement sur les céréales (pour 50%) et l'apport énergétique est inadéquat. La consommation de pain par habitant est de 200 kg par an. On observe une grande différenciation entre les comportements alimentaires des villes et des campagnes. Le consommateur urbain est dépendant des importations de plusieurs denrées. La production domestique couvre à peu près 70% des besoins alimentaires.

Tableau II-11. Consommation alimentaire des pays méditerranéens de l'UE en 1996 (kg/hab/an)

Pays	Céréales	Légumineuses secs	Viande	Poisson	Lait	Légumes	Fruits	Huiles & Graisses
Espagne	103.3	7.3	99.7	37.1	161.1	134.4	116.0	30.8
France	113.8	2.1	101.2	27.9	256.2	123.5	95.9	35.2
Grèce	149.6	5.2	84.1	25.6	239.8	246.1	184.4	30.8
Italie	157.6	5.5	84.3	23.1	254.2	168.4	141.3	34.9
Portugal	127.	4.7	80.3	58.7	175.6	161.3	124.6	30.1

Source: FAO-Medagri, 1998

Dans l'UE méditerranéenne, bien qu'il y ait des différences importantes entre les pays dans le niveau de consommation par habitant, les comportements alimentaires sont les mêmes. Il s'agit du résultat de plusieurs tendances observées au cours de la dernière décennie (cf. tableau II-11). La consommation par habitant au cours de la période d'après-guerre affiche une réduction de la consommation directe de céréales et de féculents. Le second changement important est celui de l'augmentation de consommation des produits d'origine animale et plus particulièrement de la viande, de lait et d'œufs. La consommation de fruits, de légumes et de sucre a également augmenté. Si l'on considère l'évolution normale des habitudes alimentaires au cours d'un processus de développement économique, de telles modifications sont classiques. D'un autre côté, la consommation d'huile d'olive est relativement élevée et se stabilisera probablement à l'avenir. La consommation de fruits et de légumes risque d'augmenter alors que celle du sucre restera sûrement à son niveau actuel.

Cependant, les comportements alimentaires peuvent aussi être expliqués en fonction des disponibilités. La consommation de fruits et de légumes est plus importante dans certains pays: ce qui reflète des différences de prix et de disponibilités. La consommation d'huile d'olive est importante, mais peut tendre à diminuer puisque la demande en huile a une faible élasticité/revenu. Les différences de consommation en sucre sont probablement liées à des écarts de revenus et la consommation en céréales aura tendance à diminuer au fur et à mesure que l'on se rapproche des niveaux de consommation moyens de l'UE. Le changement de structure de consommation de viande en faveur du porc et de la volaille est un phénomène commun à tous les pays. Son explication a cependant fait l'objet de controverses puisque certains l'attribuaient à des modifications de goût alors que d'autres à de simples changements de prix relatifs. En ce qui concerne les pays du sud de la Méditerranée, il semble que cette modification soit en grande partie expliquée par des changements de prix relatifs.

VI. Politiques agricoles et alimentaires

A. Vue d'ensemble et évolution

Depuis les années 1980, les économies de la plupart des pays méditerranéens ont été soumises à de profonds changements structurels qui, transversalement, touchent tous les secteurs de production et produisent des changements significatifs dans les politiques économiques nationales. Cette transformation a eu lieu pour les pays industrialisés comme pour les pays en développement. Mais, dans ces derniers, l'importance socio-économique des activités agricoles et alimentaires a eu des effets structurels sans doute plus globaux sur les situations nationales. Les politiques agricoles et alimentaires ont en effet été un des piliers des politiques économiques, notamment via une politique de prix. On pensait alors que l'adoption d'un système d'incitations à la production agricole

agissant sur une augmentation de l'offre, était capable de garantir un niveau fixé d'offre domestique ; les différents segments des filières agricoles et alimentaires bénéficiaient aussi de subventions publiques. Les politiques agro-alimentaires étaient basées sur des subventions à la consommation qui constituaient une composante majeure des transferts publics en faveur des classes défavorisées de la population.

Vers la fin des années 1980, le service de la dette externe avait atteint des niveaux critiques dans de nombreux pays. Des politiques d'ajustement structurel furent adoptées par de nombreux pays (Algérie, Égypte, Maroc, Tunisie, Turquie). Il n'y avait guère d'autre choix. Les négociations avec les organisations internationales (Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale en particulier) avaient pour finalité de résorber la dette par une forte réduction de la demande domestique et des dépenses publiques. Ces objectifs furent poursuivis grâce à des politiques monétaires et budgétaires rigoureuses, en accroissant les recettes fiscales, en mobilisant l'épargne domestique, en réduisant le déficit de la balance commerciale et à travers de profondes modifications des politiques publiques d'investissement. Établissement de mécanismes de marché, ouverture internationale et réformes législatives et financières pour attirer capitaux et investissements étrangers furent des outils majeurs. Les réformes adoptées ont produit des effets variables sur l'organisation des secteurs agricoles nationaux et furent appliquées à des degrés différents dépendants des consensus politiques à l'intérieur de chaque pays.

B. Politiques de prix et de subventions

Au cours des dix dernières années, la réforme de la PAC, les politiques d'ajustement structurel et la transition vers l'économie de marché ont, dans les différentes régions de la Méditerranée, bouleversé les politiques des prix et de subventions dans le secteur agricole. Ces réformes ont eu lieu dans le cadre d'une libéralisation généralisée des marchés mondiaux, comme nous l'avons vu précédemment. Les actions portent sur les points

suivants: soutien aux prix et gestion de l'offre, aides directes aux agriculteurs, subventions aux moyens de production, système de taxation agricole.

En *Turquie*, les changements du cadre politique et des instruments utilisés pour la mise en œuvre des politiques de prix et de subventions ont été profonds. Malgré un appui accordé aux producteurs par l'intermédiaire de prix de soutien et de subventions aux intrants (en particulier aux fertilisants), l'étendue de ces moyens et leur niveau a baissé. Les contraintes financières internes et les engagements internationaux ont été les principaux facteurs déclenchant ces réformes - dès lors, le nombre des produits soutenus et les volumes achetés par les organismes d'intervention ont varié au cours des années.

La part des volumes d'achats garantis pour le blé, l'orge, la betterave et le tabac s'est accrue en 1997. L'objectif de la politique agricole de prix et de subventions est d'accroître et de stabiliser les revenus agricoles et d'atténuer les différences régionales. Mais, il s'agit aussi de développer la production agricole de façon à couvrir une consommation domestique croissante à des prix relativement bas et d'accroître les exportations de façon à favoriser les rentrées de devises.

Les subventions aux intrants ont un rôle et une place spécifique dans la politique de soutien turque. Ils concernent l'alimentation animale, les animaux reproducteurs pour le bétail, les engrais, les semences, les pesticides et le lait transformé. Ces quatre dernières sont aujourd'hui les plus importantes, mais pratiquement 84% du total des subventions sont consacrés aux engrais - le taux était en 1996 d'environ 50% du prix d'achat par les agriculteurs. Par ailleurs, à titre d'exemple, on notera que la partie des subventions par rapport à la valeur totale de la production végétale se situe entre 6 et 9%. Les tableaux 12a et b récapitulent les chiffres des ESP et ESC calculés par l'OCDE pour les dernières années, en comparaison avec ceux pratiqués dans l'OCDE.

Tableau II-12a. Turquie: équivalent subvention à la production (ESP)

		1986-88	1993-95	1994	1995	1996
Turquie	TL (bn)	1590	85483	56980	156981	298572
	US\$		3074	1913	3432	3673
	ECU (mn)	1419	2516	1613	2626	2894
	%	26	30	25	31	30
OCDE	US\$	158609	173908	174935	179644	166004
	ECU (mn)	144338	142535	147488	137428	130778
	%	45	41	42	40	36

Tableau II-12 b. Turquie: équivalent subvention à la consommation (ESC)

		1986-88	1993-95	1994	1995	1996
Turquie	TL (bn)	-1069	-65135	-36126	-121802	-241659
	US\$	-1087	-2431	-1213	-2623	-2973
	ECU (mn)	-982	-1993	-1023	-2037	-2342
	%	-18	-22	-14	-21	-22
OCDE	US\$	-118	-121938	-121326	-120201	-95219
	ECU (mn)	-107812	-100115	-102290	-91954	-75013
	%	-37	-31	-32	-29	-23

Source: OECD, Agricultural Policies in OECD Countries, measurement of support and background informations, 1997.

On peut constater qu'ils leur sont d'ailleurs inférieurs; il en va de même pour les chiffres des CSE, jusqu'en 1996. Le soutien au prix de marché correspond ainsi à 70%-72% des subventions et celles aux intrants 28-30%; les paiements directs sont très faibles.

La politique de prix en *Tunisie* vise à maîtriser l'inflation, mieux organiser les circuits de distribution et promouvoir la qualité des produits pour renforcer le pouvoir compétitif des produits agricoles tunisiens.

Les prix des céréales à la production, fixés à l'avance des campagnes par l'Etat, n'ont pas connu de changement au cours de l'année 1997. Tous les autres produits (fruits, légumes, viande, lait) ont connu de légères augmentations des prix à la production, sauf les olives à huile dont le prix moyen a légèrement baissé, en raison probablement de la récolte exceptionnelle réalisée.

Pour 1998, a été prévue la promulgation de textes fixant l'organisation et la gestion des marchés de gros, avec l'institution de cahiers des charges et de règles relatives à l'emballage, au calibrage et à la facturation. Ces mesures contribueront à améliorer les circuits de commercialisation.

En ce qui concerne les produits subventionnés, la politique mise en oeuvre vise à maîtriser au maximum les subventions de manière à alléger le poids pour la caisse de compensation. Ceci implique, en même temps, une meilleure maîtrise des coûts de production de ces produits.

Enfin, concernant le prix des intrants, il n'y a pas eu en 1997, d'augmentation des prix (semences et engrais), malgré l'augmentation des coûts de revient de ces produits.

Les politiques de prix, le contrôle des cultures et les subventions aux intrants ont été des contraintes importantes de la croissance agricole en *Egypte* jusqu'à la fin des années 1980. Les prix offerts par le gouvernement pour la plupart des céréales étaient bas en comparaison avec les prix à l'importation et à l'exportation. Le gouvernement égyptien a adopté une

nouvelle politique de prix basée sur l'élimination du contrôle des prix pour la plupart de cultures en 1987, tout en maintenant des prix plancher. Cela a provoqué une augmentation du prix réel à la production du blé entre les années 1987 et 1992. Les contrôles sur la commercialisation furent éliminés pour toutes les cultures, sauf pour le riz, le coton et la canne à sucre. Pour le blé et le maïs, les prix d'intervention disparurent parce qu'il avaient tendance à faire pression à la baisse sur les prix aux producteurs, pour l'un, et à perturber l'industrie de l'alimentation animale, pour l'autre. Pour le riz, les prix furent libéralisés pour atteindre 75 à 90% du prix mondial, entre 1987 et 1990. Pour le coton, le prix d'intervention fut progressivement augmenté jusqu'à 75% du prix à la frontière en 1991, puis à 114% et 132% du prix à la frontière en 1992 et 1993. La commercialisation du coton fut complètement libéralisée en 1994. Les transferts ont eu lieu par le biais d'autres mesures ; des subventions aux intrants, à hauteur de 50 à 60%, étaient appliquées aux cultures secondaires. Les engrais furent l'intrant principal considéré lors de la réforme politique. Des crédits en nature étaient alloués en fonction de priorités basées sur les cultures. Les subventions aux engrais n'existent plus depuis 1992, bien qu'elles aient augmenté de 13% entre 1985 et 1988. Les subventions aux engrais pour le coton furent annulées en 1991, alors que les subventions aux pesticides pour la même culture ont décru de 25% en 1992 pour devenir nulles en 1994. Cette mesure a été générale pour l'ensemble des cultures.

Le Maroc, à la suite des réformes adoptées à la fin des années 1980, a atteint un haut degré de libéralisation pour ce qui concerne les prix des intrants et des produits. Les prix du blé dur, de l'orge, du maïs et des blés plus courants ne sont plus soumis à contrôle. Par contre, les prix de la betterave sucrière et de la canne à sucre, des cultures oléagineuses et du coton sont toujours contrôlés par l'Etat. A long terme, les produits qui ont le plus augmenté leurs surfaces ou leurs rendements et donc leur production (les blés communs, la betterave à sucre, la tomate et les pommes de terre) ont non seulement bénéficié de prix relativement ajustés, mais

aussi d'un environnement global favorable (accès aux moyens de production à des conditions préférentielles, services étatiques ou coopératifs, vulgarisation, contrôle phytosanitaire et garantie de débouchés. La plupart des subventions aux moyens de production ont été éliminées, sauf pour l'irrigation. De telles suppressions ont conduit à stimuler l'investissement. Le commerce extérieur des produits agricoles est largement libéralisé (importations et exportations). Le processus de libéralisation de l'économie se poursuit dans le cadre des accords d'association avec l'UE et dans celui des engagements pris par les Accords de Marrakech. Mais, les effets sur les chaînes industrielles n'ont pas été ceux escomptés ; le Maroc négocie donc des délais pour pouvoir résoudre des problèmes de structure, comme la question de la qualité de l'information, la transparence des décisions administratives et techniques et la rapidité de réaction pour adapter les tarifs douaniers aux évolutions du marché.

L'*Algérie* a suivi une politique orientée vers la libéralisation du marché et le désengagement du secteur public, tout en soutenant le développement agricole. La politique d'un prix de base ne concerne plus que le blé. Pour les facteurs de production, aucune subvention n'est autorisée en dehors d'investissements spécifiques (irrigation et bétail). Pour les prix à la consommation, le soutien des prix est remplacé par une aide monétaire aux familles les plus démunies.

Le gouvernement *libanais* n'utilise pas de politiques de subventions pour aucun des intrants agricoles utilisés, ni pour les cultures ou les productions animales, ni pour les matières premières utilisées dans l'industrie agro-alimentaire. Cependant, une politique de subventions au prix a été adoptée pour trois cultures considérées comme stratégiques pour le développement socio-économique national: • le blé: (le blé dur constituant la majeure partie des surfaces plantées) avec un niveau de subventions atteignant 20% du prix international; • la betterave à sucre: avec une subvention atteignant 100% du prix international; • le tabac: avec

un niveau de subventions compris entre 40 et 120% du prix international en fonction de la variété et de la qualité permises par les conditions climatiques de la zone de production (sud du Liban).

Le coût total de ces subventions se situe aux alentours de 50 millions de dollars (80 milliards de livres libanaises), ce qui équivaut à 1% du budget national en 1998. Cette politique comprend des risques puisque le soutien socio-économique apporté aux agriculteurs du sud (pour la production du tabac) et dans la Bekaa (pour le tabac, la betterave et la culture du blé) n'est viable ni au niveau économique, ni au niveau environnemental. Les paysans auront des difficultés lorsque les subventions seront levées. Ces subventions découragent, en outre, l'application des schémas de rotation des cultures, notamment pour la betterave, ce qui affecte la qualité des sols (nématodes, champignons, mauvaises herbes...) et accroît les problèmes environnementaux, en raison d'une fertilisation excessive et incontrôlée.

En *Croatie*, les politiques actuelles de prix reposent sur la combinaison de prix d'intervention, d'achats par le gouvernement de certains produits et de tarifs à l'importation. Le gouvernement a recours à des mécanismes d'incitation par les prix et de subventions aux intrants. Les prix moyens à la production sont plus élevés que dans d'autres pays européens (mis à part la Slovénie) pour le blé, le maïs et la volaille, et légèrement plus élevés pour le porc. L'intervention de l'Etat dans la détermination des prix va en diminuant, mais reste active pour des produits agricoles de base comme le blé, les oléagineux, la betterave, le tabac et le lait (pour la période 1994-1996). Le Service d'Etat pour les Stocks de blé a fait des achats au cours des dernières années, sur la base d'une conception de "réserve stratégique", sans doute héritée de la planification centrale, mais aussi comme contre coup de la période de guerre qui a dévasté la région. Les subventions aux taux d'intérêt constituaient la plus grande part des subventions à l'agriculture au début des années 1990 (plus de 90%). Elles ont été abolies en 1994 et les subventions aux intrants introduites. La structure des

subventions, en 1995-1996, est la suivante: 27% pour les cultures, 44% pour les productions animales, 7% pour les intrants, 15% pour les engrais et 7% pour le secteur piscicole. La loi de Décembre 1996 sur les primes et les subventions diversifie le soutien pour favoriser des secteurs marginaux, les productions spécifiques (pisciculture, production de fruits et d'olive) et les paiements directs aux agriculteurs.

A *Chypre* les principaux soutiens sont ceux accordés au revenu, aux prix garantis, aux intrants et au crédit.

- Le soutien au revenu: des subventions directes par hectare sont données aux viticulteurs (et auparavant aux producteurs d'agrumes). Les subventions indirectes sont versées par l'Organisation pour l'Assurance des Cultures et compensent les producteurs lors de pertes au niveau des récoltes, mais la plus large proportion des primes d'assurance est versée par le gouvernement.
- Les prix garantis: des prix garantis et des subventions sont donnés pour les céréales, le raisin et autres produits de la vigne.
- Le crédit: des prêts à taux d'intérêt subventionnés sont fournis pour la consolidation, la construction d'ouvrages d'irrigation, l'installation de jeunes agriculteurs dans les zones rurales, l'emploi de jeunes agriculteurs, la mécanisation des exploitations.
- Les subventions des intrants: les subventions sont données pour les intrants tels que les céréales utilisées dans l'alimentation animale, la construction de digues et de réservoirs.

Les prix des produits agricoles sont largement déterminés par les mécanismes de marché, mais pour certains produits, les prix sont fixés par des organisations étatiques, comme dans le cas des céréales, du raisin, du lait et des produits laitiers, des volailles et de l'huile d'olive. L'harmonisation avec l'Union Européenne nécessitera l'abolition des contrôles sur les prix et la libéralisation du commerce.

En *Albanie*, les prix des produits agricoles et des intrants ont été libéralisés, à l'exception du blé et de l'irrigation. L'appréciation réelle du lek, après 1993, a diminué le prix relatif de farine importée et a affecté la viabilité des meuneries domestiques qui doivent payer un prix minimum fixé pour le blé. Les subventions aux produits alimentaires ont été abolies. L'activité privée des fournisseurs d'intrants, comme les entreprises d'engrais, a diminué en réponse à la libéralisation des prix. Les restrictions à l'exportation où des taxes sont appliquées à un petit nombre de produits clés: des licences d'exportations sont nécessaires pour le bois d'œuvre et le tabac brut alors qu'une taxe à l'exportation de 100% est prélevée sur les cuirs non transformés. Les taxes à l'importation sur les produits varient de 5 à 30% et constituent un soutien aux prix pour les produits albanais de substitution. Toutes les restrictions quantitatives à l'importation ont été abolies. Le degré de protection de l'agriculture albanaise est donc aujourd'hui faible.

VII. Les politiques d'investissement et les politiques structurelles

Les politiques d'investissement et des structures sont de nature différente dans les pays de la région. Les interventions de pays de l'UE sont principalement tournées vers une stimulation des formes de production compatibles avec la préservation des ressources naturelles, la production de biens de qualité (produits biologiques et du terroir), pour favoriser l'installation de jeunes agriculteurs et améliorer les conditions de vie et de travail des agriculteurs.

Dans les pays du sud et la Turquie, l'accent est mis sur l'amélioration des travaux d'irrigation, la modernisation des exploitations, l'introduction de nouvelles techniques et de nouveaux moyens de production, une utilisation raisonnée des terres collectives et la mise en place d'exploitations de tailles économiquement viables. Ces actions ont pour objectif, d'une part de réduire les contraintes qui entravent le développement agricole

et, d'autre part, une meilleure exploitation des terres productives grâce à une intensification et une réorganisation. Par conséquent, les moyens d'intervention et les formes de participation de l'Etat sont très variables en fonction de ces objectifs.

En *Turquie*, la politique d'investissement en agriculture est principalement orientée vers une amélioration des infrastructures et des mesures de soutien des régions les moins développées. La part du capital d'investissement agricole fixe est de 6%. Le ratio du capital d'investissement agricole sur le PNB agricole a augmenté pour atteindre 9% au cours des deux dernières années. Les autres instruments de politique structurelle ont été des incitations à l'investissement et des crédits agricoles mis en place grâce à des prêts à taux d'intérêt subventionnés dans le cadre de programmes structurels.

En *Tunisie*, les investissements dans le secteur agricole, en 1997, représentent à peu près 14,3% des investissements totaux au niveau national. Pour 1998, une augmentation de 11% est attendue pour un montant total de 860 millions de dinars (900 millions de dollars), dont la moitié est proposée par des individus privés qui investissent, notamment dans les secteurs des fruits, de l'élevage ou de la pisciculture. La plupart des investissements publics sont utilisés pour la gestion de l'eau et l'irrigation (digues, lacs de montagne, canaux, canalisations). En ce qui concerne la politique structurelle, un intérêt particulier a été apporté à des actions de réhabilitation des terres d'Etat et leur attribution à des agences de développement, à des techniciens et à de jeunes agriculteurs. Une assistance technique plus pointue et un contrôle de la gestion de ces terres, en accord avec les conditions de rétrocession et d'engagements financiers, est en place. En 1998, la formation agricole inclura deux nouvelles orientations: le lancement d'une expérience de formation pilote conduite par des structures professionnelles dans six régions et l'établissement d'une activité de conseiller en exploitation agricole (sur une base privée et personnelle). Une attention spéciale est aussi portée au développement des

formes associatives et interprofessionnelles. Finalement, les services amont (semences, engrais, pesticides, alimentation animale) continueront leur progression sur un mode de plus en plus privé et individuel, en accord avec la politique adoptée depuis quelques années.

Au cours des dernières années, l'*Egypte* a accru ses investissements en agriculture. Ils ont atteint 10% des investissements totaux en 1997. Cette hausse est liée aux actions de réforme de la politique agricole.

Les actions relatives à l'amélioration technologique des structures de production, dans le secteur agricole comme dans le secteur industriel, sont programmées autour de trois composantes de la structure économique: l'Etat, les coopératives et les individus privés.

Au *Maroc*, certaines des actions structurelles importantes sont liées aux politiques foncières et d'irrigation. L'Etat poursuit un plan national d'irrigation avec les volets suivants: accroissement des aires d'irrigation, amélioration de l'efficacité technico-économique des fermes irriguées, adaptation des services offerts par les offices régionaux dans le domaine de la gestion des réseaux d'irrigation.

Des actions de politiques foncières sont orientées pour résoudre des problèmes tels que: le statut de terres précaires, la fragmentation des exploitations, l'absence de titre de propriété pour les agriculteurs.

Les mesures d'ajustement structurel mises en place en *Algérie* à la fin des années 1980 ont fortement augmenté les prix des facteurs de production provoquant une réduction des facilités d'accès au crédit et au matériel d'irrigation. Un intérêt spécial est apporté pour renforcer l'organisation de la profession agricole afin d'en faire un partenaire plus actif des pouvoirs publics. C'est ainsi que plusieurs Conseils de Filière ont été créés, le dernier étant celui de la filière "dattes" (Oukazi, 1998). Ces Conseils ont pour mission de participer avec les pouvoirs publics à la conception des politiques à mettre en oeuvre dans les filières agro-industrielles.

Par ailleurs, pour mieux cibler les bénéficiaires des subventions étatiques à l'agriculture, le Ministère de l'agriculture a adopté en 1996 une loi dictant les conditions à remplir pour être qualifié d'agriculteur.

Le budget de soutien à l'agriculture représente 10% du total de la valeur de la production agricole. Parmi les investissements agricoles, la part la plus notable, concerne des interventions sur les infrastructures générales comme les digues, les réseaux d'irrigation collectifs, le reboisement et la lutte contre la désertification. La politique publique d'aide à l'investissement touche l'aide financière à taux variable fournie par l'intermédiaire du Fonds National pour le Développement Agricole, les investissements privés des entreprises individuelles et des coopératives pour améliorer les biens de production. Ce Fonds est peu utilisé du fait de la résistance des bénéficiaires potentiels à fournir des données financières et sur l'utilisation des fonds.

Le principal objectif de la politique agricole *croate* est de changer la structure agraire par l'agrandissement des fermes familiales et l'encouragement à l'achat ou à la location de terres par des propriétaires ou par l'Etat. Cependant, en raison du manque de crédit et du sous-développement du marché foncier, ce processus est très lent. Le système économique précédent avait favorisé l'autogestion des entreprises collectives. La privatisation de ces entreprises reste un point critique de la transition économique croate. Le processus de privatisation est incomplet pour des raisons de contraintes objectives, mais aussi des politiques menées. La petite taille et l'éclatement des exploitations familiales constituent un sérieux frein à l'accroissement de la productivité et de l'efficacité de l'agriculture du pays, donnant un rôle déterminant à la petite exploitation familiale privée.

Les mesures politiques visant à améliorer la structure de l'agriculture et à favoriser un environnement économique d'efficacité sont (outre la privatisation des fermes collectives et des terres): l'établissement d'un

secteur privé de commercialisation des intrants et des produits agricoles, la suppression des monopoles, l'amélioration de la gestion coopérative, la création d'un système de crédit rural viable et la création de soutiens à l'agriculture incluant des services de vulgarisation, de recherche et d'information sur les marchés. Des efforts sont conduits dans ce sens, mais restent limités.

La politique gouvernementale de *Chypre* fut d'abord orientée vers le développement d'infrastructures rurales, en particulier pour le développement de projets d'irrigation, le soutien aux revenus, des prix garantis par produit, la protection de secteurs non compétitifs (interdiction d'importer et quotas), et des aides à tous les agriculteurs - à plein temps ou à temps partiel. Les améliorations structurelles furent encouragées par la définition de règles et de normes, des prêts et un petit programme de restructuration foncière.

Dans les programmes de développement, une attention particulière fut donnée aux cultures avec un encouragement aux cultures précoces pour l'exportation et les produits de forte valeur, compatibles avec les coûts de main-d'œuvre élevés de *Chypre*. Pour le secteur animal, les efforts se concentrent sur l'établissement d'unités de production viables et modernes.

VIII. Les politiques de développement rural

Les politiques de développement et d'organisation rurale sont très contrastées entre les pays en voie de développement et les pays développés de la Méditerranée. Dans les zones rurales des pays en voie de développement du nord de l'Afrique, du Moyen Orient et du sud de l'Europe, l'agriculture reste le ciment du tissu socio-économique. Dans les zones rurales des pays développés de l'Europe méditerranéenne, par contre, les activités agricoles comme l'emploi agricole ont une place de moins en moins importante.

Dans les PVD, le développement et l'organisation de l'agriculture est donc toujours une préoccupation d'actualité devant tenir compte de la faible présence d'activités non-agricoles et du manque de ressources et d'infrastructures. Mais, parce que la population pauvre réside principalement dans les zones rurales, le développement rural (agricole et non agricole) a un rôle de pivot dans la lutte contre la pauvreté. Par conséquent, les efforts des gouvernements tendent à favoriser l'accroissement des capacités agricoles par une meilleure utilisation des ressources en eau et en terre et par des projets d'investissements importants permettant d'accroître la productivité. Dans la plupart des pays du nord de l'Afrique et du Moyen Orient, le développement agricole prend principalement la forme de projets d'irrigation financés publiquement, de défrichement des terres et de colonisations rurales. Certains pays possèdent des programmes de stratégies agricoles bien structurés alors que d'autres se concentrent essentiellement sur la gestion de l'eau, l'intensification du potentiel agricole ou le développement de l'agro-industrie et de la commercialisation des produits agricoles.

Par opposition, dans les pays développés, le développement rural n'est plus synonyme de développement agricole. C'est une résultante directe de la diversification des emplois où l'agriculture ne concerne plus qu'une faible part de la population active des zones rurales. Comme le problème de développement rural n'est plus celui de l'agriculture, les politiques de développement constituent un vaste spectre dont les objectifs sont autant sociaux qu'économiques ou environnementaux.

En terme de mesures gouvernementales, le développement rural passe plus par des projets intégrés que par des mesures de politique agricole ou des instruments de développement. Le souci principal de ces politiques est la création d'une économie rurale diversifiée avec un soutien aux activités extra-agricoles ou reliées à l'agriculture grâce à des mécanismes institutionnels libérant les potentialités de développement endogènes des zones rurales. Se posent alors les problèmes des régions reculées ou

pauvrement dotées en ressources dans une dynamique de développement visant à un ajustement efficace de l'agriculture et accroissant la viabilité à long terme du secteur agricole et de ses contributions économiques et sociales dans les zones rurales.

A. L'organisation rurale et les politiques de développement dans certains pays méditerranéens

En *Egypte*, la terre et l'eau sont les deux principaux facteurs limitants du développement des zones rurales. Le secteur agricole égyptien est unique du fait de sa totale dépendance de l'irrigation par le Nil. Un système public extensif de canaux approvisionne les parcelles de tous les villages du pays. Sans ce système de distribution d'eau, l'agriculture, et par extension la vie, ne seraient pas envisageables. Afin de contrôler la distribution géographique de l'eau et d'alimenter les canaux, des barrages ont été construits au cours du siècle dernier à différents endroits du Nil. Des digues ont aussi été construites au cours des dernières cinquante années pour améliorer les disponibilités et accroître les capacités de stockage. L'approvisionnement en eau gratuite des agriculteurs provoque des gaspillages importants - 98% des terres irriguées le sont par inondation, ce qui entraîne des problèmes de drainage, d'érosion et de salinisation.

Il existe également une volonté de favoriser l'installation de populations dans des zones rurales pionnières. Il s'agit de la politique dite " des nouvelles terres " en opposition avec les " vieilles terres " qui se trouvent sur les bords du Nil. La région ouest de Nubaria est concernée par le projet de reconquête des terres. Le Ministère de l'agriculture a procédé à un défrichement des terres en distribuant des parcelles (de 2,1 à 4,2 hectares par personne) à des pionniers agriculteurs ou agronomes. Au vu des problèmes économiques et sociaux auxquels se heurtent les nouveaux arrivants, il semble nécessaire que ces programmes d'installation soient couplés à des programmes d'accompagnement permettant la mise en place des nouvelles infrastructures sociales.

Au Liban, le plan de développement agricole se concentre sur les problèmes de gestion de l'agriculture, de commercialisation des intrants et des produits agricoles et d'approvisionnement des campagnes en crédit rural. Ce plan comprend des projets de réhabilitation des points d'eau, des projets d'irrigation, de défrichement des terres, de développement des ressources humaines, de construction de routes.

Les objectifs de ce plan sont aussi de promouvoir l'emploi rural dans les régions les plus défavorisées, d'accroître la productivité des systèmes agro-alimentaires par augmentation de la valeur ajoutée dans les IAA.

Ce plan tend à corriger des aspects négligés par le gouvernement, au cours de la dernière décennie, lorsqu'il se concentrait sur des mesures de protection aux frontières. Mais le Ministère de l'agriculture ne dispose pas forcément de toutes les compétences nécessaires pour mener à bien cette orientation.

A titre d'exemple, la gestion de l'eau et de l'irrigation, le contrôle de la qualité des produits agricoles, la promotion des exportations, la transformation des produits agricoles, la gestion des coopératives, la production et les subventions pour le tabac, l'enseignement agricole sont sous la coupe de différentes structures gouvernementales ou administrations publiques indépendantes.

Le Ministère de l'agriculture libanais a adopté un plan de trois ans (1993-1995) " Plan de redressement pour la reconstruction et le développement du Liban " pour faire face aux dommages causés à l'agriculture pendant plus de 20 ans d'insécurité politique et sociale. En 1997, le Ministère de l'agriculture a annoncé le " programme de travail du Ministère jusqu'en l'an 2000 ".

Parmi les objectifs de ce programme figurent l'expansion des régions agricoles par le défrichement de terres et des projets d'irrigation qui seront mis en place par le Plan Vert du Ministère, en coopération avec le Conseil pour la Reconstruction et le Développement ; figurent aussi des projets de

construction de routes et de terrasses afin de réduire les coûts de production, une réhabilitation de points d'eau, ainsi que le développement de projets d'irrigation en collaboration avec le Ministère de l'électricité. Il inclut aussi un projet pilote conduit dans une région particulière pour la promotion du rôle des femmes dans le développement agricole et rural.

En *Turquie*, la politique de développement rural a une longue histoire et fut marquée par la période de développement planifié qui a débuté en 1963. Dans chacun des plans quinquennaux, une place était réservée aux objectifs et aux instruments relatifs au développement de l'agriculture et à celui des zones rurales. Au cours des 30 dernières années, de nombreux projets de développement rural ont donc été mis en œuvre avec un certain succès. Pour chacun des plans, ces projets étaient financés par le budget gouvernemental ou grâce à l'aide d'organisations internationales. Du fait du caractère agricole marqué de la plupart des régions rurales, les projets de développement ont surtout consisté à accroître la production agricole, développer le commerce des produits agricoles et les entreprises agro-alimentaires, stimuler la population rurale et améliorer les infrastructures. Il existe également un vaste projet dans le sud de l'Anatolie (le GAP)¹, servant de levier au développement de la zone Sud-Est et au pays dans son intégralité. Le développement rural tente également de réduire les inégalités entre les régions Est et Ouest.

Bien que *Chypre* soit une petite île, il existe une grande diversité de régions. Les différences entre zones urbaines (en forte croissance) et rurales sont notables (50% de différence au niveau des revenus), l'agriculture est l'activité dominante des zones rurales et les services publics sont inadaptés. Le réseau routier est en mauvais état dans les zones rurales où les activités extra-agricoles sont faibles.

Les politiques actuelles s'intéressent au développement rural par un programme d'amélioration des villages, mais aucun programme explicite

¹ Great Anatolian Project

ou cohérent n'existe. Malgré son succès, le projet de développement rural soutenu par la Banque Mondiale en 1980 dans la région montagneuse de Pitsila n'a pas été reproduit. Cependant, la perspective d'entrée dans l'UE, et la perspective de pouvoir bénéficier du fonds structurel et de cohésion, devrait stimuler les efforts de développement articulé entre zones urbaines et rurales.

En *Algérie*, l'année 1997 est un tournant décisif, puisque le développement rural devient à l'ordre du jour pour le Ministère de la construction et de la gestion régionale. Au cours de cette année, ce Ministère, en collaboration avec le Ministère de l'agriculture, a mis en œuvre un programme de développement dans trois régions menacées du pays: la zone aride, les steppes et la zone de montagne. Les objectifs de ce programme sont de développer plus de 630 000 hectares, créant ainsi des emplois pour 500 000 personnes, pour un coût total de 83 milliards de DA sur une période de six ans.

En *Tunisie*, comme dans les autres pays d'Afrique du Nord, la politique d'aménagement rural a un long passé. Le développement rural est envisagé à travers des projets de développement agricole, de développement des ressources en eau, d'amélioration des terres et de gestion des ressources naturelles à l'échelle régionale ou nationale. Les politiques rurales sont aussi axées sur l'amélioration du réseau routier, l'habitat et l'électrification rurale.

En *Slovénie*, 70% des terres agricoles sont situées dans des zones défavorisées montagneuses ou karstiques. Le plus grand soutien à ces régions est apporté par des mesures agricoles. Les programmes ciblant le développement rural sont soutenus par trois Ministères: (a) celui du commerce et du développement responsable du Fonds de Développement Rural qui cible les actions de développement à long terme, (b) celui de l'environnement et de la gestion de l'espace qui délivre les subventions aux

zones protégées et c) celui de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt qui a deux programmes de développement rural.

Les deux programmes du Ministère de l'agriculture sont (a) le plan de " développement global des campagnes et de revitalisation des villages " qui fut lancé en 1991 avec des projets locaux et (b) le " fonds pour le développement régional et maintien des populations campagnardes ", établi en 1996 et qui co-finance des projets d'investissement économiquement et écologiquement acceptables pour soutenir l'organisation sociale et économique des zones fragiles menacées par l'exode rural. Ces mesures se heurtent à des problèmes financiers et administratifs dans leur mise en œuvre (sélection des villages, mauvaise définition des responsabilités, problème de coordination entre acteurs...).

La politique de développement rural *croate* est peu avancée ; elle n'a pas reçu l'attention que lui ont accordée les autorités slovènes. Les efforts sont portés sur les productions locales de qualité et les produits biologiques, ainsi que sur l'amélioration de l'insertion socio-économique de l'agriculture, comme l'ajustement des niveaux des retraites agricoles sur celui des autres professions.

En *Albanie*, l'avant-projet de Stratégie de Développement Agricole ("Stratégie Verte") cible différentes régions concernées par la gestion des ressources naturelles à long terme. Le projet souligne le besoin de politiques de développement rural permettant de stimuler les activités économiques rurales ainsi que les revenus extra-agricoles afin de lutter contre un exode grandissant, en particulier dans les régions de montagne. La prise de conscience de ce problème et le consensus qu'il génère sur la nécessité d'interventions constituent un point de départ intéressant.

Dans les pays de l'*UE* (Espagne, France, Grèce, Italie et Portugal), les mesures de développement rural sont explicites et visent à ajuster les structures agricoles et à développer l'économie rurale. Parmi ces mesures, on retient les aides aux zones défavorisées qui permettent d'attribuer des

paiements compensatoires pour maintenir l'activité agricole et la population. Ces mesures compensent des coûts de production plus élevés qu'ailleurs.

Il existe aussi des politiques régionales qui sont incluses et mises en œuvre dans des mesures financées par le fonds structurel des objectifs 1 et 5B. Dans l'objectif 1, figurent des programmes mis en œuvre par la section orientation du Fonds Européen d'Orientation et Garantie (FEOGA). Certains de ces programmes sont co-financés par d'autres fonds structurels. On trouve, parmi ces programmes, celui de conversion " free-crop " (Grèce), un programme pour le développement de l'agriculture portugaise et différents projets inter-régionaux et co-financés pour l'Italie et la France (Corse et départements d'Outre-Mer). Les autres initiatives de la Commission incluent les initiatives INTERREG (coopération trans-frontalière, dynamisation des régions jouxtant les frontières de l'UE), ENVIRE (amélioration de l'environnement dans les zones côtières) et REGIS (intégration socio-économique de régions reculées).

B. Les politiques pour l'agriculture et l'environnement

Une attention grandissante est apportée, par les gouvernements comme par les organisations internationales, aux aspects environnementaux. L'érosion des sols, la désertification, la salinisation progressive des sols des terres irriguées et la surexploitation des terres et des ressources en eau du fait d'une incompatibilité sol-culture et des pratiques de gestion intensive sont les principales préoccupations des pays méditerranéens du Sud. La gestion du paysage, la biodiversité et la conservation de la terre, la protection de la qualité de l'eau et du bien-être des animaux sont des défis pour les pays du Nord de la Méditerranée, en particulier ceux de l'UE.

En *Turquie*, un aspect important de la politique de développement, particulièrement dans le septième plan quinquennal de développement, est la volonté d'un développement agricole durable qui a pour objectif d'assurer une utilisation agricole durable des ressources. Dans ce cadre, des

efforts sont entrepris pour la protection de l'environnement dans la mise en œuvre de la politique agricole (aux niveaux économique, social et technique). Dans ce but, des réarrangements institutionnels et de nouvelles améliorations légales ont été faites pour contrôler efficacement les effets environnementaux associés aux pratiques agricoles ainsi qu'aux autres secteurs.

Un intérêt particulier est apporté en *Tunisie* au traitement des eaux usées qui constituent en partie l'eau d'irrigation. De nombreux projets ont aussi été conduits pour la protection de l'environnement: gestion des lignes de partage des eaux, contrôle de l'érosion, lacs de montagne, maintien des eaux souterraines.

En *Tunisie* et au *Maroc*, il existe une volonté de mettre en place des programmes de recherche sur le contrôle intégré des pesticides, le contrôle biologique et les techniques de fertilisation, pour assurer une protection plus efficace de l'environnement contre la pollution chimique.

En *Egypte*, la majeure partie de la pollution agricole est considérée comme de la "pollution diffuse". Les sources en sont: les sédiments, les éléments nutritifs (en particulier les nitrates), les pesticides, les sels minéraux et les métaux lourds. L'eau est polluée par les activités agricoles de trois façons différentes: sédimentation, éléments nutritifs et pesticides. Le contrôle de la pollution agricole est limité en comparaison avec d'autres types de pollution: lorsque la pollution est effective dans un endroit précis, les eaux usées peuvent être traitées ou filtrées afin de réduire leur effet néfaste avant rejet dans les rivières, mais la réduction de la pollution agricole est plus délicate compte-tenu de l'aspect diffus des écoulements qui la constituent.

Les mesures de contrôle de la pollution agricole doivent intégrer des actions, au niveau des décisions de production des agriculteurs. Trois aspects importants du rôle de l'agriculture dans la pollution des eaux

peuvent être identifiés. Tout d'abord, la génération de résidus est un sous-produit de l'agriculture qu'on ne peut difficilement contrer.

D'autre part, les décisions économiques comprenant la rotation des cultures et leurs associations, les changements de politiques de production ou le développement technologique affectent la composition ou l'écoulement des flux de pollution agricole. Finalement, le processus de production affecte les dimensions spatiales et temporelles des écoulements d'eaux usagées, qui en retour affectent la répartition et le transport des chargements potentiels.

Les agriculteurs égyptiens ont besoin des engrais pour compenser les terres déficientes en limons. Auparavant, les paysans profitaient des inondations du Nil pour régénérer les terres en dépôts limoneux. Cependant, la construction de la grande digue, en 1969, a supprimé les flux de vases fertiles et a entraîné un essor de la demande en engrais. On a assisté à un développement des industries fournissant des engrais. Parmi les éléments de fumures principaux (N, P, K), l'azote est le composant le plus utilisé par les agriculteurs égyptiens et représente 80% de la consommation totale en éléments nutritifs. Les coûts de fertilisation constituent les dépenses les plus importantes des cultures. Une réforme budgétaire des prix des engrais, amorcée en 1988, consiste à réduire progressivement les subventions aux engrais. Les subventions aux engrais azotés et phosphatés furent complètement levées en juillet 1991. Le résultat de la disparition de ces subventions est une augmentation du prix de l'azote et une diminution de la consommation d'éléments nutritifs agrégés de 9,9% sur la saison 1991-1992 en comparaison avec 1988-1989. L'utilisation excessive de pesticides a eu des effets négatifs sur la qualité des sols et des eaux, et des conséquences sur l'écologie agricole, tout en créant des problèmes de santé publique. L'utilisation intensive de pesticides, essentiellement les traitements du coton, a favorisé l'apparition de nouveaux insectes nuisibles. Le nombre de ces nouvelles espèces est passé de 8 en 1965 à 14 en 1980.

D'autre part, l'introduction de cultures végétales en intercultures a permis au ver polyphage de la graine de cotonnier et à *Helicoverpa armigera* de maintenir leur population entre deux cultures de coton. L'intensification de l'utilisation de pesticides a aggravé le problème. Pesticides, insecticides, herbicides, nématicides et fongicides sont utilisés en Égypte. Les insecticides constituent le plus large groupe de produits chimiques utilisés. 65 à 80% d'entre eux sont appliqués à la culture du coton. Avant les réformes économiques, les compagnies privées avaient l'autorisation d'importer et de vendre des pesticides pour les cultures non traditionnelles (principalement les fruits et les légumes) sur le marché libre. Les produits chimiques utilisés sur les cultures non traditionnelles étaient vendus par 10 distributeurs ayant chacun un réseau de revendeurs et de conseillers techniques.

Pour les cultures traditionnelles et stratégiques (coton, riz, canne à sucre, maïs), le Ministère de l'agriculture et de la gestion foncière (MALR) offre certains pesticides qu'il se procure auprès de producteurs domestiques ou des importateurs. La Banque pour le Développement et le Crédit Rural (PBDAC) finance l'achat et le stockage des produits chimiques pour la MALR.

A la suite du programme de réforme, les cultures traditionnelles ont été libérées de tout contrôle gouvernemental. Le secteur privé des distributeurs et des revendeurs de pesticides a remplacé le gouvernement dans l'offre de pesticides. Les agriculteurs ont progressivement utilisé ces pesticides sur les cultures traditionnelles, sauf sur le coton. La production et la commercialisation du coton furent aussi libéralisées, mais les pesticides qui lui étaient destinés, restèrent sous le contrôle de l'Etat. La consommation et les importations de pesticides agricoles a diminué au cours des cinq dernières années: de 23,5 milliers de tonnes en 1986 à 11,5 en 1991, et 6,5/6,8 en 1993-1994.

La politique environnementale en *Algérie* continue son évolution. Dans le secteur agricole, et depuis plusieurs années maintenant, des efforts ont porté sur la lutte contre la désertification dans les régions de steppes et contre l'érosion pluviale et la dégradation des digues.

De même, l'engagement politique pour l'environnement au *Liban* demeure constant. La principale action a débuté en 1995 par un programme de reboisement de 40 000 hectares sur cinq ans.

A *Chypre*, les politiques pour l'agriculture et l'environnement sont incluses dans le Plan stratégique de développement 1994-1998. Les principaux points sont les suivants:

- a. un soutien aux agriculteurs qui utilisent des techniques de production préservant l'environnement, avec un encouragement à la réduction de l'utilisation des engrais et la promotion de l'agriculture biologique, l'introduction de méthodes d'agriculture extensive, la réduction de la concentration du bétail, la transformation des déjections porcines en énergie et la préservation des terres agricoles abandonnées ;
- b. le contrôle écologique des mesures de prévention et de lutte contre la pollution marine par le Département de la pêche ;
- c. le contrôle écologique des zones côtières (nouvelles espèces, effets des infrastructures côtières, construction, etc.) ;
- d. l'amélioration des capacités de lutte contre les feux de forêts ;
- e. la préparation et la mise en application d'un plan pour l'amélioration des parcs nationaux forestiers.

Outre les politiques officielles, il est nécessaire qu'un schéma national de gestion de la qualité des eaux souterraines soit introduit et que le pompage à proximité des zones côtières soit contrôlé.

CHAPITRE III

*Outils et programmes de formation pour les
futurs cadres de l'agriculture et de
l'alimentation dans les pays
méditerranéens: la contribution du CIHEAM*

Introduction

On a pu constater ces dernières années, qu'à côté des programmes d'assistance macro-économiques, pour la plupart mis en oeuvre sur une base bilatérale, les pays méditerranéens membres de l'Union Européenne, en collaboration avec leurs partenaires du Sud et de l'Est de la Méditerranée, ont aussi promu des programmes de développement endogène, qui envisageaient des mesures d'appui à la formation, à la recherche et donc, de mise en valeur du capital humain.

Toutefois, au début des années 1990, le développement du capital humain est devenu un instrument alternatif de politique, face à la redistribution importante de ressources nationales qui a eu lieu pendant l'application des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel.

En définitive, le développement humain a été considéré comme un instrument nécessaire pour élaborer "*des programmes d'ajustement au visage humain*".

Par ailleurs, on a pu relever que l'existence d'une main-d'œuvre, très qualifiée et ayant un bon niveau d'instruction, favoriserait le transfert technologique et en même temps, contribuerait à promouvoir l'innovation du savoir technologique.

Le partage des besoins communs nous incitent donc à situer les nouvelles tendances du développement dans un cadre commun.

La Déclaration de Barcelone de 1995 a établi ce cadre commun dans lequel construire une zone de “prospérité partagée”, en définissant les trois axes principaux de partenariat: politiques et sécurité, coopération économique et financière et développement social et culturel. Ce dernier domaine d’intervention concerne aussi le développement du capital humain, en particulier à travers le soutien aux programmes de coopération décentralisés.

Ces trente dernières années, la valorisation des capacités humaines et scientifiques dans le bassin méditerranéen a représenté une priorité fondamentale pour une organisation internationale de développement, telle que le *Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes* (CIHEAM).

En effet, le CIHEAM, en s’acquittant de sa double mission de *Donateur* et de *Partenaire Scientifique*, a promu activement le développement des ressources humaines et sociales dans la région.

Par ailleurs, en vue de concevoir de nouvelles stratégies pour le développement « institutionnel », il est très utile de prendre en compte les programmes actuels d’enseignement supérieur et les besoins futurs des marchés du travail émergents en Méditerranée, surtout en ce qui concerne le secteur agro-alimentaire.

Les développements institutionnels prédominants étant disparates, la création d’un cadre commun doit faire face à un facteur crucial: les marchés du travail, les établissements d’enseignement supérieur, l’application des nouvelles technologies de la communication et de l’information (NTCI) diffèrent considérablement d’un pays à l’autre de la région.

Cette observation a induit le CIHEAM à examiner comparativement les marchés du travail ainsi que les programmes et les institutions de formation dans le secteur agro-alimentaire qui caractérisent ses pays membres méditerranéens.

A cette fin, un séminaire international intitulé “*La formation supérieure des cadres de l'agriculture et de l'alimentation dans les pays du bassin méditerranéen*”, a été organisé en Turquie, à Istanbul, les 9-11 novembre 1998, pour discuter spécifiquement le problème de l'interprétation des “*Défis à la gestion des savoirs à l'aube du troisième millénaire*”.

Dans ce chapitre, les résultats d'un tel séminaire seront largement utilisés afin d'aborder les problèmes et d'envisager les possibles solutions pour la formation des futurs cadres de l'agriculture et de l'alimentation.

I. Paradigmes conventionnels

L'agriculture ainsi que les institutions d'enseignement supérieur et de recherche de ce secteur partagent la même interprétation conventionnelle sur l'importance de leur contribution au développement économique.

Quant à l'agriculture, l'opinion prédominante sur son rôle dans le développement économique semble être basée sur une interprétation incorrecte de deux facteurs fondamentaux qui se révèlent dans ce secteur au fur et à mesure que le développement économique se produit (E. Schuh, 1997).

Ces deux facteurs déterminants sont la diminution de la part de l'agriculture dans le produit intérieur brut (PIB) des pays et la réduction de la part de l'emploi agricole, au fur et à mesure que l'économie se développe.

A ce sujet, E. Schuh affirme que les politiques et les agents du développement semblent conclure de ces conséquences inévitables du développement économique que, pour promouvoir le développement économique, il faut faciliter ces tendances à long terme.

Ce point de vue permet de focaliser les symptômes ou les conséquences du développement, au lieu de mettre en évidence les forces économiques et technologiques qui le sous-tendent.

Cependant, en considérant le processus de transfert technologique et des résultats de la recherche en agriculture, nous nous apercevons que les technologies agricoles, à l'opposé des technologies industrielles, ne peuvent pas être appliquées immédiatement aux économies en développement, mais doivent être adaptées.

Adapter les technologies et les savoirs aux différents systèmes de production agricole, dans le cas spécifique de la région méditerranéenne, ou ailleurs dans les pays en développement, nécessite de lourds investissements dans le domaine de la recherche et de l'enseignement, ainsi que dans le maintien d'un vivier de ressources humaines convenablement formées.

II. Biens publics non commercialisables

L'agriculture et ses institutions de formation supérieure et de recherche agronomiques, que ce soit dans les pays développés ou bien dans ceux en développement, contribuent à promouvoir le développement économique, mais leur apport à la richesse nationale demeure un "*des secrets les mieux gardés*".

Pour ce qui est de la recherche agronomique, par exemple, il y a une production de différents résultats, connus comme "*biens publics non commercialisables*", tels que les savoirs, les « aliments fonctionnels », la protection de l'environnement et ainsi de suite.

Ces résultats, malgré leur importance, ne sont pas mesurables quantitativement en termes économiques, et cela explique, en partie, pourquoi l'opinion publique ne les comprend pas généralement.

Par contre, ce qui est plus compréhensible pour l'opinion publique et les politiques, est l'augmentation des importations de produits alimentaires dans les pays en développement ou l'accroissement des stocks de produits de base dans les pays développés.

Cette typologie de modèle de croissance, bien qu'elle soit le résultat du développement économique général et/ou de la population, devrait plaider la cause de l'agriculture et des institutions de recherche et d'enseignement supérieur agricole, mais, au contraire, ces résultats contradictoires favorisent souvent le détournement des investissements nationaux ou internationaux destinés à ce secteur.

Néanmoins, ces trois dernières décennies, les pays en développement ont investi des ressources considérables dans leurs systèmes d'enseignement supérieur, y compris les programmes relatifs à l'agriculture, souvent avec le soutien des organismes d'aide extérieurs.

Pendant la même période, dans la plupart des pays d'Afrique du Nord et du Moyen Orient, les taux d'inscription ont connu une augmentation de 1 à 10% et de 8 à 16% respectivement. En revanche, les pays méditerranéens de l'UE se situent entre 26% et 41%.

De tels investissements dans l'enseignement supérieur ont permis aux pays méditerranéens de créer une infrastructure complète pour la formation supérieure.

Toutefois, les ressources financières limitées ont entravé la mise au point d'un système d'enseignement continu solide et, cela en particulier, dans les pays de la rive sud et de la rive est de la Méditerranée.

III. L'enseignement supérieur est-il en crise ?

Malgré l'importance évidente de l'enseignement supérieur pour la croissance économique et le développement social, les investissements dans ce secteur sont en crise dans les pays industrialisés, tout comme dans les pays en développement et dans le monde entier (Banque Mondiale).

Dans tous les pays, l'enseignement supérieur dépend des financements publics. Dans une époque de contraintes fiscales généralisées, les pays

industrialisés et ceux en développement doivent relever le défi sur comment préserver ou améliorer la qualité de l'enseignement supérieur.

Des fonds publics limités et donc une plus large concurrence entre branches d'activités, ont conduit à une réduction de la capacité de plusieurs gouvernements de soutenir d'autres dépenses publiques, ce qui a produit des effets négatifs sur les financements affectés à l'agriculture, à la recherche et à la formation agricoles.

Ce en Afrique et au Moyen Orient, où on a enregistré une réduction particulièrement importante des ressources financières publiques.

D'après des données de la Banque Mondiale, cette dernière décennie, les dépenses publiques par étudiant pour l'enseignement supérieur, au Moyen Orient et en Afrique du Nord, sont passées de 3.200\$ à 1.900\$.

Les analyses de la Banque, conduites par régions du monde, montrent que, dans le même laps de temps, 66% des prêts pour l'enseignement supérieur ont été émis en faveur de l'Asie de l'Est et du Sud, alors que le Moyen Orient et l'Afrique du Nord, ensemble, ont bénéficié de 7,8% du total, un peu plus que l'Europe et l'Asie centrale, mais moins que l'Afrique et l'Amérique latine.

Selon certains rapports, la réalisation de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne, pour l'an 2010, aura pour effet la diminution du flux monétaire dérivant des droits de douane et des prélèvements dans le budget national des pays méditerranéens non membres de l'Union Européenne.

On craint justement que ce flux financier réduit puisse se répercuter négativement aussi sur l'enseignement supérieur et en l'occurrence, sur la recherche agronomique.

En programmant de futures activités en réseau et en partenariat entre les pays du Sud et ceux de l'Europe méditerranéenne, dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche agro-industrielle, nous serons

obligés d'évaluer soigneusement ce genre d'externalités économiques et de mettre au point de nouveaux outils financiers et de crédit, pour garantir, en voie prioritaire, la durabilité financière des institutions de formation et de recherche en agriculture.

IV. Paradigmes non conventionnels

Il y a un autre aspect du développement économique, qui d'ailleurs implique une importante considération, dans le cas spécifique de l'agriculture, c'est-à-dire l'importance croissante accordée actuellement à la science et à l'économie pour pratiquer une agriculture durable.

On peut relever cette tendance, soit au niveau des pays européens, mais aussi dans les pays du Sud et de l'Est méditerranéen.

Tel est le cas de l'*Agriculture Alternative* qui ne représente pas un seul système de production, mais une combinaison de systèmes et de pratiques harmonisés avec les conditions écologiques locales, et qui remplace les « inputs » de capital et d'énergie par "*plus d'informations*", de main-d'œuvre qualifiée, de capacités d'organisation et de gestion par unité de production par rapport à l'agriculture traditionnelle.

La flexibilité et un bon timing sont des critères d'accompagnement pour une préparation soignée du sol (réduction au minimum des labours) et une application raisonnée des pesticides aux stades critiques.

Dans la région méditerranéenne, les systèmes des cultures sont très spécifiques et par conséquent, ils nécessitent des savoirs scientifiques, économiques et technologiques fondamentaux pour garantir une plus grande efficacité et produire davantage d'aliments à un coût bas pour les consommateurs.

Dans ce contexte, bien que les tendances conventionnelles du développement économique confirment une contribution plus modeste du secteur primaire au PIB national, nous devons garder à l'esprit que les

économies de succès sont en passe de devenir “*des sociétés du savoir*” et donc progressivement moins coûteuses en matériel et énergie.

Ces facteurs sont d'ailleurs remplacés par l'information et les compétences spécifiques selon les situations et les problèmes. Une telle approche s'avère être *technologiquement adaptative, locale et particularisée*, basée sur l'organisation de l'information en fonction des besoins humains et environnementaux spécifiques. (B. Rich, 1994).

Il est donc extrêmement important que les programmes de formation et de recherche soient harmonisés avec les exigences de l'économie en évolution.

V. Capital social et d'information

La nouvelle notion de capital social étend le sens conventionnel de “coopération” ou collaboration et fournit des liaisons avec le concept économique de “capital”, indiquant d'une manière pertinente le potentiel d'investissement ou de croissance déterminés par la capacité d'un groupe de travailler conjointement.

Le dernier concept identifie aussi toutes structures créées à travers un effort coopératif comme capital.

Les partenariats, les consortiums et les réseaux qui fonctionnent bien sont à eux “*une forme de capital social*” (J.E. Fountain, 1997).

Comment et qu'est-ce que nous pouvons définir comme capital social ?

Comme le “Capital physique et le capital humain ainsi que la formation améliorent la productivité individuelle – le “capital social” se réfère aux caractéristiques de l'organisation sociale, telles que les réseaux, les normes et la confiance, qui facilitent la coordination et la coopération pour le bénéfice réciproque ” (J.E. Fountain, 1997).

Toutefois, la caractérisation des réseaux est aussi destinée à fournir aux décideurs des informations importantes qui ne peuvent pas être remplacées par la seule utilisation d'Internet.

En effet, les réseaux coopératifs jouent le rôle crucial d'évaluer l'exactitude, l'importance et les implications.

Encore que le libre accès à l'information, principalement par les moyens d'Internet, soit une ressource précieuse pour les réseaux, le *capital* d'information qui en découle n'est pas un succédané du capital social.

Il est évident que le capital social augmente la capacité de construire et d'utiliser le capital d'information, étant donné que les rapports de confiance améliorent la circulation de l'information et apportent de la valeur ajoutée à l'information même.

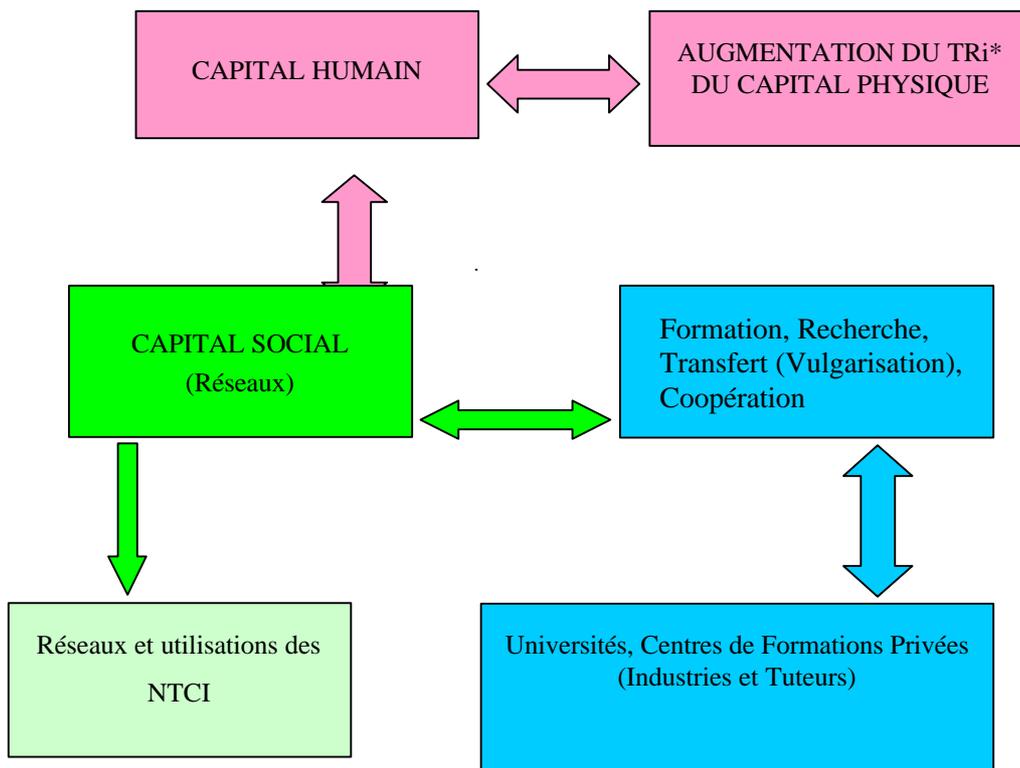
Par conséquent, au niveau de la littérature académique, on se demande si la croissance explosive de l'utilisation d'Internet et des technologies d'information réussira en réalité à rendre les contraintes d'espace et de temps virtuellement insignifiantes.

La recherche montre, pourtant, en particulier pour les réseaux industriels, que l'apprentissage et le partage de l'information dépendent considérablement de la proximité géographique, vu que cette composante est essentielle pour les réseaux.

C'est pourquoi les régions géographiques qui incluent des réseaux très adaptatifs ont aussi été décrites comme "*des régions d'apprentissage*".

En se référant au cas spécifique de la Méditerranée, nous pourrions appliquer la définition de région d'apprentissage ; parallèlement, afin de promouvoir l'enseignement et la formation à tous les niveaux et de lancer des réseaux de bibliothèques et de services d'information disponibles autour de la région, nous devrions favoriser les investissements non seulement dans le matériel, mais aussi et surtout dans le logiciel et l'électronique comme support au développement institutionnel.

III-1. Schéma de l'interaction du capital social et d'information



Source: CIHEAM

* TRI: Taux de Rentabilité interne

VI. Etude de cas: le Programme d'Action Régionale (PAR) du CIHEAM

Tout en constatant une absence formelle de vision commune, entre les partenaires politiques méditerranéens, sur la direction et les implications des différents facteurs qui conditionnent la mise au point d'un véritable programme régional, dans des domaines tels que l'agriculture et la gestion des ressources naturelles renouvelables, on remarque aussi le manque d'un accord formel sur la façon de mieux intégrer le processus décisionnel aux mécanismes opérationnels de ce processus.

On constate aussi que la vitesse du changement technologique s'est intensifiée, que les ressources naturelles sont par ailleurs devenues de plus en plus rares et que les technologies de l'information ont facilité les liaisons entre des acteurs géographiquement éloignés, ; en conséquence, la forme centralisée prédominante dans la coopération économique et scientifique a subi une modification vers un modèle plus décentralisé.

Les acteurs impliqués dans des réseaux coopératifs sont la preuve d'une meilleure efficacité de l'apprentissage collectif.

Ils se familiarisent avec les nouvelles technologies, saisissent les occasions et relèvent les défis plus rapidement grâce à cette étroite interaction à l'intérieur du réseau.

Sur la base de cette dernière observation, la récente initiative du CIHEAM et de la Commission Européenne, destinée à concevoir et financer un Programme d'Action Régionale (PAR) quadriennale (1998-2002) a pour but, entre autres, de mettre en oeuvre une coopération régionale décentralisée et durable dans le domaine de l'agriculture, en particulier, pour la promotion de la recherche, de la communication scientifique et de l'information technique dans le cadre de la transition économique.

Par ailleurs, ce programme, outre que la promotion d'un véritable partenariat institutionnel, est innovatif dans la mesure où la plus grande

partie des financements est destinée au support des programmes plutôt qu'au fonctionnement des institutions, et en même temps, il entend également encourager le soutien aux réseaux d'apprentissage et d'innovation.

Ce nouveau Programme d'Action Régional (PAR) est aussi le résultat d'une collaboration fructueuse entre le CIHEAM et la Commission Européenne dans un programme quadriennal précédent (1993-1997) qui a vu la participation du CIHEAM, avec ses quatre instituts localisés en Espagne, France, Grèce et Italie, dans le but de mettre au point des stratégies de formation concernant des sujets d'intérêts pour les pays tiers méditerranéens.

En effet, un tel programme, à travers une série de cours de courte durée, des bourses de mobilité pour les stagiaires et des lignes de recherches coopératives, a contribué à fournir aux stagiaires des compétences spécifiques, leur permettant de participer activement et d'être associés à la gestion nationale des ressources naturelles renouvelables et des activités agricoles et agro-industrielles

La mission principale du PAR sera accomplie par le biais de quatre programmes de partenariat, axés sur des activités régionales conjointes et abordant divers thèmes tels que la gestion de l'eau et de l'irrigation, l'agriculture pluviale, les politiques agricoles et alimentaires, l'utilisation et la conservation des ressources naturelles renouvelables.

La réalisation du PAR prévoit deux phases distinctes:

La première (1998 -2000) inclue un programme de formations de courte durée post-universitaire à travers 12 cycles par an, la promotion et le soutien de la recherche coopérative, qui contribueront à valoriser les huit réseaux thématiques déjà existants. On favorisera, par-là même, la mobilité des stagiaires (en octroyant 16 bourses par an), l'organisation de séminaires, à l'intention des décideurs ou des experts scientifiques, la réalisation d'études portant, par exemple, sur l'utilisation des

biotechnologies ou sur la réglementation du matériel végétal indemne de maladies dans la région Méditerranéenne, et des mesures de soutien logistique pour acheter des produits de consommation pour les laboratoires.

La seconde phase (2000 à 2002) sera caractérisée par des actions visant la formation et la mobilité, comme dans la première phase, mais aussi le lancement des projets de recherche en réseau, la réalisation d'études et l'organisation de cours sur les effets de la zone de libre-échange euro-méditerranéen. Par ailleurs, l'attention sera focalisée sur la gestion d'un système de communication performant afin d'améliorer l'accès et l'échange d'information entre les partenaires privés et les acteurs publics méditerranéens.

Les activités seront centrées sur la création d'une sphère d'action conjointe pour la Méditerranée, relativement aux problèmes politiques, administratifs et économiques de ces thèmes, en renforçant le partenariat entre les pays de la rive Nord, du Sud et de l'Est méditerranéen.

Toutefois, les capacités endogènes pour la formation et la recherche constituent une condition nécessaire mais insuffisante pour que l'enseignement supérieur contribue à la croissance (Banque Mondiale).

Au travers de ces quatre Programmes d'Actions Régionales, le CIHEAM entend concourir à la réalisation d'un mécanisme complémentaire pour favoriser une meilleure utilisation du potentiel scientifique et technique des institutions tertiaires.

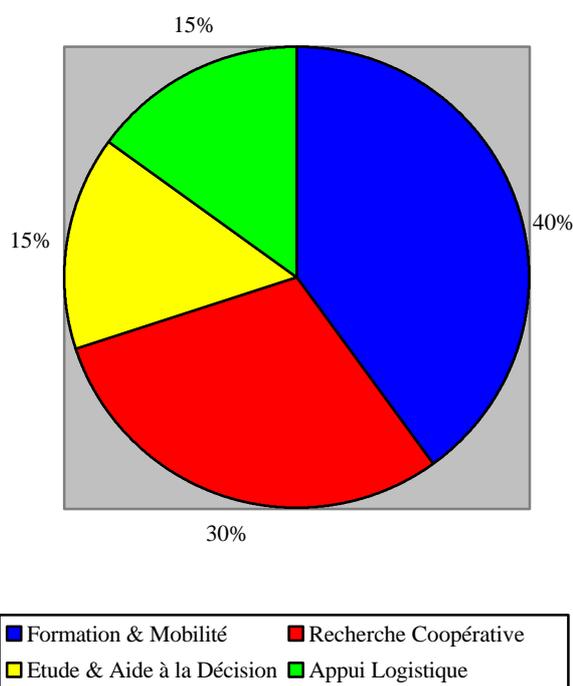
Un tel mécanisme implique des liaisons étroites avec l'industrie pour les cours de formation supérieure, les programmes de recherche coopérative, le service de consultation, et finalement, les programmes de formation continue.

Pour la réalisation de ce programme, les activités actuelles du CIHEAM devront être adaptées à certaines priorités concordées au niveau régional,

afin de valoriser les investissements dans les infrastructures déjà présentes dans la région et d'appuyer toute action susceptible d'améliorer la coopération Sud-Sud.

En outre, les mesures destinées à accroître le développement de compétences nationales comprendront des aides spécifiques aux décideurs et en matière de politiques, pour mieux éclaircir les problèmes politiques relatifs à la mise en place de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne pour l'an 2010.

III-2. Affectation du Budget



Les pourcentages de l'affectation du budget mettent en évidence une composante importante du PAR sur la formation, la mobilité et la recherche coopérative. En effet, ils représentent, dans leur ensemble, 70% du budget total.

Le financement de ce programme est de 10 millions ECU dont 6 millions assurés par la Commission et 4 par le CIHEAM.

Ainsi que prévu, les différentes phases du programme produiront de nombreux impacts ou effets. La mise en œuvre de ces PAR pour des thèmes sélectionnés aura pour résultats une meilleure compréhension de la planification régionale et la création de réseaux coopératifs de formation continue et de recherche, une coopération régionale méditerranéenne Sud-Sud et Nord-Sud plus efficace et un échange d'information plus dynamique.

En même temps, les modes de la transition économique seront améliorés grâce à une compréhension plus profonde et une coordination plus active des économies régionales et de la commercialisation des produits agricoles.

Compte-tenu du milieu économique méditerranéen caractérisé par des ressources financières exiguës qui limitent aussi la formation du capital humain, par des marchés du travail de taille modeste et par des difficultés à bénéficier des économies d'échelle, la seule possibilité de maintenir des programmes de formation et de recherche rentables consiste à les organiser sur une base régionale.

A. Adapter les programmes de formation aux besoins de demain

D'après une étude de la Banque Mondiale, le chômage des diplômés dans les pays en développement a accusé une augmentation sensible pendant les années 80 et ne cesse de s'accroître. Cette donnée reflète essentiellement la croissance lente de la demande agrégée de main-d'œuvre

qualifiée et le rôle réduit du secteur public en tant qu'employeur des diplômés universitaires.

On reconnaît communément que, en général, dans la plupart des pays méditerranéens, les systèmes d'enseignement supérieur et de formation sont gérés au niveau central, ce qui explique les difficultés d'adapter les programmes de formation aux changements du marché du travail.

Cette moindre réactivité dans l'adaptation des programmes et de la formation est aussi liée au fait que les marchés du travail actuels, surtout dans le secteur public, sont influencés par des mécanismes qui se basent sur des fonctions de travail spécifiques par rapport au diplôme universitaire et à l'ancienneté.

Autrement dit, ce système est encore dominé par le dualisme "*diplôme universitaire – carrière professionnelle*" au lieu d'être orienté vers le nouveau concept de "*savoir – carrière professionnelle*".

Ces profils de développement des métiers sont typiques de l'emploi dans l'administration publique plutôt que de l'entreprise moderne.

Une étude récente de l'Institut de la Méditerranée¹⁰ en France, montre que dans les pays méditerranéens émergents, par rapport aux autres pays émergents, il existe un nombre croissant d'étudiants en sciences sociales et humaines.

Malgré l'exception relative de la Jordanie et de l'Algérie, au Maroc, par exemple, les étudiants en droit, sciences sociales et économiques représentent plus de 60% des inscrits à l'Université. En Egypte, environ 70% des étudiants universitaires conduisent des études en sciences humaines et économiques, dont 23% seulement concernent des programmes de comptabilité et de gestion de l'entreprise.

¹⁰ La Méditerranée aux portes de l'an 2000 sous la direction de Jean-Louis Reiffers Editions ECONOMICA, 1997

Dans la quasi-totalité des pays méditerranéens, les taux d'inscription dans des disciplines technologiques et scientifiques sont faibles par rapport au Royaume-Uni où les étudiants en sciences sociales représentent 44% seulement, à l'Allemagne avec 40%, à l'Italie et à l'Espagne, 58% et 54% respectivement.

Par conséquent, l'augmentation de la demande prévue pour les ingénieurs et les scientifiques, en raison du transfert technologique rapide et global, ne peut pas être satisfaite par l'offre limitée de scientifiques et d'ingénieurs en région méditerranéenne, ce qui influera négativement sur les modèles de développement de la région.

A l'heure actuelle, pourtant, on dénombre rien que 0,5 scientifiques et experts en haute technologie tous les 1 000 habitants en Tunisie et 0,8 % en Egypte, par rapport à 2,3% et 1,6% en Corée et en Chine, respectivement.

Il se dégage de ces données que l'écart existant dans la région méditerranéenne entre la science, la technologie et le secteur émergent des services devrait être réduit dans une certaine mesure.

Les programmes d'enseignement et de formation ainsi que la formation continue devraient être plus en harmonie avec ces changements dans les marchés du travail et inclure, donc, des connaissances des technologies de pointe (traitement électronique des données, télécommunication, etc.) et enfin, stimuler la capacité individuelle de développer des compétences ("*self-empowerment*") et de résoudre les problèmes.

B. Formation supérieure des cadres de l'agriculture et de l'alimentation

Dans un monde où la formation continue représente une ressource précieuse pour le développement économique des pays et où le diplôme universitaire ne fournit pas l'exclusivité à une carrière professionnelle prédéterminée, il est nécessaire qu'on repense les stratégies et qu'on conçoive de nouveaux programmes de formation capables d'intégrer, en

définitive, les différentes disciplines qui, au jour d'aujourd'hui, ne sont pas forcément reliées les unes aux autres.

En réalité, il est évident que les cadres de l'agriculture ou les entrepreneurs agricoles auront besoin de davantage de connaissances interdisciplinaires pour pouvoir conduire leur travail. Ils devront combiner le savoir technique avancé et la gestion, sans pour autant négliger les approches aux solutions des problèmes et l'utilisation des technologies modernes de la communication et de l'information pour améliorer leurs activités en réseau.

Cependant, on s'attend aussi à avoir des universités plus ouvertes à de tels changements, qui réfléchissent le contexte économique réel et qui soient enclins à faciliter la dissémination de l'information et la collaboration avec les entreprises.

Comme les changements économiques et technologiques demandent aux acteurs institutionnels d'être plus adaptables et flexibles, une organisation intergouvernementale telle que le CIHEAM, dans sa double mission de *Donateur* et de *Partenaire scientifique*, doit aussi englober ces changements et fournir et adapter des nouveaux modules de formation.

Considérant ce nouveau contexte économique, d'autres questions se posent qui intéressent les activités du CIHEAM dans le domaine de la formation continue et de sa complémentarité avec les programmes nationaux.

Ces questions se réfèrent en particulier à la façon dont les technologies et les savoirs nouveaux s'intègrent dans les processus de formation ou encore le rôle que devraient jouer les entreprises agro-industrielles, par rapport aux systèmes de formation traditionnels, et le type de coopération en réseau qui devrait être mis en œuvre par les acteurs institutionnels du développement, financiers et scientifiques.

Afin d'analyser et de donner des réponses à ces questions, le CIHEAM a organisé un séminaire international sur "*La formation supérieure des cadres de l'agriculture et de l'alimentation dans les pays du bassin méditerranéen*", qui a réuni environ soixante-dix experts provenant des pays méditerranéens et témoignant de diverses réalités économiques et institutionnelles, à savoir des représentants des universités, des institutions internationales du développement et financières, les opérateurs commerciaux du secteur agro-industriel, des cadres de l'agriculture du secteur public et privé et des représentants des organisations des producteurs agricoles méditerranéens.

Pendant le séminaire, les participants ont été invités à réfléchir sur des interrogations concernant les sujets principaux abordés et à apporter leur contribution aux cinq tables rondes organisées par un animateur.

Les quatre thèmes principaux portaient sur: 1) la description des nouveaux métiers et des nouvelles professions, 2) les opérateurs futurs de la formation et les nouveaux programmes, 3) les nouvelles approches pédagogiques: outils et méthodes, 4) les nouvelles formes de coopération: réseaux, et ont constitué la base pour formuler plusieurs questions aux participants qui ont tous contribué à donner des réponses.

Par conséquent, en analysant les réponses au premier sujet, il se dégage que la perspective future pour les métiers dans le secteur agro-alimentaire prévoit une plus grande demande de responsables de projet ou financiers ("project managers et financial managers"), possédant une connaissance excellente des politiques d'investissement dans l'agro-industrie, du financement des projets, et d'experts de marketing tout comme des processus d'innovation et des agents de vulgarisation scientifique.

Les compétences professionnelles demandées seront essentiellement les capacités de relation et de communication, les connaissances techniques et l'aptitude à évaluer des situations complexes et à les résoudre en ayant recours à des activités concertées.

En ce qui concerne le deuxième sujet, l'exigence d'adapter les programmes de formation aux besoins des utilisateurs, pour les rendre plus flexibles et multidisciplinaires et capables d'intégrer mieux la théorie et la pratique, a été manifestée clairement.

En effet, les nouveaux programmes devraient combiner les compétences académiques et professionnelles, les inputs des institutions publiques et privées, et permettre une coopération régionale et interrégionale de grande envergure.

Les résultats relatifs aux nouvelles approches pédagogiques ont mis en évidence l'utilisation de plus en plus importante des nouvelles technologies de la communication et de l'information (NTCI) comme des outils pour appuyer des activités en réseaux et le développement des compétences, pour formuler des programmes sur mesure pour les utilisateurs qui emploient des expertises multiples et pour réduire le coût de l'enseignement par stagiaire.

En dépit de l'utilisation appropriée des NTCI, dans l'élaboration des nouveaux programmes, on ressent aussi le besoin de modifier les approches pédagogiques qui devraient être orientées davantage vers un service de tutorat et de consultation, au lieu de l'enseignement académique conventionnel, et encourager la formation pratique (apprendre en travaillant) et le recours à des instruments d'apprentissage interactifs par groupes.

Un élément déterminant dans le processus d'actualisation de toute activité de formation est l'aspect coopératif.

Les partenaires méditerranéens sont persuadés de la nécessité de mettre en place des consortiums pédagogiques associant des institutions privées et publiques dans le but de relier les activités de formation et la recherche. Cette stratégie permettrait d'accélérer les changements technologiques et d'intensifier les effets de la formation et de la recherche sur l'innovation.

A travers des actions conjointes, on pourrait envisager la mise en place, par exemple, d'un observatoire sur les marchés du travail dans le domaine des sciences agricoles et de l'agro-industrie pour mieux planifier les programmes de formation.

Outre la disponibilité et la nécessité de coopérer pour atteindre de meilleures économies d'échelle et des complémentarités institutionnelles, il y a, pourtant, des contraintes qui sont imputables aux ressources humaines et financières limitées dans le Sud et dans l'Est du pourtour méditerranéen, à l'inertie institutionnelle et individuelle, aux difficultés de coordination.

VII. Perspectives futures

Les principaux résultats de ce séminaire contribueront à l'élaboration de nouveaux modèles de développement pour le CIHEAM ainsi que pour d'autres institutions internationales impliquées dans la direction des programmes de formation continue coopératifs et régionaux.

Ces nouveaux modèles inciteront le CIHEAM à entamer un plan de travail à moyen terme qui englobera les nouveaux outils et programmes d'apprentissage, afin d'adapter l'offre d'outils et de programmes de formation à la demande actuelle et d'assurer son action de catalyseur au sein de la région méditerranéenne.

Néanmoins, tous les participants au séminaire ont mis l'accent sur la grande diffusion et sur les avantages escomptés de l'application des nouvelles technologies de la communication et de l'information pour structurer les systèmes d'apprentissage.

Compte-tenu de ce nouveau contexte et du besoin croissant de relier les économies d'échelle et de disséminer le savoir, il est possible d'envisager une "*Université Virtuelle*" Méditerranéenne (UVM) pour faire face à ces nouveaux défis.

A la lumière du concept de régions d'apprentissage énoncé précédemment, l'UVM pourrait devenir une occasion concrète pour formuler des programmes de formation continue régionaux communs entre les deux rives.

Egalement, l'UVM pourrait valoriser les réseaux institutionnels et d'experts existants animés par le CIHEAM, dans le but de donner naissance à un programme d'enseignement à distance ou CD-ROM, pour compléter les cours de courte durée dans le cadre d'une formation continue, ou même pour appuyer l'activité de tutorat à distance dans le cas des doctorats et des thèses de recherche.

Toute action ou tout programme de formation nouveau, utilisant des instruments conventionnels ou bien les systèmes à distance, devrait retenir essentiellement deux schémas de travail.

En effet, aborder la formation universitaire et post-universitaire typique imposera l'adaptation à une demande soutenue de cours de longue durée sanctionnés par des diplômes de Master ou de PhD ; en revanche, la formation spécialisée, dans le cadre d'un projet continu, demandera une corrélation étroite avec les marchés du travail.

L'association des deux systèmes n'empêcherait pas une institution telle que le CIHEAM d'éviter la concurrence avec les systèmes nationaux et réduirait la complémentarité et la flexibilité, qui sont toutes les deux nécessaires pour faire face aux changements technologiques rapides.

Malgré cela, le nouveau milieu de travail nécessitera un plus grand engagement, avec la contribution des quatre instituts de formation du CIHEAM, dans un réseau institutionnel et d'experts ouvert, et un triage constant et une évaluation approfondie des programmes de formation.

En rappelant ces remarques en perspective faites par M. Jean-Claude Flamant, Président du Comité Scientifique Consultatif du CIHEAM, il y a lieu de souligner les trois aptitudes révélées par les acteurs face à l'avenir.

Elles ont été qualifiées de passives, anticipatrices et pro-actives.

Toute action pro-active se réfère à l'acteur initiateur de changements dans son environnement économique et humain.

Pourtant, dans un monde où le futur est très incertain et la dynamique tend entièrement à la mondialisation, si on n'utilise que les *ressources spécifiques localement*, les acteurs seront pro-actifs dans la construction de leur avenir.

En appliquant cette aptitude pro-active au CIHEAM, nous pouvons le considérer comme un partenaire actif pour les acteurs méditerranéens et comme une *ressource spécifique* pour cette région du monde.

*Principaux indicateurs du
développement agricole et
alimentaire
dans les pays méditerranéens et
arabes*

Introduction

Cette partie statistique présente, sous une forme succincte, les principaux indicateurs du développement agricole et alimentaire dans les pays méditerranéens et arabes.

Les données portent sur les aspects démographiques et économiques, les ressources et les moyens de production, la consommation et les échanges internationaux.

Compte tenu de la faible disponibilité des données dans plusieurs pays de la zone, et dans un souci de comparabilité, on s'est volontairement limité aux indicateurs les plus courants relatifs à la croissance démographique, l'urbanisation, la croissance économique globale et agricole, la consommation alimentaire et les échanges internationaux.

Notes méthodologiques

1. Source des données :

Les statistiques agricoles (utilisation des terres, production, commerce) proviennent de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). Elles sont recueillies auprès des organismes officiels des différents pays et complétées le cas échéant par des estimations établies par la FAO sur la base d'informations provisoires ou non officielles.

Les informations macro-économiques concernant la population, les comptes nationaux, le commerce global, etc..., sont extraites soit des séries statistiques des Nations-Unies, publiées dans différents annuaires (annuaires statistiques, annuaires des comptes nationaux, annuaires démographiques, annuaires du commerce international), soit de publications de la Banque Mondiale ou du FMI.

2. Regroupements géographiques :

Pour la commodité de l'analyse, les regroupements géographiques ci-après ont été effectués et sont présentés dans les différents tableaux ; ils permettent ainsi de comparer les flux analysés pour la Méditerranée, la zone Nord, la zone Sud et les pays arabes.

- **Méditerranée:** Espagne, France, Grèce, Italie, Portugal, Albanie, Bosnie Herzegovine, Chypre, Croatie, Malte, Ex-RY Macédoine, Slovénie, Turquie, Yougoslavie, Algérie, Libye, Maroc, Tunisie, Arabie Saoudite, Bahreïn, Egypte, Emirats Arabes Unis, Iraq, Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Qatar, Syrie, Yemen.
- **Méditerranée Nord:** Espagne, France, Grèce, Italie, Portugal, Albanie, Bosnie Herzegovine, Chypre, Croatie, Malte, Macédonie, Slovénie, Turquie, Yougoslavie.
- **Méditerranée Sud:** Algérie, Libye, Maroc, Tunisie, Arabie Saoudite, Bahreïn, Egypte, Emirats Arabes Unis, Iraq, Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Qatar, Syrie, Yemen.
- **Pays arabes :** l'ensemble de la Méditerranée Sud à l'exception d'Israël, auquel s'ajoutent quatre pays arabes non méditerranéens: Djibouti, la Mauritanie, la Somalie et le Soudan.

3. Classement des pays dans les tableaux :

- **Regroupements géographiques :** Monde, Méditerranée, Méditerranée Nord, Méditerranée Sud, pays arabes.
- **Pays méditerranéens faisant partie de l'Union Européenne** (dans l'ordre alphabétique): Espagne, France, Grèce, Italie, Portugal.
- **Autres pays de la Méditerranée Nord** (dans l'ordre alphabétique): Albanie, Bosnie Herzegovine, Chypre, Croatie, Malte, Ex-RY Macédoine, Slovénie, Turquie, Yougoslavie.

***Principaux indicateurs du développement agricole et alimentaire
dans les pays méditerranéens et arabes***

- **Pays du Maghreb** (dans l'ordre alphabétique): Algérie, Libye, Maroc, Tunisie.
- **Autres pays de la Méditerranée Sud** (dans l'ordre alphabétique) : Arabie Saoudite, Bahreïn, Egypte, Emirats Arabes Unis, Iraq, Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Qatar, Syrie, Yemen.
- **Autres pays arabes non méditerranéens** (dans l'ordre alphabétique) : Djibouti, Mauritanie, Somalie, Soudan.
- **Part de la Méditerranée dans le monde**

Tableau 1. Population, croissance démographique, urbanisation, part de l'agriculture dans l'emploi, 1997

Pays	Population totale	Taux de croissance 1965-97	Population urbaine/ population totale	Population rurale/ population totale	Population agricole/ population totale	Pop. active agric./ pop. active totale	Habitants/ actif agricole
	1000 htt	%	%	%	%	%	
Monde	5.848.731	1,76	46,11	53,89	43,84	46,04	4
Méditerranée	495.419	1,81	64,06	35,94	20,98	22,25	11
Médit. Nord	265.901	1,15	68,45	31,55	14,32	18,46	12
Médit. Sud	229.518	2,82	58,99	41,02	28,70	28,01	10
Pays Arabes	264.879	2,80	54,32	45,68	34,78	35,25	8
Espagne	39.717	0,67	76,92	23,08	8,70	8,51	27
France	58.542	0,57	75,03	24,98	3,89	3,89	57
Grèce	10.522	0,65	59,58	40,42	14,88	18,45	13
Italie	57.241	0,29	66,77	33,23	6,15	6,15	37
Portugal	9.802	0,22	36,53	63,47	15,84	14,13	14
Albanie	3.422	1,91	37,96	62,01	50,15	50,18	4
Bosnie H.	3.784	0,00	41,89	58,11	6,58	6,58	33
Chypre	766	0,86	55,22	44,91	9,92	10,00	21
Croatie	4.498	0,00	56,54	43,44	10,32	10,33	21
Ex-R.Y. Macédoine	2.190	0,00	60,68	39,32	15,07	15,12	14
Malte	371	0,61	89,76	10,24	1,89	2,16	124
Slovénie	1.922	0,00	51,82	48,18	2,60	2,69	74
Turquie	62.774	2,21	71,62	28,38	32,61	48,37	4
Yougoslavie R.F.	10.350	0,00	57,88	42,12	22,60	22,59	9
Algérie	29.473	2,87	57,08	42,92	24,64	25,02	13

(s. p. s.)

**Principaux indicateurs du développement agricole et alimentaire
dans les pays méditerranéens et arabes**

179

(suite)

Pays	Population totale	Taux de croissance 1965-97	Population urbaine/ population totale	Population rurale/ population totale	Population agricole/ population totale	Pop. active agric./ pop. active totale	Habitants/ actif agricole
	1000 htt	%	%	%	%	%	
Libye	5.784	4,05	86,26	13,74	7,11	7,09	49
Maroc	27.518	2,29	53,21	46,79	39,51	38,55	7
Tunisie	9.326	2,21	63,35	36,65	25,70	25,70	10
A. Saoudite	19.494	4,48	83,95	16,05	12,24	12,24	25
Bahreïn	582	3,54	91,07	8,93	1,37	1,15	194
Egypte	64.465	2,26	45,15	54,85	38,74	35,33	8
Emirats A.U.	2.308	9,06	84,66	15,34	5,59	5,57	36
Iraq	21.177	3,10	75,43	24,57	11,64	11,64	32
Israël	5.781	2,57	90,90	9,10	3,08	3,08	77
Jordanie	4.520	4,79	72,48	27,52	12,65	12,37	28
Koweït	1.731	4,15	97,28	2,77	1,04	1,01	247
Liban	3.144	1,19	88,39	11,64	4,58	4,60	64
Oman	2.401	4,26	78,84	21,16	38,48	38,51	10
Qatar	569	6,77	91,74	8,08	1,58	1,60	114
Syrie	14.951	3,28	53,11	46,89	29,26	29,25	11
Yemen	16.294	3,26	35,23	64,77	53,63	53,63	6
Djibouti	634	5,69	82,49	17,51			
Mauritanie	2.392	2,47	53,72	46,28	53,05	53,05	4
Somalie	10.217	2,79	26,36	73,63	72,49	72,49	3
Soudan	27.899	2,58	33,18	66,82	63,70	63,71	4
Méd./Monde %	8,47						

Source: Medagri 1999, nos calculs d'après les données FAO.

Tableau 2. Produit Intérieur Brut, croissance économique, part de l'agriculture dans le PIB

Pays	Année	PIB	Taux de croissance	PIB/tête	PIBA/PIB	PIBA/actif agricole	PIBA/habitant	Taux de change *
		millions \$	1990-95 %	\$	%	\$	\$	UM p 1 \$
Espagne	1997	531.289	1,10	13.377	3	10.939	401	146,41
France	1997	1.394.127	1,00	23.814	2	27.309	476	5,84
Grèce	1997	120.948	1,10	11.495	7	10.371	816	273,06
Italie	1997	1.145.382	1,00	20.010	3	22.126	600	1.703,10
Portugal	1996	107.133	0,80	10.923	3	4.162	295	154,24
Albanie	1995	2.192	1,40	648	56	1.453	363	92,70
Bosnie H.								
Chypre	1996	8.873	8,91	11.736	5	10.791	528	0,47
Croatie	1995	18.081		4.014	12	9.907	482	5,23
Ex-R.Y. Macédoine	1994	2.720		1.271				50,00
Malte	1997	3.323	1,17	8.956	4	38.765	313	0,39
Slovénie	1996	18.859	9,98	9.802	5	36.267	490	135,36
Turquie	1996	176.218	3,20	2.852	16	1.997	456	81.405,00
Yougoslavie R.F.								
Algérie	1995	41.158	0,10	1.464	13	2.279	190	47,66
Libye	1992	30286		6.206	6	16.049	385	0,30
Maroc	1997	33.276	1,20	1.209	14	1.121	169	9,53
Tunisie	1997	19.004	3,90	2.038	14	2.949	289	1,11
A. Saoudite	1995	125.266	1,70	6.862	6	8.777	377	3,75
Bahreïn	1996	5.361	4,93	9.405	1	21.444	113	0,38

(s. p. s.)

**Principaux indicateurs du développement agricole et alimentaire
dans les pays méditerranéens et arabes**

181

(suite)

Pays	Année	PIB	Taux de croissance	PIB/tête	PIBA/PIB	PIBA/ actif agricole	PIBA/habitant	Taux de change *
		millions \$	1990-95 %	\$	%	\$	\$	UM p 1 \$
Egypte	1997	75.502	1,30	1.171	20	1.786	234	3,39
Emirats A.U.	1996	44.620		19.743	2	13.944	395	3,67
Iraq								
Israël	1997	97.930	6,40	16.940	9	117.516	1.525	3,45
Jordanie	1996	7.259	8,20	1.662	8	3.585	133	0,71
Koweït	1996	30.984	12,20	18.366	1	35.411	147	0,30
Liban	1995	11.143		3.703	10	22.740	370	1.621,40
Oman	1997	16.153	6,00	6.728	11	7.360	760	0,38
Qatar	1995	7.515	0,84	13.714	1	15.030	137	3,64
Syrie	1996	59.922	7,40	4.112	11	4.695	432	11,23
Yemen	1995	4.790		319	22	387	70	
Djibouti	1995	495		824	3		26	1,00
Mauritanie	1995	904	4,00	398	27	419	107	151,85
Somalie								
Soudan					10			

* UM p 1 \$ = ... unités monétaires nationales pour 1 \$ des Etats-Unis.

Source: Medagri 1999, nos calculs d'après les données FMI, Banque Mondiale, FAO et nationales.

Tableau 3. Terres cultivées, terres irriguées, moyens de production, 1996

Pays	Terres arables &	Terres cultivées	Terres cultivées	Terres irriguées/	Terres cultivées	Engrais par
	cultures permanentes	pour 1000 htt	par actif agricole	terres cultivées	par tracteur	terres cultivées
	1000 ha	ha	ha	%	ha/tract.	kg/ha
Monde	1.508.824	262	1,2	17,16	53	
Méditerranée	133.244	278	2,8	20,58	21	108
Médit. Nord	87.393	335	3,8	16,48	15	131
Médit. Sud	45.851	209	1,8	28,39	86	64
Pays Arabes	59.914	238	1,7	25,06	119	48
Espagne	20.129	507	14,6	17,52	19	91
France	19.493	334	19,0	8,36	14	252
Grèce	3.961	378	4,6	33,53	12	138
Italie	10.768	188	6,5	25,17	6	175
Portugal	2.900	296	4,3	21,79	14	88
Albanie	702	206	0,8	48,43	64	16
Bosnie H.	650			0,31	17	8
Chypre	143	189	4,1	27,97	6	197
Croatie	1.233	274	4,1	0,00	318	141
Ex-R. Y. Macédoine						
Malte	11	59	0,1	9,09	20	91
Slovénie	288	150	6,7	0,69	3	243
Turquie	27.115	439	1,9	15,44	32	63
Yougoslavie R.F.						
Algérie	8.029	279	3,7	6,91	82	6
Libye	2.115	378	24,3	22,22	53	49

(s. p. s.)

(suite)

Pays	Terres arables & cultures permanentes 1000 ha	Terres cultivées pour 1000 htt ha	Terres cultivées par actif agricole ha	Terres irriguées/ terres cultivées %	Terres cultivées par tracteur ha/tract.	Engrais par terres cultivées kg/ha
Maroc	9.573	354	2,3	13,14	208	29
Tunisie	4.878	533	6,2	7,40	81	19
A. Saoudite	3.830	203	4,7	38,59	391	74
Bahreïn	4	16				150
Egypte	3.283	52	0,4		32	345
Emirats A.U.	74	33	0,7	91,89	125	486
Iraq	5.780	280	9,9	60,99	149	56
Israël	437	153	0,2	45,54	14	238
Jordanie	410	94	2,3	18,29	53	44
Koweït	5	3	0,6		50	200
Liban	310	101	8,2	28,39	46	170
Oman	63	59	0,1	98,41	107	190
Qatar	15	79	0,1	86,67	188	61
Syrie	5.502	378	4,1	19,79	56	76
Yemen	1.543	98	0,6	31,43	242	8
Djibouti						
Mauritanie	480	206	0,9	10,21	1.424	8
Somalie	1.020	206	0,2	19,61	556	
Soudan	13.000	476	1,9	14,97	1.230	4
Méd./Monde %	8,83					

Source: Medagri 1999, nos calculs d'après les données FAO.

Tableau 4. Principales productions agricoles, 1997

(1000 T)

Pays	Céréales	Légumes	Fruits	Lait	Viande	Sucre	Huile d'olive
Monde	2.083.072	594.420	426.855	545.622	220.236	124.192	2.206
Méditerranée	186.937	95.257	76.829	72.389	22.419	12.949	2.176
Médit. Nord	152.659	62.876	57.969	62.650	18.341	11.092	1.903
Médit. Sud	34.278	32.381	18.861	9.739	4.078	1.857	274
Pays Arabes	39.290	31.678	18.352	15.201	4.492	2.424	274
Espagne	19.272	10.650	14.010	6.650	3.986	1.158	769
France	63.492	7.886	10.193	25.630	6.321	5.148	2
Grèce	4.786	4.059	3.578	1.790	525	288	290
Italie	19.910	13.662	15.143	11.122	3.997	1.650	600
Portugal	1.614	2.102	1.966	1.840	706	27	45
Albanie	628	449	105	1.000	118	3	3
Bosnie H.	324	566	86	205	29	2	
Chypre	141	132	272	174	95		1
Croatie	2.952	317	594	594	111	90	2
Ex-R.Y. Macédoine	593	487	347	192	48	8	
Malte	7	80	17	49	17		0
Slovénie	547	108	304	593	178	60	0
Turquie	29.677	21.026	9.572	10.761	1.183	2.277	190
Yougoslavie R.F.	8.715	1.353	1.782	2.049	1.028	382	0
Algérie	1.080	2.397	1.168	880	480		18
Libye	321	618	247	120	131		10
Maroc	4.110	3.232	2.386	1.015	514	438	45

(s. p. s.)

**Principaux indicateurs du développement agricole et alimentaire
dans les pays méditerranéens et arabes**

185

(suite)

Pays	Céréales	Légumes	Fruits	Lait	Viande	Sucre	Huile d'olive
Tunisie	1.105	1.795	835	632	183	37	100
A. Saoudite	2.530	2.395	1.041	588	589		
Bahreïn		13	25	20	13		
Egypte	17.650	11.505	5.781	2.761	979	1.230	
Emirats A.U.	7	775	303	60	82		
Iraq	2.211	2.916	1.474	337	120	2	
Israël	152	1.798	1.584	1.170	285		0
Jordanie	98	1.186	393	153	112		14
Koweït	2	86	2	38	62		
Liban	74	967	1.244	187	80	22	7
Oman	5	167	202	83	27		
Qatar	4	43	14	27	20		
Syrie	4.282	1.964	1.691	1.466	258	128	80
Yemen	646	526	471	200	145		
Djibouti	0	22		12	8		
Mauritanie	155	9	38	299	58		
Somalie	303	73	206	2.220	154	18	
Soudan	4.706	990	831	4.101	479	549	
Méd./Monde %	8,97	16,03	18,00	13,27	10,18	10,40	98,68

Source: Medagri 1999, nos calculs d'après les données FAO.

Tableau 5. Croissance des productions agricoles entre 1981-85 et 1991-95 (%) *

Pays	Céréales	Légumes	Fruits	Lait	Viande	Sucre	Huile d'olive
Monde	1,17	3,21	1,95	0,79	2,91	1,44	1,02
Méditerranée	2,43	2,00	0,83	0,83	2,54	1,11	1,05
Médit. Nord	1,76	1,83	0,17	0,64	2,36	0,83	0,72
Médit. Sud	5,44	2,39	3,57	2,28	3,46	2,95	2,95
Pays Arabes	5,28	2,24	4,21	1,83	2,97	2,67	2,96
Espagne	-0,29	1,43	0,74	0,13	2,69	-0,86	1,21
France	1,08	0,93	-2,08	-0,83	1,10	0,37	4,72
Grèce	0,19	0,38	0,54	0,99	-0,18	-0,08	1,35
Italie	0,52	-0,13	-0,77	0,09	0,88	1,08	0,20
Portugal	1,86	1,60	0,25	5,84	3,26	-1,24	-0,22
Albanie	-5,28	0,28	-5,44	6,22	5,76	-25,09	-7,03
Bosnie H.							
Chypre	5,25	1,84	-1,60	5,61	5,97		3,25
Croatie							
Ex-R. Y. Macédoine							
Malte	-3,30	0,39	2,14	-0,83	4,69		-6,22
Slovénie							
Turquie	1,30	3,21	1,63	1,09	2,45	1,50	-0,87
Yougoslavie R.F.							
Algérie	2,63	7,86	0,60	0,29	6,13		0,01
Libye	0,63	1,55	1,53	0,16	-0,87		-10,74
Maroc	2,78	6,48	3,39	1,58	5,90	1,82	3,12

(s. p. s.)

(suite)

Pays	Céréales	Légumes	Fruits	Lait	Viande	Sucre	Huile d'olive
Tunisie	1,81	3,56	3,41	5,83	2,82	8,22	4,39
A. Saoudite	16,36	5,56	4,46	6,98	7,40		
Bahreïn		4,66	3,59	9,88	3,28		
Egypte	5,80	1,83	6,19	2,63	4,36	3,87	
Emirats A.U.	3,09	8,44	12,83	6,43	6,37		
Iraq	3,64	-0,02	2,88	-3,54	-7,55	-15,37	
Israël	-1,49	4,65	-2,99	2,93	2,37		-1,85
Jordanie	3,87	5,41	10,80	12,37	6,97		7,61
Koweït	2,34	1,58	0,45	-4,82	-3,23		
Liban	10,65	7,98	5,19	3,48	0,56	7,85	-2,35
Oman	12,40	-1,30	4,28	4,88	4,65		
Qatar	14,15	9,40	2,92	14,47	6,14		
Syrie	6,95	-5,80	4,82	1,83	0,78	1,15	4,11
Yemen	1,52	2,87	6,55	3,29	2,58		
Djibouti	7,89	1,18		4,68	3,91	11,61	
Mauritanie	9,52	2,24	4,00	2,13	1,10		
Somalie	-4,82	4,72	0,67	-1,55	0,73	-7,63	
Soudan	4,38	0,96	0,40	3,30	0,22	2,51	

* Taux de croissance annuel moyen entre la moyenne des années 1981-85 et celle des années 1991-95.

Source: Medagri 1999, nos calculs d'après les données FAO.

Tableau 6. Les consommations alimentaires, 1996 (kg/an/personne)

Pays	Céréales (exclu bière)	Racines et tubercules	Edulcorants	Légumineuses sèches	Légumes	Fruits
Espagne	103,3	99,0	30,3	7,3	134,4	116,0
France	113,8	72,5	36,7	2,1	123,5	95,9
Grèce	149,6	66,4	31,3	5,2	246,1	184,4
Italie	157,6	37,2	29,2	5,5	168,4	141,3
Portugal	127,4	136,1	34,4	4,7	161,3	124,6
Albanie	147,1	25,0	18,1	4,8	118,7	40,5
Bosnie H.						
Chypre	113,9	34,2	47,5	4,2	106,7	150,1
Croatie	101,3	118,1	27,8	5,3	85,5	106,5
Ex-R. Y. Macédoine	126,3	41,5	31,0	5,3	124,4	100,9
Malte	151,1	74,9	52,9	5,1	164,7	100,8
Slovénie	137,2	153,8	16,5	2,6	84,7	92,2
Turquie	225,9	61,6	30,5	12,3	183,3	151,9
Yougoslavie R.F.						
Algérie	230,7	36,5	28,4	6,2	64,5	56,4
Libye	193,7	19,7	31,1	4,6	98,3	77,8
Maroc	265,8	35,8	35,1	7,4	80,0	84,7
Tunisie	222,8	26,9	31,3	8,6	143,9	103,6
A. Saoudite	156,7	17,6	28,0	5,8	107,9	123,1
Bahreïn						
Egypte	248,4	25,1	29,8	8,2	138,5	107,9
Emirats A.U.	125,7	27,9	33,8	9,0	212,9	203,1

(s. p. s.)

(suite)

Pays	Céréales (exclu bière)	Racines et tubercules	Edulcorants	Légumineuses sèches	Légumes	Fruits
Iraq	132,1	16,9	12,4	2,2	103,8	87,4
Israël						
Jordanie	153,2	29,6	36,3	2,8	180,1	97,9
Koweït	127,6	21,7	39,1	9,0	142,4	135,7
Liban	137,9	58,1	34,2	13,6	232,5	262,5
Oman						
Qatar						
Syrie	230,5	19,8	38,0	5,1	84,8	122,0
Yemen	166,2	10,3	22,9	5,7	27,6	32,4
Djibouti	116,5	2,7	39,1	1,0	36,9	4,5
Mauritanie	174,0	4,0	30,2	8,7	10,0	12,6
Somalie						
Soudan	162,3	5,2	15,4	5,5	26,3	30,8

Source: Medagri 1999, nos calculs d'après les données FAO.

Tableau 6. (suite) Les consommations alimentaires, 1996 (kg/an/personne)

Pays	Viande	Poissons et fruits de mer	Lait (exclu beurre)	Huiles et graisses	Boissons alcoolisées
Espagne	99,7	37,1	161,1	30,8	108,5
France	101,2	27,9	256,2	35,2	109,0
Grèce	80,3	25,6	239,8	30,8	59,7
Italie	84,3	23,1	254,2	34,9	79,5
Portugal	84,1	58,7	175,6	30,1	137,9
Albanie	38,0	1,1	300,0	11,4	20,0
Bosnie H.					
Chypre	111,6	19,8	202,4	19,1	59,1
Croatie	30,7	3,4	161,3	13,4	112,4
Ex-R. Y. Macédoine	44,6	3,2	90,2	14,4	38,3
Malte	81,4	35,7	200,0	21,1	60,0
Slovénie	100,1	5,9	205,7	21,4	150,8
Turquie	20,7	9,4	143,6	21,0	11,9
Yougoslavie R.F.					
Algérie	19,8	3,9	92,9	18,0	3,5
Libye	23,6	5,5	75,4	29,9	0,0
Maroc	16,4	8,2	29,4	15,1	6,2
Tunisie	20,3	7,7	73,7	20,1	7,0
A. Saoudite	46,0	6,3	94,8	14,7	0,7
Bahreïn					
Egypte	17,5	6,6	38,4	9,8	0,7
Emirats A.U.	75,0	26,3	159,2	15,2	5,6

(s. p. s.)

(suite)

Pays	Viande	Poissons et fruits de mer	Lait (exclu beurre)	Huiles et graisses	Boissons alcoolisées
Iraq	7,4	1,1	16,8	27,6	3,9
Israël					
Jordanie	30,8	4,0	39,0	17,4	1,1
Koweït	74,9	13,1	206,4	14,7	0,0
Liban	31,5	0,7	86,0	22,3	20,4
Oman					
Qatar					
Syrie	21,6	0,9	89,1	18,2	1,0
Yemen	11,3	5,6	25,2	8,0	1,2
Djibouti	16,2	2,3	53,2	13,8	3,8
Mauritanie	20,2	16,6	144,8	10,5	0,1
Somalie					
Soudan	17,9	1,7	141,6	8,5	27,3

Source: Medagri 1999, nos calculs d'après les données FAO.

Tableau 7. Part des échanges internationaux de produits agricoles dans l'ensemble des échanges, 1996

Pays	Importations	Exportations	Importations	Exportations	Balance tot.	Balance agr.				
	totales IT	totales ET	agricoles IA	agricoles EA	normalisée	ET / IT	normalisée	EA / IA	IA / IT	EA / ET
	millions \$	millions \$	millions \$	millions \$	(ET-IT)/ (ET+IT) %	%	(EA-IA)/ (EA+IA) %	%	%	%
Méditerranée	924.164	921.373	109.297	89.676	-0,15	99,70	-9,86	82,05	11,83	9,73
Médit. Nord	751.948	732.697	82.495	84.100	-1,30	97,44	0,96	101,95	10,97	11,48
Médit. Sud	172.216	188.675	26.803	5.576	4,56	109,56	-65,56	20,80	15,56	2,96
Pays Arabes	144.675	170.862	25.500	5.145	8,30	118,10	-66,42	20,17	17,63	3,01
Espagne	121.911	102.129	13.160	14.964	-8,83	83,77	6,42	113,71	10,79	14,65
France	292.936	304.699	27.619	40.402	1,97	104,02	18,79	146,28	9,43	13,26
Grèce	26.935	11.243	3.867	3.657	-41,10	41,74	-2,79	94,57	14,36	32,53
Italie	206.788	250.776	25.571	16.889	9,61	121,27	-20,45	66,05	12,37	6,73
Portugal	34.145	23.453	4.315	1.487	-18,56	68,69	-48,73	34,47	12,64	6,34
Albanie	876	270	310	20	-52,86	30,84	-87,69	6,56	35,43	7,54
Bosnie H.			348	4			-97,80	1,11		
Chypre	3.984	1.392	993	832	-48,21	34,94	-8,85	83,74	24,93	59,75
Croatie	7.788	4.512	898	496	-26,63	57,94	-28,89	55,17	11,53	10,98
Ex-R.Y. Macédoine	1.627	1.147	285	251	-17,28	70,53	-6,32	88,12	17,53	21,90
Malte	2.803	1.583	287	31	-27,83	56,46	-80,66	10,70	10,24	1,94
Slovénie	9.421	8.370	832	365	-5,91	88,84	-38,96	43,93	8,83	4,36
Turquie	42.734	23.123	4.008	4.700	-29,78	54,11	7,95	117,27	9,38	20,33
Yougoslavie R.F.										
Algérie	10.878	9.931	2.671	71	-4,55	91,29	-94,84	2,65	24,55	0,71
Libye	4.987	9.803	1.289	46	32,56	196,57	-93,17	3,54	25,85	0,47

(s. p. s.)

(suite)

Pays	Importations	Exportations	Importations	Exportations	Balance tot.	Balance agr.				
	totales IT	totales ET	agricoles IA	agricoles EA	normalisée	ET / IT	normalisée	EA / IA	IA / IT	EA / ET
	millions \$	millions \$	millions \$	millions \$	(ET-IT)/ (ET+IT) %	%	(EA-IA)/ (EA+IA) %	%	%	%
Maroc	8.257	4.745	1.698	896	-27,01	57,47	-30,93	52,75	20,56	18,87
Tunisie	7.746	5.517	820	322	-16,81	71,22	-43,57	39,31	10,59	5,84
A. Saoudite	27.765	56.554	4.728	338	34,14	203,69	-86,67	7,14	17,03	0,60
Bahreïn	4.274	4.700	334	16	4,76	109,99	-90,96	4,73	7,83	0,34
Egypte	13.020	3.534	3.862	521	-57,30	27,14	-76,22	13,49	29,66	14,75
Emirats A.U.	28.954	39.396	2.128	803	15,28	136,06	-45,22	37,72	7,35	2,04
Iraq	1.900	400	995	8	-65,22	21,05	-98,42	0,80	52,38	1,99
Israël	29.584	19.149	1.891	1.162	-21,41	64,73	-23,87	61,46	6,39	6,07
Jordanie	4.291	1.816	704	182	-40,52	42,32	-58,86	25,90	16,41	10,04
Koweït	8.374	14.890	1.311	73	28,01	177,81	-89,42	5,58	15,66	0,49
Liban	7.560	1.018	1.203	129	-76,26	13,47	-80,67	10,70	15,91	12,65
Oman	4.727	7.337	853	223	21,64	155,23	-58,53	26,16	18,05	3,04
Qatar	3.160	4.104	302	16	13,00	129,88	-90,05	5,23	9,56	0,38
Syrie	5.380	3.990	845	728	-14,83	74,17	-7,46	86,11	15,71	18,23
Yemen	1.360	1.790	1.167	43	13,65	131,61	-92,93	3,66	85,84	2,39
Djibouti	308	23	91	5	-86,10	7,47	-89,95	5,29	29,59	20,96
Mauritanie	250	568	158	40	38,88	227,20	-59,23	25,60	63,07	7,11
Somalie	170	150	65	76	-6,25	88,24	7,67	116,62	38,30	50,62
Soudan	1.314	595	274	610	-37,66	45,28	37,95	222,30	20,89	102,55

Source: Medagri 1999, nos calculs d'après les données FAO.

Balance tot. normalisée = (exportations totales - importations totales) / (exportations totales + importations totales) * 100

Balance agr. normalisée = (exportations agricoles - importations agricoles) / (exportations agricoles + importations agricoles) * 100

Tableau 8. Structure des importations par origine, 1995

Pays	Monde millions \$	Union Europ. %	USA-Canada %	Japon %	OPEP %
Méditerranée	858.472,7	59,78	8,39	3,81	4,86
Médit. Nord	705.855,3	63,26	7,05	3,02	4,66
Médit. Sud	152.617,4	43,66	14,58	7,48	5,81
Pays Arabes	126.251,8	41,82	13,37	8,35	7,24
Espagne	113.060,9	65,10	7,20	3,40	5,50
France	272.595,6	64,00	8,40	3,50	3,00
Grèce	25.266,3	67,80	3,50	3,80	5,30
Italie	199.781,5	61,70	5,70	2,20	5,50
Portugal	33.393,7	74,40	3,60	2,20	5,10
Albanie					
Bosnie H.					
Chypre	3.664,2	51,30	13,80	6,70	1,20
Croatie	7.508,8	62,10	2,80	1,10	4,10
Ex-R.Y. Macédoine					
Malte **	2.161,8	71,60	8,90	2,70	2,30
Slovénie	254,6	32,20	3,80	5,70	0,80
Turquie	35.707,3	47,20	11,20	3,90	9,00
Yougoslavie R.F. #	12.460,6	65,70	2,90	0,30	6,70
Algérie	9.830,6	59,30	17,30	3,40	1,40
Libye **	5.335,0	65,80	1,40	3,20	0,30
Maroc	8.551,5	56,10	8,50	1,50	11,70
Tunisie	7.887,1	71,50	6,00	1,80	5,70

(s. p. s.)

(suite)

Pays	Monde millions \$	Union Europ. %	USA-Canada %	Japon %	OPEP %
A. Saoudite *	22.608,3	35,50	23,70	12,10	3,40
Bahreïn *	3.757,5	20,40	11,10	5,60	8,80
Egypte	11.738,9	38,90	19,40	2,70	4,00
Emirats A.U. **	25.582,0	32,20	9,50	15,80	8,80
Iraq **	368,0	27,10	1,60	0,30	0,10
Israël	28.189,2	51,80	19,40	3,30	0,10
Jordanie	3.664,4	33,20	9,70	3,60	18,70
Koweït	7.761,6	38,00	17,60	9,40	10,70
Liban **	4.835,5	46,20	9,20	2,90	3,70
Oman	4.125,4	28,70	7,20	16,30	28,50
Qatar *	1.927,4	33,90	11,10	13,40	14,60
Syrie **	4.300,0	38,80	6,50	8,20	2,00
Yemen **	2.155,0	30,50	16,60	5,80	8,50
Djibouti					
Mauritanie					
Somalie **	204,3	35,60	18,20	2,50	5,50
Soudan **	1.619,3	42,30	3,80	3,00	17,40

* 1994 ; ** 1993 ; # 1992

Source: Manuel de statistiques du commerce international et du développement, CNUCED, 1995 ; nos calculs
Handbook of international trade and development statistics, UNCTAD, 1995

Tableau 9. Structure des exportations par principales destinations, 1995

Pays	Monde millions \$	Union Europ. %	USA-Canada %	Japon %	OPEP %
Méditerranée	828.161,8	56,45	8,13	4,00	3,73
Médit. Nord	683.710,2	62,27	6,76	1,87	3,32
Médit. Sud	144.451,6	28,91	14,62	14,09	5,70
Pays Arabes	126.013,3	28,41	12,14	15,14	6,59
Espagne	89.446,8	72,30	4,70	1,40	3,00
France	283.600,4	63,40	6,60	2,00	3,30
Grèce	10.160,3	57,00	5,30	1,00	4,00
Italie	231.265,9	56,90	8,20	2,30	3,30
Portugal	23.369,7	80,80	5,10	0,80	0,60
Albanie					
Bosnie H.					
Chypre	528,6	59,00	1,60	0,30	6,30
Croatie	4.632,4	57,70	2,10		1,00
Ex-R.Y. Macédoine					
Malte **	1.246,7	77,70	6,10	0,10	6,10
Slovénie	8.314,9	67,00	3,60	0,30	0,90
Turquie	21.596,5	51,30	7,40	0,80	8,10
Yougoslavie R.F. ##	9.548,0	45,80	5,20	0,30	5,20
Algérie	8.555,5	64,80	19,10	0,70	
Libye #	10.734,2	86,20			0,10
Maroc	4.728,1	62,10	4,00	7,70	7,40
Tunisie	5.474,6	79,00	1,30	0,30	8,00

(s. p. s.)

(suite)

Pays	Monde millions \$	Union Europ. %	USA-Canada %	Japon %	OPEP %
A. Saoudite #	44.352,5	18,50	26,10	18,40	7,40
Bahreïn *	3.452,1	2,40	4,40	5,60	12,60
Egypte	3.444,1	45,80	15,40	1,30	7,70
Emirats A.U. #	16.947,7	8,80	4,10	48,80	5,90
Iraq #	370,0	6,20	0,80		11,90
Israël	19.047,3	32,30	30,70	6,90	0,20
Jordanie	1.431,7	6,30	1,50	1,30	37,90
Koweït	12.944,3	0,20	0,30	0,10	1,70
Liban #	527,0	7,00	3,60	0,20	43,60
Oman	5.911,1	0,80	2,80	28,60	13,80
Qatar *	3.145,2	0,20	1,90	5,80	9,40
Syrie **	3.273,6	58,50	3,50	0,40	8,10
Yemen #	112,6	48,00	6,10	14,60	1,50
Djibouti					
Mauritanie					
Somalie #	44,0	52,30			43,20
Soudan #	565,0	29,90	2,70	5,10	16,30

* 1994 ; ** 1993 ; # 1992 ; ## 1991

Source: Manuel de statistiques du commerce international et du développement, CNUCED, 1995 ; nos calculs
Handbook of international trade and development statistics, UNCTAD, 1995

Tableau 10. Coefficients d'autosuffisance pour les principaux produits alimentaires, 1991-95 (%)*

Pays	Céréales	Sucre	Lait	Huiles	Viandes
Méditerranée	92,81	81,99	91,29	84,66	95,50
Médit. Nord	116,84	123,14	97,59	98,93	99,17
Médit. Sud	52,59	28,17	63,06	36,79	80,88
Pays Arabes	56,21	35,18	71,88	39,14	83,06
Espagne	83,63	86,44	87,45	134,88	97,36
France	206,10	210,61	122,97	102,77	110,05
Grèce	109,52	94,42	74,41	140,27	75,08
Italie	81,62	96,39	72,03	89,82	92,78
Portugal	43,83	1,30	99,68	104,01	91,03
Albanie	61,99	3,29	90,68	9,76	81,21
Bosnie H.	90,25	54,93	93,86	23,40	87,76
Chypre	22,68	0,00	88,22	18,39	93,27
Croatie	107,55	42,09	85,23	71,73	97,59
Ex-R. Y. Macédoine	82,13	12,73	81,70	60,98	78,18
Malte	4,76	0,00	38,89	2,55	57,92
Slovénie	50,93	48,02	117,32	1,00	117,21
Turquie	106,32	114,84	99,19	57,93	98,27
Yougoslavie R.F.					
Algérie	28,57	0,00	33,02	9,85	94,88
Libye	13,04	0,00	38,47	10,98	96,60
Maroc	65,07	53,93	76,74	42,44	98,40
Tunisie	53,43	9,12	75,44	119,54	93,18

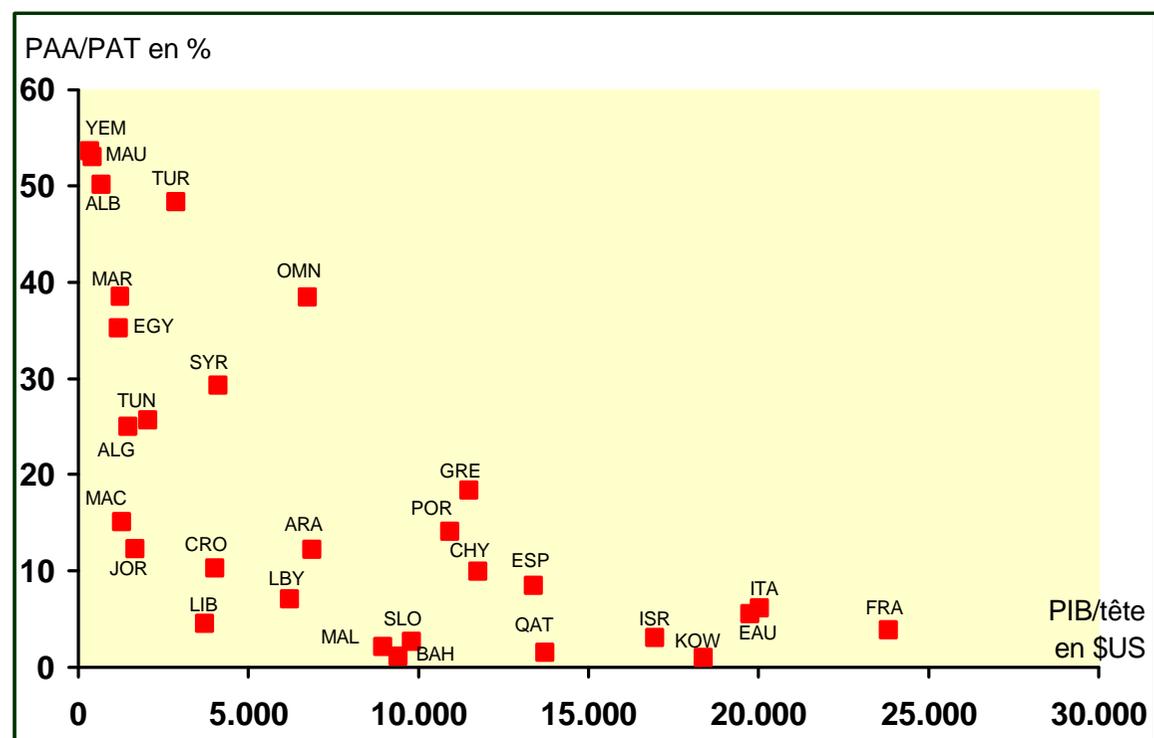
(s. p. s.)

(suite)

Pays	Céréales	Sucre	Lait	Huiles	Viandes
A. Saoudite	52,13	0,00	46,80	1,21	62,12
Bahreïn		0,00	22,98	26,59	37,01
Egypte	66,15	69,68	82,05	14,40	86,75
Emirats A.U.	1,30	0,00	14,95	1,02	40,34
Iraq	64,44	1,11	81,00	22,48	82,44
Israël	8,56	0,00	97,15	67,59	87,50
Jordanie	7,95	0,00	35,16	42,90	72,10
Koweït	0,40	0,00	9,19	11,61	40,60
Liban	10,35	13,42	43,80	19,26	75,17
Oman	1,38	0,00	32,81	2,04	34,41
Qatar	3,39	0,00	26,34	28,10	53,08
Syrie	85,78	20,82	93,47	71,92	98,78
Yemen	28,20	0,00	51,84	4,84	84,36
Djibouti	0,03	0,03	36,22	48,71	92,37
Mauritanie	38,53	0,00	82,29	5,62	99,69
Somalie	56,08	26,93	99,39	2,82	100,00
Soudan	87,94	115,05	98,86	114,39	100,48

* Coefficient d'autosuffisance = production (1000 T) / (production - exportations + importations) *100 (1000 T)

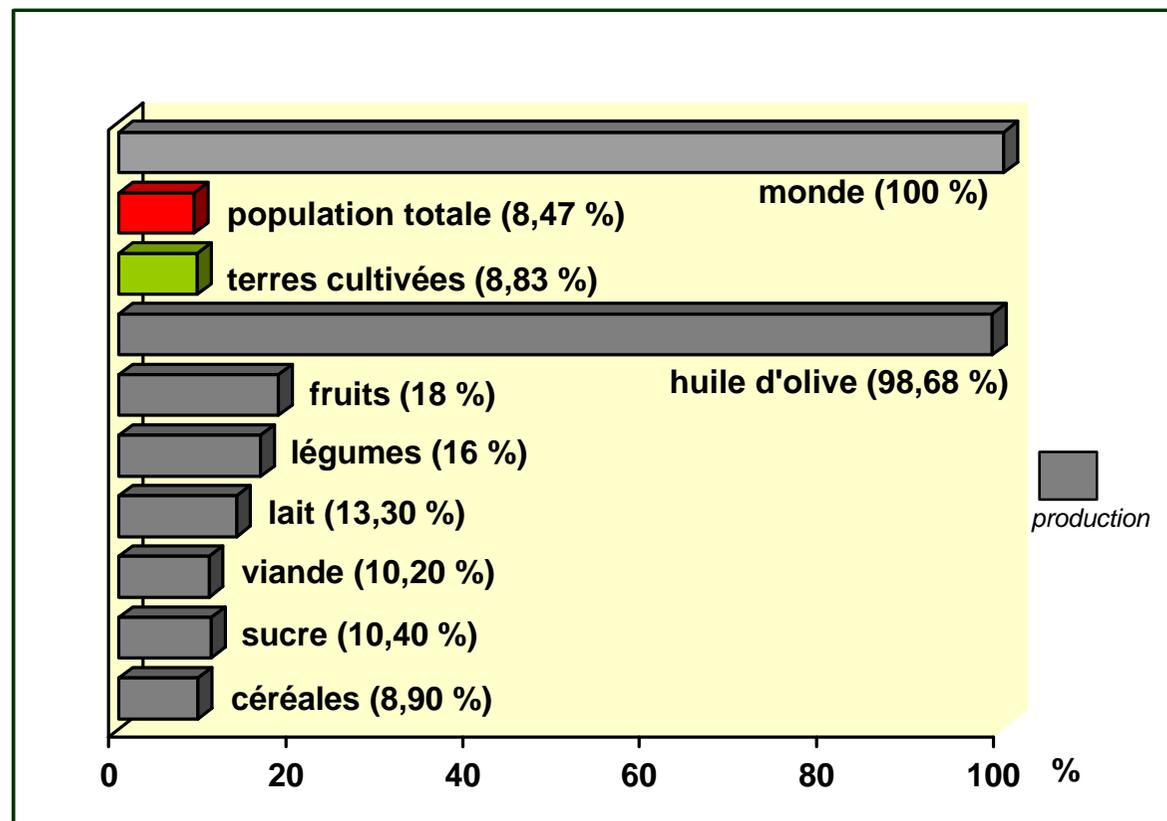
Source: Medagri 1999, nos calculs d'après les données FAO.



PAA = population active agricole

PAT = population active totale

Graphique 1. Importance de l'activité agricole en fonction du PIB/tête dans les pays méditerranéens



Source: Medagri 1999, nos calculs d'après les données FMI, Banque Mondiale, FAO et nationales.

Graphique 2. Part de la Méditerranée dans le monde

*Annexes statistiques au Chapitre
II*

Tableau II-13. Bilan alimentaire céréales, 1996

	Production	Importations	Bourse de produits	Exportations	Disponibilité	Auto- suffisance	Bilan standardisé
	1000 MT	1000 MT	1000 MT	1000 MT	1000 MT	%	%
Albanie	523	493	90	0	1106	47.3	-100
Algérie	4902	3850	583	3	9330	52.5	-100
Bosnie-H.	842	188	105	5	1130	74.5	-95
Chypre	141	593	-4	3	727	19.4	-99
Croatie	2762	96	0	73	2785	99.2	-14
Egypte	14912	7767	360	330	22709	65.7	-92
Espagne	22113	6328	-3967	2105	22369	98.9	-50
France	62560	2214	-3924	29313	31538	198.4	86
FRYougoslavie	7295	101	832	794	7433	98.1	77
FYR Macédoine	538	108	15	24	637	84.5	-64
Grèce	4518	1259	-337	605	4835	93.4	-35
Israël	196	3754	-1171	14	2764	7.1	-99
Italie	20437	8713	-1288	4114	23748	86.1	-36
Jordanie	99	1465	184	2	1746	5.7	-100
Liban	74	854	74	0	1001	7.4	-100
Libye	321	1635	53	0	2009	16.0	-100
Malte	7	175	0	2	180	3.9	-98
Maroc	10089	2907	-3430	32	9534	105.8	-98
Portugal	1613	2630	-452	104	3686	43.8	-92
Slovénie	547	510	0	35	1022	53.5	-87
Syrie	5991	483	109	835	5748	104.2	27
Tunisie	2869	1243	-565	73	3475	82.6	-89
Turquie	29251	3367	-400	1277	30941	94.5	-45

Source: FAO

Tableau II-14. Bilan alimentaire blé, 1996

	Production	Importations	Bourse de produits	Exportations	Disponibilité	Auto- suffisance	Bilan standardisé
	1000 MT	1000 MT	1000 MT	1000 MT	1000 MT	%	%
Albanie	271	471	60	0	802	33.8	-100
Algérie	2983	3071	350	3	6400	46.6	-100
Bosnie-H.	166	180	105	5	446	37.2	-95
Chypre	13	113	-27	3	95	13.7	-95
Croatie	741	49	0	35	756	98.0	-17
Egypte	5735	5192	400	6	11321	50.7	-100
Espagne	6169	2290	-947	1377	6135	100.6	-25
FR Yougoslavie	1507	32	832	528	1843	81.8	89
France	35949	1353	-1510	17409	18383	195.6	86
FYR Macédoine	269	65	10	20	325	82.8	-53
Grèce	1882	731	-322	530	1761	106.9	-16
Israël	185	1064	-65	10	1174	15.8	-98
Italie	7987	6570	-662	3200	10695	74.7	-34
Jordanie	51	290	334	1	674	7.6	-99
Liban	45	382	84	0	511	8.8	-100
Libye	168	1167	38	0	1373	12.2	-100
Malte	4	62	0	1	65	6.2	-97
Maroc	5916	2247	-1750	31	6382	92.7	-97
Portugal	8576	2291	-1806	127	8935	96.0	-89
Slovénie	161	95	0	32	224	71.9	-50
Syrie	4080	55	120	279	3976	102.6	67
Tunisie	2018	864	-585	44	2253	89.6	-90
Turquie	18515	2151	-400	1085	19182	96.5	-33

Source: FAO

Tableau II-15. Bilan alimentaire viande & produits, 1996

	Production	Importations	Bourse de produits	Exportations	Disponibilité	Auto- suffisance	Bilan standardisé
	1000MT	1000 MT	1000 MT	1000 MT	1000 MT	%	%
Albanie	103	14	0	0	116	88.8	-100
Algérie	508	30	0	0	538	94.4	-100
Bosnie-H.	48	35	0	0	83	57.8	-100
Chypre	90	4	0	3	91	98.9	-14
Croatie	111	43	0	27	127	87.4	-23
Egypte	974	116	30	1	1118	87.1	-98
Espagne	4133	286	-77	393	3949	104.7	16
FR Yougoslavie	1038	24	0	16	1046	99.2	-20
France	6524	1087	0	1839	5772	113.0	26
FYR Macédoine	48	47	0	2	94	51.1	-92
Grèce	509	358	0	17	851	59.8	-91
Israël	282	85	0	9	359	78.6	-81
Italie	4098	1157	0	319	4935	83.0	-57
Jordanie	112	20	0	1	131	85.5	-90
Liban	85	18	14	0	117	72.6	-100
Libye	123	5	4	0	132	93.2	-100
Malte	18	16	0	0	33	54.5	-100
Maroc	428	10	0	7	431	99.3	-18
Portugal	672	133	0	20	785	85.6	-74
Slovénie	178	31	0	33	176	101.1	3
Syrie	276	6	-5	0	278	99.3	-100
Tunisie	179	3	0	1	181	98.9	-50
Turquie	1197	19	0	10	1206	99.3	-31

Source: FAO

Tableau II-16. Bilan alimentaire lait & produits, 1996

	Production	Importations	Bourse de produits	Exportations	Disponibilité	Auto- suffisance	Bilan standardisé
	1000 MT	1000 MT	1000MT	1000 MT	1000 MT	%	%
Albanie	1044	20	0	0	1064	98.1	-100
Algérie	907	1817	0	5	2719	33.4	-99
Bosnie-H.	295	56	0	0	352	83.8	-100
Chypre	180	32	6	24	194	92.8	-14
Croatie	599	212	0	57	755	79.3	-58
Egypte	2744	273	0	3	3013	91.1	-98
Espagne	6600	1736	75	463	7948	83.0	-58
FR Yougoslavie	2048	45	0	9	2084	98.3	-67
France	25732	2771	77	8511	20069	128.2	51
FYR Macédoine	192	27	0	0	219	87.7	-100
Grèce	1882	925	0	66	2741	68.7	-87
Israël	1155	109	-61	17	1185	97.5	-73
Italie	11777	6595	96	1217	17251	68.3	-69
Jordanie	153	30	0	3	179	85.5	-82
Liban	187	228	29	1	444	42.1	-99
Libye	131	282	13	0	427	30.7	-100
Malte	45	53	0	0.5	98	45.9	-98
Maroc	915	135	0	15	1035	88.4	-80
Portugal	1738	256	0	227	1767	98.4	-6
Slovénie	593	22	0	85	530	111.9	59
Syrie	1508	64	-11	6	1555	97.0	-83
Tunisie	632	73	0	2	703	89.9	-95
Turquie	10760	95	0	20	10835	99.3	-65

Source: FAO

Tableau II-17. Bilan alimentaire cultures maraîchères & produits, 1996

	Production	Importations	Bourse de produits	Exportations	Disponibilité	Auto-suffisance	Bilan standardisé
	1000 MT	1000 MT	1000 MT	1000 MT	1000MT	%	%
Albanie	430	5	0	0	435	98.9	-100
Algérie	1982	33	0	2	2013	98.5	-89
Bosnie-H.	563	7	0	0	570	98.8	-100
Chypre	103	6	0	14	94	109.6	40
Croatie	316	106	0	19	403	78.4	-70
Egypte	10043	2	-68	218	9760	102.9	98
Espagne	9582	312	0	3189	6705	142.9	82
FR Yougoslavie	1047	55	0	29	1073	97.6	-31
France	7752	2090	8	1379	8472	91.5	-20
FYR Macédoine	371	10	0	75	306	121.2	76
Grèce	3464	103	0	534	3033	114.2	68
Israël	1298	40	0	163	1176	110.4	61
Italie	14124	829	-400	3421	11133	126.9	61
Jordanie	1053	10	0	149	914	115.2	87
Liban	864	130	0	58	936	92.3	-38
Libye	417	171	19	25	582	71.6	-74
Malte	72	7	0	0	79	91.1	-100
Maroc	2558	9	0	204	2363	108.3	92
Portugal	2088	136	0	416	1809	115.4	51
Slovénie	108	76	0	6	178	60.7	-85
Syrie	1526	0	0	140	1386	110.1	100
Tunisie	1476	6	0	43	1439	102.6	76
Turquie	16363	11	0	1174	15201	107.6	98

Source: FAO

Tableau II-18. Bilan alimentaire fruits & produits, 1996

	Production	Importations	Bourse de produits	Exportations	Disponibilité	Auto- suffisance	Bilan standardisé
	1000 MT	1000MT	1000 MT	1000 MT	1000 MT	%	%
Albanie	128	43	0	3	169	75.7	-87
Algérie	1729	64	0	12	1781	97.1	-68
Bosnie-H.	90	35	0	1	125	72.0	-94
Chypre	337	22	0	145	214	157.5	74
Croatie	612	243	0	38	818	74.8	-73
Egypte	7690	63	-45	106	7602	101.2	25
Espagne	14493	922	152	5279	10288	140.9	70
FR Yougoslavie	2103	202	0	174	2131	98.7	-7
France	12120	4931	-10	2073	14968	81.0	-41
FYR Macédoine	463	65	0	81	447	103.6	11
Grèce	4957	227	150	2044	3290	150.7	80
Israël	1995	123	-21	993	1103	180.9	78
Italie	19318	1762	-100	3971	17010	113.6	39
Jordanie	452	83	0	59	476	95.0	-17
Liban	1355	86	0	131	1310	103.4	21
Libye	447	41	0	2	487	91.8	-91
Malte	18	35	0	6	47	38.3	-71
Maroc	3215	29	0	699	2544	126.4	92
Portugal	2095	498	0	73	2520	83.1	-74
Slovénia	304	146	0	46	404	75.2	-52
Syrie	2116	65	-24	139	2016	105.0	36
Tunisie	1166	24	0	42	1148	101.6	27
Turquie	15732	193	6	1948	13984	112.5	82

Source: FAO

Tableau II-19. Bilan alimentaire cultures oléagineuses, 1996

	Production	Importations	Bourse de produits	Exportations	Disponibilité	Auto- suffisance	Bilan standardisé
	1000MT	1000 MT	1000 MT	1000 MT	1000 MT	%	%
Albanie	47	0	0	0	47	100.0	0
Algérie	416	33	0	0	449	92.7	-100
Bosnie-H.	7	0	0	0	7	100.0	0
Chypre	11	58	0	0	68	16.2	-100
Croatie	92	23	0	7	108	85.2	-53
Egypte	1025	261	-38	23	1224	83.7	-84
Espagne	5887	3086	-21	257	8695	67.7	-85
FR Yougoslavie	565	103	0	8	660	85.6	-86
France	5220	1277	150	2496	4151	125.8	32
FYR Macédoine	25	8	0	1	31	80.6	-78
Grèce	2533	395	133	174	2886	87.8	-39
Israël	171	501	-25	207	440	38.9	-42
Italie	3737	1301	-83	207	4918	76.0	-73
Jordanie	129	22	0	0	151	85.4	-100
Liban	78	33	2	2	110	70.9	-89
Libye	64	20	0	4	80	80.0	-67
Malte	0	7	0	0	7	0.0	-100
Maroc	1039	202	0	57	1185	87.7	-56
Portugal	342	994	-27	14	1295	26.4	-97
Slovénie	2	7	0	1	8	25.0	-75
Syrie	1186	31	2	67	1152	103.0	37
Tunisie	1261	12	0	1	1273	99.1	-85
Turquie	3942	838	10	43	4746	83.1	-90

Source: FAO

Bibliographie

Chapitre I

- Alexandratos, N. and Bruinsma, J., (1997). *Necesidades de comercio mundial de cereales para el año 2030*. Revista Española de Economía Agraria, n° 181, pp. 49-76.
- Barkema, A., *New Roles and Alliances in the U.S. Food System*, in: Scherts, L.P. and L.M: Daft, eds. (1994). *Food and Agricultural Markets - The Quiet Revolution*, Economic Research Service, USDA, and Food and Agriculture Committee, National Planning Association Report N° 270, pp. 111-112.
- Benhayoun G., Cattin M., Regnault H. - dirs. (1997) *L'Europe et la Méditerranée, intégration économique et libre-échange*. L'Harmattan, 1997, 191p.
- Bensidoun Isabelle, Chevalier Agnès, (1994). *Le commerce euro-méditerranéen*, in: Economie Internationale, La Revue du CEPII, Paris, N° 58, 2ème trimestre 1994, pp. 111/130.
- European Commission, (1997). *Mediterranean concessions impact study*, COM(97) 477 final.
- García Alvarez-Coque, J.M. and Compés, R., (1998). *Análisis de la política agraria en relación con los productos mediterráneos y sus consecuencias socioeconómicas y financieras*, Documento de Trabajo AGRI-107 ES, Dirección General de Estudios del Parlamento Europeo, Serie "Agricultura, Bosques y Desarrollo Rural", Bruselas.
- Institut de la Méditerranée, Marseille, (1998). Economic Research Forum, Le Caire. *Les enjeux du partenariat euro-méditerranéen*, Ed. de l'Aube 1998, 312p.
- Rastoin, J.L., (1998). *La mondialisation des échanges agroalimentaires* invited paper to the Globalization of the food systems, held in Caracas, July 1998.

- Solagral, (1998). *Le commerce des produits agricoles entre l'Union Européenne et les pays méditerranéens*. Rapport pour la Commission Européenne, (Juin 1998), trois volumes.
- Swinbank, A. and Ritson Ch., (1995). *The impact of the GATT agreement on EU fruit and vegetable policy*, Food Policy 20, 4, pp. 339-357, 1995.
- Tangermann, S., (1996). *Access to EU markets for agricultural products after the Uruguay round and export interests of the MC*, UNCTAD, 1996.

Chapitre II

- Abu Zeid A., (1998). *Food, Rural and Agricultural Policies in Egypt*. (May 1998), The Social Found for Development, The Cabinet of Ministers, Cairo.
- Akesbi N., (1998). *Maroc: une année de sécheresse et d'attentisme*. Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Département Développement Rural, Rabat.
- Akesbi N., Maraveyas N. (ed.), (1997). *Prix et suventions: effets sur les agricultures familiales méditerranéennes*, Options Méditerranéennes. CIHEAM-IAM Montpellier.
- Allaya, M., (1993). *La situation alimentaire des pays du Sud and de l'Est méditerranéen* in The situation of Agriculture in: the Mediterranean Countries, Cahiers Options Méditerranéennes, Vol. 5(1): 7-15.
- Alexadratos, N. (editor), (1995). *Eworld Agriculture: towards 2010*. An FAO Study, John Wiley and Sons, Chichester, UK.
- Apostolides, C., (1997). *The Role of an Integrated Approach to Rural Development in Development of Mountainous Regions*, Cahiers Options Méditerranéennes, Vol. 28, pp. 1-11.
- Bazin, G. and Barjolle, D., (1990). *La politique de la montagne en Suisse: quelques enseignements pour la France*, Economie Rurale, 1990, N° 197, pp. 3-8.

- Bedrani S., (1998). *La situation de l'agriculture, de l'alimentation et de l'économie en Algérie*. INA, Département d'Economie Rurale, El Harrach, Alger.
- Black, R., (1992). *Crisis and Change in Rural Europe: Agriculture Development in the Portuguese Mountains*, Avebury, Aldrshot, England.
- Blaikie, D., (1985). *The political Economy of Soil Erosion in Developing Countries*, Logman, London.
- Brito Soares, F., Gomes da Silva, F., and Mendes Espada, J., (editors), (1993). *EC Agricultural Policy by the End of the Century*, Wissenschaftsverlag, Kiel, Germany.
- CEC (Commision of the European Communities), (1997). *The Agricultural Situation in the Community*, 1996 Report, Luxemburg.
- Distaso M., (1992). *Pressione demografica e dinamica strutturale dell'economia agricola mediterranea*, Medit Edagricole, Bologna.
- Driouchi, A and Laraki, K., (1994). *A monograph on agriculture and food policies in Morocco* in: *Food and Agricultural Policies in the Middle East and North Africa Cahiers Options Méditerranéenes*, Vol. 7, pp. 97-156.
- EBRD, (1997). *Transition Report, 1997*, EBRD, London.
- El-Beltagi, A., (1993). *Integrating National Agricultural Research Imperatives and Capacity Building for Food Security in Egypt* in: *The situation of Agriculture in the Mediterranean Countries*, Cahiers Options Méditerranéennes, Vol. 5(1): 61-68.
- FAO, (1997). *The State of Food and Agriculture*. Food and Agricultural Organization of United Nations, Roma.
- Ghamina, A. and El Amary T., (1997). *A Socio-economic study of the sugar beet cultivation in West Nubaria* in: *Agricultures familiales et politiques agricoles en Méditerranée*, Options Méditerranéennes Ser. B., n° 12, pp. 57-74
- Goueli, A. and El Miniawy A., (1994). *Food and Agricultural Policies in Egypt* in: *Food and Agricultural Policies in the Middle East and North Africa Cahiers Options Méditerranéennes*, Vol. 7, pp. 7-68.

- Hamdy, A. and Lacirignola, C., (1995). *Utilization of Water in the Mediterranean: Sectorial Distribution and Prospects* in: *Water Management in: the Mediterranean Area*, Options Méditerranéennes, Série A, n° 31, pp. 17-50.
- IMF, (1997). *World Economic Outlook*, October 1997, Washington D.C.
- Isikli E., Turkefuf B., Guler S., (1998). *The situation of Agriculture, Food and the Rural Economy in Turkey*. Country Report. Dept of Agricultural Economics, Faculty of Agriculture, Ege University, Bornova-Izmir, Turkey.
- Khoury W., Hamzé M., (1998). *The situation of Agriculture, Food and the Rural Economy in Lebanon*, June 1998, Institut de la Recherche Agronomique du Liban, Beyrouth.
- Lasram M., (1998). *L'agriculture tunisienne: réalisations de l'année 1997 et perspectives*. Tunis.
- Malorgio G., (1998). *La dinamica del sistema ovi-caprino nell'economia agricola mediterranea*. Medit (4), Edagricole, Bologna.
- Mergos G., (1998). University of Athens, Halandri, Greece. *Food, rural and agricultural policies in the Balkan zone - Cyprus, Croatia, Slovenia, Bosnia-Herzegovina*.
- Mergos, G. and Donatos G., (1996). *Agriculture and the Rural Economy of Southern Europe at the Threshold of European Integration*, Journal of Area Studies, n° 9 (1996), pp. 33-52.
- Nordblom, T and Shamo F., (1993). *Livestock and Feed Trends in West Asia and North Africa: Past, Present and Future* in: *The situation of Agriculture in the Mediterranean Countries*, Cahiers Options Méditerranéennes, Vol. 5(1): 15-30.
- OECD, (1998). *Agricultural Policies in Emerging and Transition Economies*, Monitoring and Evaluation 1998, Paris.
- OECD, (1998). *OECD Economic Outlook 1998*, Vol. 63, June 1998, Paris.
- OECD, (1998). *Agricultural Policies in OECD Countries*, Monitoring and Evaluation 1998, Paris.

- Options Méditerranéennes, (1994). *Food and Agricultural policies in the Middle East and North Africa*. CIHEAM-IAM Montpellier.
- Querini G., Turri E., (ed), (1993). *L'agroindustria nell'area Mediterranea*. Franco Angeli, Milano.
- Stern, N., (1994). *Growth Theories, Old and New and the Role of Agriculture in Economic Development*, FAO Economic and Social Development Paper, Rome.

Chapitre III

- Flamant J.C., Président du Comité Scientifique Consultatif du CIHEAM (1998). *Les nouveaux enjeux pour le CIHEAM dans le domaine de la formation des cadres supérieurs de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement des pays du bassin méditerranéen*, Séminaire CIHEAM sur la formation supérieure des cadres de l'agriculture dans les pays du bassin méditerranéen, Nov. 1998, Istanbul.
- Fountain J.E., (1997). *Social Capital: A Key Enabler of Innovation*, Chapter I. Harvard University Press, Cambridge, USA.
- Gherzi G., Directeur de l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier CIHEAM, (1998). *Les nouvelles technologies pédagogiques: outils et méthodes*. Séminaire CIHEAM sur la formation supérieure des cadres de l'agriculture dans les pays du bassin méditerranéen, Nov. 1998, Istanbul.
- Reiffers J.L., (1997). *Rapport Général: La Méditerranée aux portes de l'an 2000*. Institut de la Méditerranée. Economica, Paris.
- Rich B., (1994). *Mortgaging the Earth*. The World Bank, Environmental Impoverishment, and the Crisis of Development. Beacon Press, Boston.

Annexes et Statistiques

- CNUCED, (1995). *Manuel de statistiques du commerce international et du développement 1995*.
- EUROSTAT, (Annuaire 1997). *Vue statistique sur l'Europe, 1986-1996*, 512p.
- EUROSTAT 6B (1998). *Echanges commerciaux intra et extra de l'UE*, CDROM.
- FAOSTAT, (1998). *Population, Production, Commerce*.
- IMF, (1998). *Statistiques Financières internationales 1998*.
- MEDAGRI, (1999). *Annuaire des économies agricoles et alimentaires des pays méditerranéens et arabes* - 449p, Allaya, M., CIHEAM-Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier.

LISTE DES ENCADRÉS

	<i>page</i>	
Chapitre I		
Encadré I-1.	L'Agenda 2000: augmenter la compétitivité internationale de l'agriculture européenne	12
Encadré I-2.	Les marges préférentielles dans le système de prix d'entrée	43
Encadré I-3.	Le programme MEDA	51
Chapitre II		
Encadré II-1.	L'huile d'olive: un marché en expansion	88
Encadré II-2.	La production de riz en Méditerranée	96

LISTE DES CARTES FIGURES ET GRAPHIQUES

Chapitre I		
Figure I-1	Importations et exportations de produits agricoles des PTM vers l'UE	19
Figure I-2	Part moyenne de l'UE dans les échanges agricoles (importations et exportations) des PTM	20
Chapitre II		
Carte II-1	Les populations dans le Bassin méditerranéen (données Banque Mondiale, 1994)	74
Chapitre III		
Graphique III-1	Schéma de l'interaction du capital social et d'information	158
Graphique III-2	Affectation du budget	162

Annexes

Graphique 1	Importance de l'activité agricole en fonction du PIB/tête dans les pays méditerranéens	200
Graphique 2	Part de la Méditerranée dans le monde	201

LISTE DES TABLEAUX

Chapitre I

Tableau I-1.	Balance commerciale agricole de l'UE avec les pays méditerranéens non membres, 1995-1996	14
Tableau I-2.	Les pays méditerranéens membres de l'UE – préférences vers les marchés de l'Europe des 15 pour quelques produits "sensibles"	17
Tableau I-3.	Les pays tiers méditerranéens: composition des exportations vers l'UE par produits, 1996	22
Tableau I-4.	Etat des accords d'association euro-méditerranéens, juin 1998	33
Tableau I-5.	Union Européenne: balance des approvisionnements d'une sélection de produits "sensibles", 1995-1996	40
Tableau I-6.	Prix d'entrée et "TNPF duty" comparés avec prix d'entrée au Maroc	44
Tableau I-7.	Cultures méditerranéennes et FEOGA – section Garanties, 1997	53

Chapitre II

Tableau II-1.	Quantité d'eau potable annuelle par personne dans un certain nombre de pays méditerranéens	77
Tableau II-2.	Quelques caractéristiques générales du secteur agricole de l'UE, 1996	85
Tableau II-3.	Production agricole en Algérie	91
Tableau II-4.	Production agricole au Maroc	92
Tableau II-5.	Surface cultivée des principales cultures d'Egypte	93

Tableau II-6.	Consommation alimentaire et niveaux nutritionnels, 1996	113
Tableau II-7.	Consommation de quelques produits alimentaires en Turquie	116
Tableau II-8.	Evolution des prix des aliments en Algérie, 1990-1996	117
Tableau II-9.	Projection de la consommation des produits alimentaires en Tunisie	118
Tableau II-10.	Evolution de la production agricole au Maroc	119
Tableau II-11.	Consommation alimentaire des pays méditerranéens de l'UE en 1996	121
Tableau II-12a.	Turquie: Equivalent subvention à la production (ESP)	125
Tableau II-12b.	Turquie : Equivalent subvention à la consommation (ESC)	125

Annexes

	Principaux indicateurs du développement agricole et alimentaire dans les pays méditerranéens et arabes	173
Tableau 1.	Population, croissance démographique, urbanisation, part de l'agriculture dans l'emploi, 1997	178
Tableau 2.	Produit Intérieur Brut, croissance économique, part de l'agriculture dans le PIB	180
Tableau 3.	Terres cultivées, terres irriguées, moyens de production, 1996	182
Tableau 4.	Principales productions agricoles, 1997	184
Tableau 5.	Croissance des productions agricoles entre 1981-85 et 1991-95	186
Tableau 6.	Les consommations alimentaires, 1996	188
Tableau 7.	Part des échanges internationaux de produits agricoles dans l'ensemble des échanges 1996	192
Tableau 8.	Structure des importations par origine, 1995	194
Tableau 9.	Structure des exportations par principales destinations, 1995	196
Tableau 10.	Coefficients d'autosuffisance pour les principaux produits alimentaires 1991-95	198

Annexes statistiques au Chapitre II

Tableau II-13.	Bilan alimentaire céréales, 1996	205
Tableau II-14.	Bilan alimentaire blé, 1996	206
Tableau II-15.	Bilan alimentaire viande & produits, 1996	207
Tableau II-16.	Bilan alimentaire lait & produits, 1996	208
Tableau II-17.	Bilan alimentaire cultures maraîchères & produits, 1996	209
Tableau II-18.	Bilan alimentaire fruits & produits, 1996	210
Tableau II-19.	Bilan alimentaire cultures oléagineuses, 1996	211

Imprimé février 1999
TECNOMACK Bari/Italie
+39 0805566110 e-mail : vichieco@tin.it